

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LEGISLATURE 2004-2008

N° 10

Séance du lundi 21 mars 2005, à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Pierre-Alain Thiébaud.

Trente-sept conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : Mme Eva Fernandez Aeberhard, M. Patrick Herrmann, M. Jean-Charles Legrix, M. Jean-Pierre Veya.

Le Conseil communal siège sans M. Didier Berberat excusé. Il sera présent en fin de séance.

Le procès-verbal n° 6 est adopté après les modifications suivantes:

*Page de couverture : il s'agit de la législature **2004-2008** et non 2000-2004.*

Interventions de M. Veya :

*Page 501 / 23ème ligne: « ...secte dans les lieux **publics**. »*

*Page 501 / 26ème ligne : .. la commune de **Bulle** (et non Bulles)*

*Page 502 / 17ème ligne : remplacer « admissions » par « **additions** ».*

*Page 504 / 3ème ligne de la seconde intervention : remplacer « dialectique » par « **dianétique** »... (remarque de M. Veya : La dialectique c'est pour les gentils marxistes, pour les scientologues sectaires c'est la dianétique...)*

0Le procès-verbal N° 7 est adopté avec la modification suivante :

*Page 566, intervention de Mme Gazareth : « comme d'habitude en matière de **tuyaux**... (et non signaux).*

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Mesdames, Messieurs, en cette presque première journée du printemps (puisque cela a commencé hier assez tôt) et la collation étant terminée, je vous invite à commencer rapidement nos débats car nous avons un très gros ordre du jour et une soirée qui s'annonce assez longue.

Je commencerai cette séance par saluer l'arrivée parmi nous de M. Marc Schafroth du parti UDC. Bienvenue. J'espère que vous aurez une grande satisfaction à siéger dans cet hémicycle et à partager nos débats. Et vous êtes un sapeur-pompier. Deuxième sapeur-pompier. Donc nous ne risquons plus rien dans cette très vénérable salle.

Nous sommes en présence de huit questions, postulats et amendements. Je vous propose, compte tenu de l'ordre du jour - il n'y en a aucun qui concerne le premier objet de notre ordre du jour - que nous les photocopions à l'intention de tous les membres de manière à ce que nous évitions la lecture qui pourrait être assez longue. Malgré l'atteinte aux forêts, est-ce que vous êtes d'accord avec cette façon de faire ? Je vous remercie.

Postulat de M. Pierre Willen (Les Verts) lié au rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 888'000.- pour l'acquisition du domaine agricole du Gros-Crêt

Le Conseil communal est prié d'étudier et de nous rapporter les lignes importantes de la gestion future du domaine. Selon les axes proposés :

D'envisager la vente au prix du marché des terrains agricoles.

D'étudier la création d'une fondation ou association qui aura mandat de gérer le domaine du Gros-Crêt.

De veiller à une gestion douce et respectueuse du site.

De favoriser prioritairement une utilisation familiale.

De faciliter l'utilisation du site par des sociétés ou groupement chaux-de- fonniers.

Question écrite de M. Pierre Willen (Les Verts)

Samedi 19 mars un parti gouvernemental de niveau fédéral a tenu congrès à La Chaux-de-Fonds en présence d'une Conseillère fédérale. Le Conseil communal peut-il nous informer des dispositions de sécurité prises et par la même occasion du coût de dispositif mis en place.

Interpellation de M. Philippe Lagger (Les Verts)

« Quel avenir pour la poste du Crêt-du-Locle ? »

A la fin du mois de février les habitants du Crêt-du-Locle apprenaient par un courrier glissé dans leurs boîtes aux lettres que l'office de poste du lieu-dit allait être fermé à partir du 1er avril 2005. La décision de remplacer l'office de poste par un service postal à domicile dans un délai aussi court a profondément choqué bon nombre d'usagers, parmi lesquels des entreprises. Ils l'ont fait savoir à la Poste par une lettre munie d'une soixantaine de signatures.

Ils ont été d'autant plus surpris que La Poste avait clairement annoncé que l'existence de l'office postal du Crêt-du-Locle ne serait pas remis en cause avant la retraite de son responsable.

Il semble que cette décision aurait été prise en accord avec les autorités chaux-de-fonnières.

A cet effet La Poste précise que le problème sera rediscuté à l'avenir avec les autorités afin de décider ou non de la réouverture de cet office.

Cette décision nous paraît d'autant plus surprenante que la zone du Crêt-du-Locle est le site de plusieurs grandes entreprises et qu'il est appelé à se développer durant les prochaines années puisqu'elle offre des disponibilités en terrain pour les éventuelles entreprises attirées par la promotion économique.

Le Conseil communal peut-il nous dire :

- o Pourquoi a-t-il cautionné un tel choix ?
- o Est-il en mesure faire revenir la Poste sur sa décision ? (Dans certaines régions le poids des autorités a permis de faire changer d'avis à La Poste)
- o Dans le cas où une telle initiative s'avérerait inutile ou non désirée par le Conseil communal, sait-il dans quel délai la question sera rediscutée ? Et quels seraient les critères qui permettraient de rétablir cet office ?

Amendements de M. Claude Heimo (L/PPN) au rapport « Plan spécial garage Bonny »

Nous prions le Conseil général de modifier les arrêtés selon la formulation suivante :

Arrêté no 2

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à échanger en pleine propriété à la société MAURICE BONNY SA environ 320 m² à détacher du domaine public communal DP 509 du cadastre de La Chaux-de-Fonds en contre partie de la parcelle en pleine propriété environ 303 m² à détacher des bien-fonds 443, 11'816 et 11'817 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété de la société MAURICE BONNY SA.

Arrêté no 3

Article premier.-

supprimé

Article 2.-

Le Conseil communal est autorisé à grever le terrain acquis de toutes les servitudes nécessaires et signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.

Article 4.-

supprimé

Postulat de M. P.-A. Borel, M. Philippe Lagger et Mme Pascale Gazareth déposé le 21 mars 2005 en lien avec le rapport relatif à la fusion du service des forêts de la ville du Locle et celui de la ville de La Chaux-de-Fonds

Le bois, matériau noble et chaud est la seule matière première renouvelable de notre pays, et plus particulièrement de notre canton.

Le canton de Neuchâtel commercialise chaque année quelques 180'000 m³ de bois. Le massif forestier des montagnes neuchâteloises par son 5ème arrondissement, participe quant à lui pour 1/5 des ces ventes.

Les forestiers jardinent et cultivent nos forêts, ils exploitent et commercialisent cette matière première semi-finie sur le marché européen.

Les professionnels de la filière bois quant à eux, transforment, innovent et mettent sur le marché de la construction, une palette impressionnante de produits finis découlant de ce matériau.

Toutefois, si le monde de la construction n'est pas prêt à s'ouvrir à ce matériau, les professionnels de la filière bois pourront élaborer tous les concepts imaginables, leurs efforts resteront vains.

Si notre ville, et plus généralement toute notre région, veulent s'inscrire dans une perspective de développement durable, nos forêts représentent un atout majeur. Dans ce sens, il appartient donc aux autorités politiques de faire un effort significatif pour la promotion de ce matériau indigène et renouvelable.

Une politique de promotion du bois et de mise en valeur de nos forêts devrait prendre en compte différents aspects dans son utilisation. On pense en particulier à la construction (ou partie de construction) dans le domaine de l'immobilier, comme dans celui du mobilier, mais également du chauffage. A cet égard, même si La Chaux-de-Fonds, par l'intermédiaire du chauffage à distance avec la scierie des Eplatures, a fait un gros effort, le recours au bois pourrait encore être intensifié. On pourrait également inciter les particuliers qui se chauffent au bois à faire des "débrosses".

Il ne s'agit, ici, bien sûr que de quelques pistes pour alimenter la réflexion du Conseil communal qui est prié d'étudier les voies et moyens pour promouvoir l'utilisation du bois sous toutes ses formes et encourager professionnels et particuliers à avoir davantage recours à notre unique matière première.

Amendement du groupe UDC à la motion « Création urgente d'une commission pour le SIS »

Début inchangé.

al. 2 : Nous demandons donc toutes sirènes hurlantes que cette commission soit créée au plus vite ; la commission doit être composée de 7 membres et ses tâches concernent aussi la Police locale.

Suite inchangée.

Amendement du groupe UDC à la motion « Création urgente d'une commission pour le SIS »

Après lecture attentive des meilleurs vœux du commandant du SIS, nous pensons qu'il est urgent de créer une commission de 7 membres pour le SIS et la police locale.

Amendement de M. Marc-André Nardin relatif au rapport sur l'achat du domaine du Gros Crêt

Article 2 : Ajouter à la fin : « qui comportera :

- article 6248 du cadastre des Eplatures et 423 du cadastre des Planchettes d'un total de 370'285 m² pour le prix de Fr. 075. du m², soit 277'713.75 ;
- article 6247 du cadastre des Eplatures pour le prix de Fr. 572'286.25

Lettre de M. Didier Berberat à M. Pierre-Alain Thiébaud

Séance du Conseil général du 21 mars 2005

Monsieur le Président,

Je me réfère à notre récent entretien téléphonique relatif à l'objet cité en titre et je vous confirme, par la présente, que je dois malheureusement m'excuser pour la séance du Conseil général qui a lieu ce soir dès 18 h 30, ce que je regrette fort.

En effet, comme vous le savez, la Télévision suisse romande organise un débat pour les candidates et candidats au Conseil d'Etat qui aura lieu ce soir à l'Espace Perrier de Marin. En tant que candidat à l'Exécutif cantonal, je dois donc impérativement participer à cette émission, dont la date, comme vous pouvez le penser, n'a pas été convenue avec chacun des 27 candidats.

En vous priant encore de bien vouloir m'excuser pour cette absence indépendante de ma volonté, et en souhaitant au Conseil général de fructueux débats allant dans le sens de l'intérêt de la population, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil général, à l'expression de ma parfaite considération.

M. Pierre Willen, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je souhaite demander une motion d'ordre. J'aurais aimé qu'un ou une secrétaire nous lise l'art. 18 de notre règlement, parce qu'il m'apparaît que plusieurs personnes vont être concernées par une certaine quantité de rapports ce soir.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je pense que je vais le lire directement, puisque c'était l'objet de l'ordre du jour tout à l'heure de notre Bureau, qui a pris une décision. Chaque membre recevra très prochainement une lettre du Bureau. Mais je peux lire l'art. 18.

Récusation A Conseil général et commission.

1 Hormis le cas des élections, aucun membre du Conseil général ou d'une commission communale ne peut prendre la parole et assister à la discussion et au vote sur un objet auquel lui-même, son conjoint, ses parents ou alliés jusqu'au troisième degré inclusivement, sont personnellement ou professionnellement directement intéressés.

2 Toutefois, lors des séances du Conseil général, le membre du Conseil général récusable n'a pas l'obligation de quitter la salle.

3 Les cas de récusation sont soumis à l'appréciation du Conseil général ou de la commission à laquelle appartient le membre récusable.

Si d'aventure ce soir une ou deux personnes se sentent concernées par cet article, nous demanderons à ce que ces personnes se lèvent naturellement et aillent au fond de la salle pour assister aux débats, mais de ne pas y prendre part, ni de voter.

A la suite de cette motion d'ordre, nous pouvons passer au point 1 de notre ordre du jour. Je rappelle que c'est un débat court, accepté par tous les partis.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**ORDRE DU JOUR****10^e séance du Conseil général du lundi 21 mars 2005****à 18h30 ******à l'Hôtel-de-Ville**

1. Rapport du Conseil communal du 9 février 2005 et rapport complémentaire du 7 mars 2005 à l'appui de deux demandes de crédit, soit
 - a) Fr. 2'920'000.- TTC pour la réalisation de la deuxième étape des travaux de transformation des locaux de la Bibliothèque de la Ville
 - b) Fr. 210'000.- pour achever la réalisation de la première étape des travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville
2. Rapport du Conseil communal du 7 mars 2005 à l'appui de l'approbation du plan spécial Garage Bonny, situé entre les rues du Collège et de la Ronde et à l'appui de la vente et de l'acquisition de parties de terrain sur le même lieu
3. Rapport du Conseil communal du 2 février 2005 relatif à la fusion du Service des forêts de la Ville de La Chaux-de-Fonds avec celui de la Ville du Locle
4. Rapport du Conseil communal du 28 février 2005 relatif à une demande de crédit de CHF 888'000.- pour l'acquisition du domaine agricole du Gros-Crêt
5. Rapport du Conseil communal du 24 février 2005 à l'appui d'une demande de crédit d'étude de CHF 200'000.- TTC pour le réaménagement du Musée d'histoire et la création d'une liaison souterraine avec le MIH
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général du 28 février 2005 concernant le programme de législature et la planification financière 2004-2008
7. Motion de M. Pierre-Alain Borel et consorts déposée le 28 juin 2004 « *Pour la création de commissions intercommunales* »

8. Motion de MM. Philippe Laeng, Laurent Iff et consorts déposée le 26 octobre 2004 invitant le Conseil communal à entreprendre une étude concernant le déneigement (+ amendement POP)
9. Projet de résolution interpartis déposé le 23 novembre 2004 exprimant la volonté du Conseil général de manifester publiquement son soutien à toute démarche de promotion de l'œuvre de Le Corbusier, notamment pour que la Maison-Blanche figure au patrimoine mondial de l'UNESCO
10. Motion de M. Serge Vuilleumier et consorts déposée le 23 novembre 2004 « *Journée Portes ouvertes* »
11. Motion de M. Marc-André Nardin et consorts déposée le 24 janvier 2004 demandant la mise en place d'une commission de 15 membres pour le SIS¹
12. Interpellation de Mme Valérie Schweingruber et consorts déposée le 24 janvier 2004 relative à l'article paru dans l'édition du 14 janvier de L'Impartial intitulé « *Arnaque à l'aide sociale* »
13. Projet d'initiative de M. Jean-Pierre Veya et consorts déposé le 2 février 2005 « *Péréquation intercommunale des recettes des personnes morales* »
14. Motion de M. Pierre Willen et consorts déposée le 2 février 2005 demandant la création d'une commission de 6 membres (un par parti) pour le SIS¹
15. Projet de résolution de Mme Pascale Gazareth, MM. Philippe Lager, Daniel Musy et consorts déposé le 23 février 2005 « *Pas d'ACGS à La Chaux-de-Fonds !* »
16. Interpellation de M. Philippe Lager et consorts déposée le 23 février 2005 « *L'avenir de Pouillerel* »
17. Interpellation de M. Philippe Lager et consorts déposée le 23 février 2005 « *Sport et fumée* »
18. Motion de M. Laurent Iff et consorts déposée le 23 février 2005 « *Stoppons la fermeture des petits commerces en ville* »
19. Interpellation de M. Claude Heimo et consorts déposée le 23 février 2005 « *Absentéisme dans la fonction publique* »

CONSEIL COMMUNAL

¹

Le Conseil communal propose de traiter ces deux points en un seul débat.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui de deux demandes de crédit :

- soit de Fr. 2'920'000.- TTC pour la réalisation de la deuxième étape des travaux de transformation des locaux de la Bibliothèque de la Ville qui comprennent : le réaménagement du rez-de-chaussée supérieur et du 1^{er} étage pour le libre accès en lecture publique, l'aménagement des sous-sols du bâtiment pour garantir la conservation du patrimoine documentaire et le rafraîchissement de cinq salles initialement occupées par les fonds spéciaux
- soit de Fr. 210'000.- pour achever la réalisation de la première étape des travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville qui comprennent : l'installation d'un ascenseur dans le corps central du bâtiment N° 6 du collège de Numa-Droz, l'assainissement de ses alentours et les travaux préparatoires aux étapes suivantes.

(du 7 mars 2005)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 23 février 2005, le Conseil général était appelé à se prononcer sur le rapport du 9 février 2005 à l'appui des deux demandes de crédits mentionnées en titre.

Le Conseil communal prenait la décision de retirer le rapport en question dans lequel un certain nombre d'erreurs de calcul ont été relevées et qui se sont malencontreusement glissées dans le tableau comparatif annexé intitulé « Etape 2 - Dénomination des Codes des Frais de Construction (CFC) ». Ces erreurs ont échappé à toutes les vérifications malgré les multiples lectures effectuées en Commission de construction, par le Conseil communal et en Commission de la Bibliothèque.

Ce tableau qui détaille les coûts de la deuxième étape des travaux de transformation fait apparaître sous la rubrique CFE 9 une estimation du mobilier qui fut établie par l'Institut de l'Economie de la Construction (IEC) en décembre 2003. Celle-ci est empirique et a été effectuée avant que les besoins précis soient listés par les responsables de la Bibliothèque de la Ville.

De ce fait, la lecture horizontale des éléments chiffrés de la rubrique 9 « Ameublement » mentionnés dans les colonnes CFE et CFC prête donc à confusion. En effet, lors de la constitution du tableau comparatif CFE/CFC, les éléments descriptifs du mobilier et leur nombre sont restés par erreur, car la dernière colonne n'y correspond pas. Celle-ci a en effet été calculée sur la base de besoins précis analysés en préparation de la deuxième étape.

Le Conseil communal rappelle que le tableau en annexe du rapport du 9 février 2005 avait comme objectif précis de montrer de manière transparente dans quels secteurs se situaient les différentiels qui sont apparus entre les estimations des coûts de la deuxième étape de transformation annoncés dans le rapport du 23 mars 2004 et la demande officielle de crédit pour cette même étape dont a été saisi le Conseil général dans sa séance du 23 février 2005.

Sur le plan du mobilier, le Conseil communal tient à préciser que trois offres comparatives ont été sollicitées auprès de maisons spécialisées dans l'aménagement de bibliothèques (fourniture du mobilier, conseil en aménagement, en classement, etc.) et qu'il a tenu compte des montants les moins chers, soit ceux proposés par le Service Suisse aux Bibliothèques (SSB).

A titre comparatif, il a été retenu des chaises au prix de 290.-HT/pièce alors que les deux offres concurrentes proposaient des chaises variant entre 419.-HT/pièce et 450.-HT/pièce.

Le mobilier destiné à la Bibliothèque de la Ville n'est donc pas luxueux mais bien adapté à des lieux publics. Il devra en effet résister à une forte sollicitation due à une fréquentation intensive.

Vous trouverez en annexe le descriptif, le nombre de pièces et le coût unitaire ayant abouti aux chiffres de la colonne par CFC qui est incluse dans la demande de crédit.

Tenant compte des remarques des différents groupes qui se sont exprimés sur le sujet lors de cette séance, le Conseil communal a pris la décision de vérifier avec la plus grande vigilance tous les chiffres mentionnés dans les deux demandes de crédit. De plus, il a chargé le contrôleur financier de la Commission de construction de valider l'expertise de l'ensemble des chiffres.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le Conseil communal est d'ores et déjà en mesure de vous confirmer que les montants des crédits sollicités dans le rapport du 23 février ont été vérifiés, que les calculs du devis sont exacts et n'appellent pas de remarques particulières.

En conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter les crédits demandés pour assurer la continuité de ce projet en votant les arrêtés ci-dessous.

Au nom du Conseil communal
La Présidente : Le Chancelier :
Claudine Stähli-Wolf Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
vu un rapport du Conseil communal
vu le préavis de la Commission de la Bibliothèque de la Ville

arrête

Arrête no 1

Article premier.- Un crédit de Fr. 2'920'000 TTC est accordé au Conseil communal pour la réalisation de la deuxième étape des travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville qui comprennent :

le réaménagement du rez-de-chaussée supérieur et du 1^{er} étage pour le libre accès en lecture publique, des sous-sols du bâtiment pour la mise en sécurité et la conservation du patrimoine documentaire et le rafraîchissement de 5 salles initialement occupées par les fonds spéciaux.

Article 2.- Cet investissement sera amorti au taux moyen de 4 %.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement des travaux.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrête no 2

Article premier.- Un crédit complémentaire de Fr. 210'000.- est accordé au Conseil communal pour achever la réalisation de la première étape des travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville qui comprennent :

l'installation d'un ascenseur dans le corps central du bâtiment N° 6 du collège de Numa-Droz, l'assainissement de ses alentours et les travaux préparatoires aux étapes suivantes.

Article 2.- Cet investissement sera amorti au taux moyen de 4 %.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement des travaux.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Le débat est ouvert. Mme Morel.

Mme Sylvia Morel, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical donnera son accord au crédit demandé pour la Bibliothèque. Les chiffres n'ont malheureusement pas été revus à la baisse, mais vous nous certifiez qu'ils sont exacts. Nous en prenons acte et il est donc exclu d'imaginer un quelconque dépassement de crédit à l'issue de ces travaux.

Quant au développement futur de la Bibliothèque, il doit être mis en veilleuse jusqu'à l'assainissement complet des finances communales, c'est dire qu'il va se passer du temps.

Si le groupe radical soutient ce projet, c'est simplement parce que la Bibliothèque est déjà en travaux et qu'il faut finir ce qui a été commencé. Il s'agit là probablement du dernier crédit que nous allons voter qui génère une augmentation des charges dans le compte de fonctionnement et qui n'a pas un caractère impératif pour la viabilité de notre ville et ceci jusqu'à ce que le Conseil communal nous présente une réduction des charges de 15 millions. Je vous remercie.

Mme Françoise Ducommun, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous tenons à saluer la performance qui a été accomplie par les services pour nous présenter ce complément de rapport, ou ce rapport revu, aussi rapidement. Au-delà de cela, les raisons d'accepter ce rapport étant les mêmes qu'il y a un mois, nous ne nous répéterons pas. Nous l'accepterons donc.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Après le regrettable incident qui a provoqué le refus de prendre acte du précédent rapport, le groupe libéral-PPN acceptera le rapport.

Nous souhaitons que les membres de la commission de la Bibliothèque mettent un soin particulier à choisir les fournisseurs du mobilier et des installations en favorisant si possible les acteurs locaux.

Nous aimerions faire une remarque complémentaire concernant l'intervention de la précédente séance. Nous avons suggéré l'établissement d'une participation des lecteurs à l'emprunt des livres, or nous ignorions, pourtant nul n'est sensé ignorer la loi, que dans le canton de Neuchâtel, la lecture publique est gratuite selon une décision du Conseil d'Etat et du Grand Conseil; cela nous a été rappelé lors de la séance de la sous-commission des comptes. Nous retirons donc cette proposition. Je vous remercie.

M. Philippe Lagger, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous n'allons pas refaire le débat de la précédente séance. Les Verts accepteront ce rapport.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. Etat d'esprit débat court, ça marche bien, ce soir ! RIRES.

M. Julien Semperboni, UDC : M. le président, Mesdames et Messieurs. En page 2 du rapport complémentaire, il est mentionné ceci : "Lors de la constitution du tableau comparatif CFE/CFC, les éléments descriptifs du mobilier et leur nombre

sont restés par erreur, car la dernière colonne n'y correspond pas." En réalité, seule la dernière colonne subsiste, pour un moment toujours identique au rapport précédemment présenté par votre Conseil, mais tout le reste a été modifié. A relever le nombre de rayonnages et bacs qui n'a pas été indiqué pour un montant de Frs 263'700.-, ainsi que les tables de consultations pour un montant de Frs 5'000.-. Quatre fauteuils pour la salle Charles-Humbert à Frs 1'620.-/pièce. Est-ce nécessaire ?

Dans le procès-verbal de la commission de la Bibliothèque, les commissaires du groupe UDC, ont relevé le temps restreint (trois jours) imparti pour étudier quarante pages de budget et sept plans. Ils ont demandé à l'avenir, l'envoi dix jours à l'avance des documents afin de pouvoir les analyser.

Une autre question. Qui a établi ce budget ? Et qui l'a contrôlé avant l'impression ? Les responsables des erreurs sont à ce niveau-là !

Le groupe UDC est ferme. Nous ne voulons plus de crédit dit "du salami" ! Le projet ne peut être accepté à n'importe quel prix, avec des évaluations (ce qui a abouti à Frs 210'00.- de dépassement pour la première étape) plutôt que des devis précis ou, encore, des réductions de prestations non indispensables. Il n'y a pas de petites économies ! C'est pour cette raison que le groupe UDC, s'abstiendra ou refusera le crédit. Merci de votre attention.

M. Théo Bregnard, POP : Nous n'allons pas refaire le débat de la dernière fois. Nous saluerons vraiment le dynamisme de cette institution.

Il y a une chose que nous n'avons pas dite la dernière fois, c'est l'effort qui a été fait par la Bibliothèque pour maintenir une offre et l'ouverture pendant les travaux. Je pense que ceci est quelque chose d'important.

Tout cela nous conduit à bien évidemment accepter le rapport. L'erreur était préjudiciable, mais ce n'était qu'un copié-collé qui ne mérite finalement pas un blâme énorme. Je vous remercie.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal (Affaires culturelles, sports et santé) : M. le Président, Mesdames, Messieurs, je remercie les groupes de leurs interventions brèves sur ce dossier qui a donné lieu lors de notre dernière séance à un long débat de fond. Vous avez relevé des erreurs de calculs dans nos tableaux et le Conseil communal exprime encore ses regrets pour ces erreurs. Il s'agissait en effet d'un copié-collé ou du maintien dans le cadre d'un tableau, d'éléments qui sont venus parasiter votre lecture et votre réflexion. Mais nous rappelons que les tableaux qui vous étaient présentés en annexe et qui se retrouvent aujourd'hui en annexe mais corrigés étaient destinés surtout à faire un comparatif entre le calcul des frais par éléments et le calcul des frais par CFC et nous n'avons malheureusement pas été assez attentifs aux détails des quelques lignes qui ont été touchées par ces copiés-collés.

Pour le parti radical, Mme Morel a remarqué que les chiffres n'avaient pas baissé. C'est exact. Les vérifications ont été faites. Nous avons renoncé à révérifier les quantités. Comme le signale d'ailleurs notre contrôleur financier, les quantités sont du ressort de notre mandataire et nous présentons un projet de construction pour cette Bibliothèque qui correspond au travail qui a été fait pour la préparation du dossier. La colonne d'addition tout à droite à la hauteur des meubles était juste,

raison pour laquelle le total n'a pas changé. Ce qui était faux, c'était les prix unitaires et le nombre d'unités. Ainsi, vous aviez des erreurs horizontales mais pas verticales. Nous n'accepterons pas davantage des dépassements que le groupe radical, donc nous pouvons vous donner acte de votre remarque. Et nous vous remercions d'accepter ce crédit. Sachant la position du groupe radical souvent sur les dossiers, nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler tout à l'heure, eh bien c'est vrai, ces travaux sont entamés, cela n'aurait pas de sens de s'interrompre ici (nous aurions des dalles avec des rails mais pas de Compactus), donc il faut achever cette étape. Nous nous donnerons aussi le temps de réfléchir pour la suite. Nous ne savons pas si nous arriverons à attendre jusqu'à ce que le Conseil communal ait trouvé 15 millions d'économies, mais dans tous les cas, les questions que vous posez sont judicieuses.

Pour les socialistes, je remercie Mme Ducommun de son intervention extrêmement claire. Donc le parti socialiste acceptera.

Pour les libéraux-PPN, nous serons attentifs au choix des fournisseurs. A ce stade, nous avons un devis et nous n'avons rien commandé. Nous avons malheureusement dû constater que le fournisseur local était très largement plus cher que les autres dans ses offres, parce qu'il n'a pas présenté de devis – il ne lui a pas été demandé, parce qu'antérieurement nous avons déjà eu des offres extrêmement élevées - malheureusement, mais au moment de l'ouverture de ce marché-là, les choses pourront se rediscuter.

Concernant les Verts, je remercie M. Lager.

M. Semperboni, j'ai répondu sur le fait que les chiffres sont identiques. Il manque peut-être encore un certain nombre d'éléments. Le nombre de tables n'était pas signalé et vous trouvez qu'il y avait trop de fauteuils à un endroit ou à un autre. Nous nous engageons à examiner avec la plus grande prudence toutes ces quantités, de façon à ne pas remplir la Bibliothèque de mobilier inutilement. Il est bien clair que nous souhaitons renouveler le mobilier qui est très vieux et qui le mérite, mais sans exagération.

Il est clair que toutes les commissions ont droit à des délais raisonnables pour pouvoir lire les rapports. Nous prenons note qu'un effort devra être fait, mais les conditions étaient particulières et si nous nous en tenons aux dates, il y avait quand même six jours d'intervalle. Malheureusement, les choses ne se sont probablement pas bien passées, puisqu'il y a parmi les commissaires, des commissaires qui ont eu moins de temps pour travailler. C'est vrai que pour se prononcer sur un dossier, il faut pouvoir l'avoir à temps et le travailler. Donc cette remarque est tout à fait judicieuse.

Je remercie pour terminer M. Bregnard de ses remarques.

Je n'ai pas parlé des responsabilités des différents lecteurs de ce rapport avant son édition. Je les reprends rapidement. L'architecte mandataire est responsable de la présentation des chiffres et il les a présentés à la commission de construction dans laquelle figure l'architecte communal, le directeur de la Bibliothèque, la présidente de la commission et moi-même. Nous avons tous relu ces chiffres sans voir le problème. A la suite de quoi la commission de la Bibliothèque elle-même a relu le dossier sans remarquer les bugs qui étaient restés dans ces lignes et ces calculs. Le Conseil communal a finalement adopté ce rapport, puisque le Conseil communal relit tous les rapports avant de les accepter et n'a pas remarqué non plus les erreurs. Il y a

vraiment eu un concours de circonstance tout à fait dommage, mais il est vrai que ces tableaux étaient différents de ceux dont nous avons l'habitude et n'étaient pas une présentation uniquement par CFC. Si nous n'avions fait que la présentation habituelle, il n'y aurait pas eu de problème. C'est parce que nous avons fait des tableaux comparatifs que le problème est resté. Nous en sommes encore une fois désolés.

Je remercie le Conseil général et tous les groupes qui se sont exprimés de leur intérêt pour ce dossier. Au nom du Conseil communal, je suis satisfaite de voir que ce projet va passer la rampe. C'est un enjeu très important pour notre ville. La Bibliothèque a une responsabilité patrimoniale qu'elle ne peut à l'heure actuelle pas exercer correctement. Votre accord sur ce crédit et ce crédit complémentaire va nous permettre d'aller de l'avant et d'améliorer l'outil au service de la population de notre ville et de toute notre région. Merci au Conseil général de son appui.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière n'étant pas contestée, nous pouvons passer en deuxième lecture et voter les arrêtés.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : M. le président, si vous me permettez, je souhaite faire une petite remarque.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vais vous demander de vous lever, s'il vous plaît. Merci.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : Je respecte tout à fait et remercie le chef de Service et l'architecte qui ont travaillé pour ce projet, mais avant de débiter les véritables travaux pour la Bibliothèque (puisque la première étape consistait à assainir surtout le bâtiment) ne pourrions-nous pas réfléchir sur l'opportunité de construire un nouveau bâtiment, plus fonctionnel ?

Avec un budget aussi important que les deux étapes qui semblent indispensables pour mener à bien ce projet, nous pourrions construire un immeuble moderne avec tous les aménagements nécessaires, indispensables pour une bibliothèque, sans les contraintes naturellement d'un bâtiment voué au départ à l'Instruction publique. Les salles de classes qui sont actuellement dans des containers pourraient être rendues à l'école et ceci ne serait pas un mal.

Voilà la raison pour laquelle, comme je n'ai pas voté l'entrée en matière dans la première intervention, dans la première votation du budget, je m'abstiendrai pour cette votation.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal (Affaires culturelles, sports et santé) : Je veux brièvement vous répondre. La réflexion que vous faite est intéressante. Malheureusement, au moment où nous travaillons sur un projet, nous allons travailler sur la base des bâtiments qui forment le patrimoine de la ville. Dans une période difficile, il est vrai que le Conseil communal ne va pas choisir de construire. Construire suppose qu'il faut trouver du terrain, qu'il faut l'équiper ou s'il est équipé, il faut faire toutes les jonctions avec l'équipement existant. Mais c'est

un projet à long terme, certainement qu'il y aurait une équivalence financièrement parlant, mais nous devrions investir de manière importante sur cet objet-là. Nous avons estimé que, étant donné les moyens qui ont été donnés à l'Instruction publique, nous pouvions travailler à l'intérieur de ce bâtiment qui est un des beaux bâtiments de notre ville, où la Bibliothèque pourra fonctionner à satisfaction, même si ce ne sera pas parfait encore pendant quelques années.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. Nous pouvons passer au vote des arrêtés.

Les 2 arrêtés sont adoptés par 25 voix contre 4.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui de l'approbation du plan spécial Garage Bonny, situé entre les rues du Collège et de la Ronde, et à l'appui de la vente et de l'acquisition de parties de terrain sur le même lieu

(du 7 mars 2005)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En août 2003, le Conseil communal a été saisi d'une demande d'agrandissement du garage appartenant à la Société MAURICE BONNY SA, à la rue du Collège 24. Ce secteur de la ville est situé en zone mixte, pour laquelle l'article 163 du règlement d'aménagement prescrit qu'un plan de quartier est exigé pour toute surface de plus de 3'000 m² d'un seul tenant, indépendamment des limites de parcelles. Cependant, selon la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), les plans de quartier doivent être parfaitement conformes au règlement d'aménagement communal, ce qui n'était pas le cas du projet proposé. Le Conseil communal a estimé que le maintien du garage sur son site actuel était souhaitable, celui-ci étant situé à une entrée de ville, dans un secteur mixte où la gêne éventuelle liée à ses activités est supportable compte tenu des affectations voisines. Il a donc accepté l'ouverture d'une procédure de plan spécial, pour répondre à la fois aux exigences de planification urbaine et aux besoins du garage de la Société MAURICE BONNY SA.

Cette société est l'agence principale d'une grande marque automobile et emploie vingt-cinq personnes. Pour garder sa qualification en « classe A », l'entreprise doit absolument moderniser ses installations.

Afin de permettre à la Société MAURICE BONNY SA de réaliser ses objectifs tout en garantissant aux constructions prévues la meilleure intégration possible au milieu urbain, le cahier des charges suivant a été établi par le Conseil communal :

- Maintien et extension de la surface arborisée en ouest ;
- Plantation d'une rangée d'arbres le long de la rue du Collège ;
- Limitation pour l'entreprise des espaces de stationnement à l'air libre ;
- Qualité architecturale de la nouvelle construction ;
- Amélioration de la qualité architecturale de la construction existante ;
- Végétalisation de la toiture de la nouvelle construction.

Sur la base de ce cahier des charges, la Société MAURICE BONNY SA a mandaté un bureau d'aménagiste pour établir le plan spécial. Le plan spécial englobe l'îlot formé par les rues du Collège, de la Ronde, du Gazomètre, et la rue St-Hubert, ainsi que les espaces publics attenants, soit les biens-fonds du cadastre de La Chaux-de-Fonds no 442, 443, 1'815, 2159, 3'447, 3602, 3'665, 8'923, 8'924, 11'816, 11'817, 14'122, 16'967, ainsi que le DP 509. La surface constructible totale du plan spécial est de 3'473 m², en partie déjà bâtie.

Le plan spécial prévoit le maintien des immeubles situés sur la rue de la Ronde, la possibilité d'une démolition-reconstruction du bâtiment Collège 24 (bien que dans un premier temps il soit prévu de le maintenir) et l'édification d'une nouvelle construction à l'emplacement des immeubles contigus rue du Collège 20a et 22a ainsi que Ronde 27 a et b, récemment démolis en raison de leur vétusté.

Pour permettre l'édification de la nouvelle construction sur toute la profondeur du terrain situé entre les rues du Collège et de la Ronde, il est nécessaire de céder une surface d'environ 320 m² provenant du domaine public communal DP 509.

Le plan spécial fixe les règles à bâtir pour la nouvelle construction, définit les espaces verts et prévoit la construction de trottoirs continus sur les rues du Collège et de la Ronde. Il fixe également les règles à bâtir pour les nouvelles constructions, les emplacements du stationnement public et privé et la nature des équipements. Le plan spécial reprend de plus toutes les exigences usuelles en matière d'environnement. La nouvelle construction sera reliée au CAD et utilisera le gaz pour la cabine de peinture.

Le plan spécial établit également les exigences en matière d'aménagements extérieurs, en particulier la conservation des arbres existants et fixe les modalités de conservation des anciennes canalisations traversant les biens-fonds 1815, 11816 et DP 509. Tous les aménagements extérieurs prévus dans le plan spécial seront à la charge de la Société MAURICE BONNY SA, la ville se chargeant ensuite de l'entretien des surfaces végétalisés puisque celles-ci sont situées à l'intérieur des alignements existants.

Pour permettre l'édification de la construction prévue dans le périmètre 1, un échange de terrain entre la commune et la Société MAURICE BONNY SA est nécessaire. La Commune vend environ 320 m² à détacher du DP 509, au prix de CHF 80.-/m², soit un montant total de CHF 25'600.-.

Ce prix est conforme au montant usuel pratiqué jusqu'ici pour du terrain à usage industriel et artisanal. La Société MAURICE BONNY SA cédera de son côté environ 303 m² provenant des biens-fonds 443, 11816 et 11817 représentant les surfaces végétalisées en ouest du nouveau bâtiment prévu, au prix de CHF 15.- le m², soit un montant total de CHF 4'545.-. La transaction dégage ainsi une soulte au profit de la commune de CHF 21'055.-. Ces montants sont calculés sur la base de surfaces non cadastrées et sont donc susceptibles de varier quelque peu après la division parcellaire effectuée par le Service des mensurations cadastrales.

Ce plan spécial permettra donc à une entreprise de la place de poursuivre son activité dans un endroit de la ville qui lui est favorable, tout en effectuant l'assainissement du site par la démolition d'immeubles vétustes. Le plan spécial a par ailleurs obtenu l'approbation du Chef du Département de la gestion du territoire (DGT), après que tous les services cantonaux et communaux aient émis leurs remarques.

C'est pourquoi nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'adopter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente:
Claudine Stähli-Wolf

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport du Conseil communal du

arrête:

Arrêté no 1

Article premier - Le plan spécial "Garage Bonny", situé sur les biens-fonds no 442, 443, 1'815, 2159, 3'447, 3602, 3'665, 8'923, 8'924, 11'816, 11'817, 14'122, 16'967, ainsi que le DP 509. du cadastre de La Chaux-de-Fonds et composé des documents suivants:

- Un rapport justificatif
- Un plan d'implantation et plan des coupes,
- Un règlement.

est adopté.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté no 2

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à la Société MAURICE BONNY SA environ 320 m² à détacher du domaine public communal DP 509 du cadastre de La Chaux-de-Fonds au prix de CHF 80.- par m².

Article 2.- Sur la surface détachée du DP 509, un droit de réméré d'une durée de trois ans à partir de la signature de l'acte sera annoté au Registre Foncier.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à grever les terrains vendus de toutes les servitudes nécessaires à la transaction immobilière et fixera dans l'acte authentique les conditions de la vente.

Article 4.- Tous frais d'actes, de plans, d'extraits du cadastre, de bornage, etc. sont à la charge de l'acquéreur.

Article 5.- Le Conseil communal signera les actes authentiques relatifs à cette transaction immobilière.

Article 6.- Le produit de la vente sera affecté aux recettes du compte des investissements.

Article 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté no 3

Article premier - Le Conseil communal est autorisé à acquérir en pleine propriété environ 303 m² à détacher des biens-fonds 443, 11'816 et 11'817 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété de la société MAURICE BONNY SA, au prix de CHF 15.- par m².

Article 2. - Le Conseil communal est autorisé à grever le terrain concerné de toutes servitudes nécessaires et signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.

Article 3. - Les lods et tous les frais d'acte, de plan etc., sont à la charge de la société MAURICE BONNY SA.

Article 4.- La dépense sera comptabilisée au compte des investissements.

Article 5. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : C'est un débat court. Nous sommes en présence d'un amendement.

M. Serge Vuilleumier, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. S'agissant d'un débat court, nous le serons.

Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur le bien-fondé de demander, à répétées reprises, des plans spéciaux en dérogation au PRAC et à ses vingt-six séances de commission, dès qu'il s'agit de bâtiment un peu plus important. Nous pensons toutefois que le PRAC ne peut pas répondre à toutes les demandes, qu'il ne doit pas être un instrument rigide mais au contraire permettre des dérogations en fonction de l'évolution des demandes tout en restant attentif à l'esthétisme et aux exigences de planification urbaine.

Le projet qui nous concerne et pour lequel nous devons donner notre accord correspond, à notre avis, aux critères qui conviennent pour un bâtiment industriel et commercial. S'il y a en ville des bâtiments commerciaux que nous ne pouvons pas citer comme exemple de réussite, celui-ci nous semble répondre à une qualité qui garantira une bonne intégration dans le milieu urbain. Proche d'une entrée de ville, il contribuera aussi à améliorer l'image de la ville en arrivant par la rue du Collège, ce qui correspond aux désirs du Conseil communal exprimés dans le rapport de législature à propos d'une autre entrée, celle de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Nous aimerions exprimer nos remerciements à la société Maurice Bonny SA qui, en période difficile pour ce genre de commerce, fait preuve de dynamisme et s'est fixé des objectifs ambitieux dans le but de maintenir cette entreprise à un bon niveau de performance et par-là maintenir, voire développer des emplois. En effet, comme pour le commerce de détail, la branche de l'automobile vit actuellement une période difficile et même si l'engouement pour les différents salons de l'auto n'est pas à démontrer, le volume des ventes est plutôt à la baisse.

Le groupe socialiste acceptera le rapport et se réjouit de l'activité de cette entreprise sur le site choisi qui sera assaini, développé et amélioré.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. En préambule, je dois toutefois vous avertir, vous signaler que je me suis entretenu ce matin avec M. Bonny Fils qui est la troisième génération de ce garage.

Un projet qui nous est soumis après cinq ans d'études et de contacts auprès des services communaux, qui représente une facture de Frs 50'000.- à son initiateur privé pour se mettre en règle et montrer "patte blanche", peut-il être refusé ? Ceci d'autant plus qu'il achète une parcelle de 320 m² à Frs 80.- le m² et qu'il en cède une autre, mieux située pour la ville, de 303 m² au prix dérisoire de Frs 15.- le m².

Actuellement vingt-cinq personnes travaillent dans le garage Bonny, concessionnaire agent A d'une marque automobile bien connue. Nous sommes en présence d'un entrepreneur qui prend conscience du confort de travail de son personnel et qui prend des risques pour le bien de sa ville. Est-il besoin de souligner que le garage Bonny participe à la vie commerciale de notre cité depuis trois générations sans aide de l'Etat ni de la promotion économique ? Trouverons-nous encore beaucoup de patrons, comme la famille Bonny, prêts à investir plus d'un million pour développer leurs activités dans la région ?

Tous ceux qui ont eu l'opportunité de construire à notre altitude vous le confirmeront. Les travaux coûtent plus cher à 1'000 mètres qu'en plaine. Non seulement les isolations doivent être plus conséquentes mais les supports statiques seront calculés avec une résistance beaucoup plus forte à cause, entre autre, du poids de la neige en hiver.

Mais alors pourquoi investir, alors qu'une concession B suffirait à la famille Bonny pour vivre ? M. Bonny tient à sa région, à ses employés et souhaite leur offrir des conditions de travail agréables. Aujourd'hui, l'importateur de sa marque automobile lui met la pression. S'il souhaite conserver son statut, il est contraint d'offrir à sa clientèle des locaux et des ateliers à la pointe de la technique. Il ne faut pas se leurrer, le fait d'investir plus d'un million ne lui amènera pas un plus grand chiffre d'affaires et il en est conscient. Mais s'il n'investit pas il se retrouvera concessionnaire B, au plus grand plaisir du garage Lanthemann de Cortaillod, son concurrent direct, et devra de ce fait diminuer son personnel d'une dizaine d'employés. Si la concession lui est maintenue et que nous lui donnons la possibilité d'agrandir son garage, il pourra poursuivre son activité dans le secteur des véhicules utilitaires et dans le cas contraire, il sera contraint de l'abandonner pour des raisons de place.

La famille Bonny ne demande pas d'aide, elle offre par son dynamisme une attractivité de plus dans la région. Comme je vous l'ai déjà dit lors d'une précédente intervention, la vie des petits entrepreneurs n'est pas facile; les charges sont toujours plus importantes. Il serait indécent de refuser ce rapport qui signifierait que nous désapprouvons les commerçants de la place.

J'irais même plus loin, je pense que la volonté de M. Bonny pour ce projet l'a poussé à accepter une injustice que je ne veux pas passer sous silence. En effet pourquoi, alors qu'il paye toute l'étude, qu'il s'engage à faire le nécessaire pour que son entreprise respecte toutes les contraintes et les normes du service de l'urbanisme, doit-il encore faire un cadeau à la ville en offrant son terrain à Frs 15.- le m² ? Ne pourrions-nous pas faire la part des choses en effectuant un échange sans frais pour cet entrepreneur responsable ? Les contraintes de cette entreprise valent bien les 17 m² de différence, encore une fois, non négociables hors du contexte du garage Bonny pour la ville.

Le parti libéral-PPN, tout en acceptant ce rapport, souhaite que le Conseil communal revoie sa position sur les montants des terrains négociés et vous propose donc un amendement que vous avez lu tout à l'heure, M. le président. Merci.

M. Emile Saison, Les Verts : M. le président, Mesdames et Messieurs. Les Verts acceptent les trois arrêtés liés au rapport du Conseil communal à l'appui de l'approbation du « plan spécial Garage Bonny ».

Nous notons que : les arbres actuels seront préservés et qu'une plantation d'une nouvelle rangée d'arbres est prévue, que le nouveau bâtiment sera relié au chauffage à distance et que le gaz sera utilisé pour la cabine de peinture, que lors de cette transaction la commune dégagera un profit d'environ Frs 21'000.-.

L'ensemble du projet nous paraît intéressant d'autant qu'il permettra un réaménagement complet de ce quartier, en espérant que l'architecture du bâtiment se mariera avec le nouveau Centre de santé actuellement en construction.

Enfin, juste un petit détail qui peut quand même avoir une certaine importance, ne serait-il pas possible de mettre un robidog vers les marronniers à la rue de la Ronde, afin d'inciter les propriétaires de canidés à ramasser les déjections de leurs protégés ? Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. D'emblée, le groupe radical, acceptera ce rapport, car la famille Bonny exploite ce garage depuis plus de septante-cinq ans et fait partie de ces employeurs sérieux, qui cherchent aujourd'hui par cette construction à améliorer le cadre de travail de leurs employés. Nous les remercions d'ailleurs de leur fidélité à cette ville et pour des raisons n'apportant aucune plus-value à leur travail.

Etant partie prenante dans ce dossier par ma profession, j'ai choisi de défendre ce rapport, parce qu'il concerne une entreprise privée, ce qui ne sera pas ce soir le cas pour un autre rapport, celui de la Bibliothèque. J'avertis donc que je me retirerai des débats pour le rapport n° 5.

Je dois dire que personnellement je suis un peu déçu, car j'ai suivi ce dossier depuis le début et le mardi 31 août 2004, nous étions reçus par le Conseil communal et les représentants des services concernés. Le Conseil communal s'était alors engagé à fournir des documents servant à la modification du plan de quartier, ce qui aurait permis de présenter ce dossier non pas ce soir, mais de le présenter en novembre dernier.

Nous accusons donc pour ce dossier quatre mois de retard. Lorsque l'on connaît les difficultés économiques actuelles des entreprises, qui cherchent encore, elles, à investir en ville ainsi que celles de la construction, il semble au groupe radical que les dossiers découlant du domaine privé devraient passer en premier et ceci avant toutes études concernant des aménagements urbains, du domaine public, qui n'apportent encore aucune plus-value pour notre ville.

Le groupe radical dit aussi sa peur quant aux exigences esthétiques toujours plus restrictives ou autres de l'autorité, car cela augmente le coût des constructions et ne se rentabilise pas du tout à terme. Le PRAC est le plus restrictif possible et c'est très fortement politisé. Nous ne pouvons que le regretter. Quand nous pensons à la qualité architecturale d'un magasin d'habits en Ovest de la ville, nous nous disons que les exigences ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

Nous souhaitons donc vivement que pour d'autres dossiers le Conseil communal donne des ordres pour que ceux-ci aboutissent dans des délais convenables, car il est facile de prôner l'aide aux entreprises de la ville, mais il faut que cela soit effectif.

Merci de votre attention.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs, c'est avec joie que le groupe UDC a pris note de la volonté de développement manifestée par le garage Bonny de la rue du Collège. En effet, malgré les temps moroses que nous traversons et en dépit des tracasseries administratives incommensurables, cette entreprise veut aller de l'avant et ainsi améliorer et consolider ses infrastructures et notamment permettre à ses vingt-cinq employés de travailler dans un cadre agréable.

Le groupe UDC salue donc l'initiative du garage Bonny et souhaite que tout soit entrepris pour permettre à cette entreprise de parvenir à ses fins le plus rapidement

possible. Penser que les démarches ont commencé en août 2003 ! Deux ans de procédure administrative pour développer une entreprise, cela me paraît un peu fort. "A méditer".

Il est de notre devoir de promouvoir l'économie dans notre région et tout particulièrement l'économie endogène. Une entreprise forte et bien implantée, c'est aussi un contribuable pour l'avenir. Ne l'oublions pas.

C'est pourquoi, M. le président, le groupe UDC encourage tous ici d'adopter ces arrêtés et ainsi permettre au Conseil communal de faire diligence dans ce dossier. Je vous remercie.

M. Francis Stähli, POP : M. le président, Mesdames, Messieurs. Quand j'entendais l'intervenant libéral, je me disais qu'il imaginait peut-être qu'il pourrait y avoir un groupe ici qui refuserait cette proposition. Eh bien, pas du tout. Nous sommes tous (tous les groupes et notre groupe aussi) sensibles à aider une entreprise ; ce n'est pas aider, mais c'est favoriser le développement d'une entreprise d'ici, permettre de meilleures conditions de travail pour les employés et lui permettre d'avoir un site digne d'elle. Cela fait partie, je pense, du projet de tous les groupes du Conseil général. Donc nous allons accepter, bien entendu, ce rapport.

Nous sommes aussi tout à fait d'accord avec le fait - c'est l'intervenant socialiste qui l'a dit - que le PRAC doit être utilisé avec souplesse et qu'il doit y avoir une négociation, si possible, c'est vrai, plus rapide, entre les principes généraux et des situations particulières. Le seul point de petite différence avec vous, c'est ceci : c'est important que nous ayons un PRAC. Il faut l'appliquer avec souplesse, mais c'est quand même très important, parce que si nous laissons un développement anarchique, à terme, nous perdons une plus-value pour la ville. Donc souplesse, mais quand même ligne directrice. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de l'accueil que vous réservez globalement à ce rapport. Le Conseil communal, avec l'ensemble des groupes du Conseil général, se réjouit et je dirais même est très sensible à l'effort fait par le garage Bonny pour développer son activité à La Chaux-de-Fonds, de l'investissement qui est fait aussi bien en énergie et en temps qu'en argent, cela a été relevé, pour le développement de cette activité, au-delà de ce qui est uniquement nécessaire pour vivre. Certains l'ont relevé parmi vous, j'espère que ce type de philosophie servira aussi de leçon dans la suite de nos débats de ce soir et des mois à venir, parce que c'est aussi la philosophie qui est défendue par le Conseil communal. Même dans les difficultés, nous ne pouvons pas toujours nous contenter du strict nécessaire; il faut parfois avoir des ambitions un tout petit peu supérieures à ce strict minimum. Nous saluons ici le courage et l'esprit d'initiative de messieurs Bonny dans ce domaine-là.

S'agissant de la principale question qui est venue de plusieurs bancs, j'aimerais essayer de dissiper un malentendu, ce d'autant que ce n'est pas la première fois que depuis que je suis en fonction, je suis interpellé sur les délais de traitement du Service d'urbanisme, qui comme vous le savez ne travaille pas seul, mais travaille en consultant de nombreux services, travaille en collaboration avec le Canton et dépend

aussi et des usagers et de leurs mandataires. Je ne vais pas être trop long, puisque c'est un débat court, M. le président, mais quand même vous donner quelques indications. La procédure a débuté en février 2002, donc bien avant même ce que certains ont évoqué ici, par une lettre de Bonny SA qui accompagnait le dépôt d'une demande de permis de construire. Et c'est à la suite de cette lettre que la procédure du plan spécial a été communiquée comme une exigence nécessaire. Depuis cette date, en l'occurrence depuis le mois d'avril, date d'une première séance entre l'entreprise et le Service d'urbanisme, le Service d'urbanisme n'a plus eu de nouvelles de l'entreprise jusqu'à février 2003 - ce qui peut être parfaitement logique, puisque nous pouvons imaginer qu'ils se donnent le temps de réfléchir aux implications et à la façon d'entreprendre un dossier de cette importance. En 2003, je vous passe le détail des dates précises, le dossier est resté quarante-deux jours en une fois au Service d'urbanisme avant d'être retourné au mandataire de l'entreprise où il est resté du 28 août au 23 décembre, encore une fois chez le mandataire de l'entreprise. C'est en 2004 que le dossier est revenu au Service d'urbanisme où il a fait d'abord quatorze jours (du 3 au 17 janvier) avant d'être envoyé au Canton. Donc il est revenu le 4 mai pour repartir quasiment immédiatement après, c'est-à-dire le 17 mai (de nouveau quatorze jours) où il est resté du 17 mai au 15 février 2005 chez le mandataire de l'entreprise. Puis en 2005, le dossier a fait encore dix jours au Service d'urbanisme, le temps d'obtenir toutes les signatures nécessaires pour faire valider les plans. Au total sur trois ans, Mesdames et Messieurs, moins de trois mois au sein du Service d'urbanisme. C'est dire que je souhaiterais que la réputation de lenteur de ce service ne soit pas jetée en pâture à peu près à chaque débat sur ce sujet, sans que les informations qui vous parviennent soient vérifiées. Cela rend aussi le travail difficile pour les services. Le service est tellement soucieux d'accompagner et de soutenir l'entreprise dans sa volonté de développement, qu'il a aujourd'hui déjà envisagé de mettre à l'enquête immédiatement après le débat de ce soir sans attendre le délai référendaire, tout en informant évidemment que cela nécessiterait une deuxième mise à l'enquête si référendum il devait y avoir, de façon à gagner du temps. Le permis de construire est déjà déposé auprès du service de façon à pouvoir être traité au plus vite et d'autres entreprises de la place qui sont actuellement en train de se développer ou de s'implanter pourront vous confirmer également que lorsqu'il y a des enjeux économiques importants, les dossiers ne traînent pas au Service d'urbanisme. Ils ne traînent pas davantage lorsqu'il y a moins d'enjeux économiques, mais il est vrai que lorsqu'il s'agit d'une entreprise de plusieurs personnes, de plusieurs dizaines de personnes, nous mettons en général ces dossiers en priorité, ce qui peut conduire, c'est vrai, à des délais de traitement un tout petit peu plus longs pour des dossiers de moindre importance, mais cela nous paraît normal de donner ces priorités si cela reste des cas relativement exceptionnels. Voilà pour ce qui est des délais. J'espère avoir dissipé ce qui pouvait être un malentendu.

J'aimerais en venir maintenant aux autres questions que vous avez soulevées. Par rapport notamment à la question de la systématique de dérogation, par rapport au plan du règlement d'aménagement. Il est sûr que lorsque nous établissons un plan pour l'ensemble du territoire communal, il n'est pas envisageable, il n'est pas imaginable, de voir d'emblée ce qui va se passer à chaque carrefour, dans chaque rue. Ce sont des principes généraux qui doivent permettre un certain nombre de

dérogations. Les dérogations en question, techniquement, auraient pu être passées sous forme de simples dérogations au PRAC, ce que le Canton refuse systématiquement en imposant la procédure du plan spécial dans des cas de cette nature pour obtenir un certain parallélisme des formes, c'est-à-dire que le règlement général (donc le PRAC) a été approuvé par votre autorité, par les autorités cantonales. Si nous voulons y déroger sur des objets de cette importance-là, le Canton exige que les mêmes autorités se prononcent sur les dérogations et pas ce qui pourrait être arbitraire ou en tout cas conduire à des dérapages dans certains cas, simplement l'autorité exécutive ou une autorité administrative, d'où cette exigence de passer par un plan spécial, qui, il est vrai, est relativement lourde, mais permet quand même sur des objets de cette importance de cadrer un peu la démarche et d'avoir un souci à l'aspect général et à l'impact de cette démarche sur le visage de la ville. Dans le cas particulier, c'était d'autant plus nécessaire que le bâtiment qui est juste derrière, à savoir le bâtiment qui est en construction à l'heure actuelle pour le Centre de santé, avait lui-même fait l'objet d'un plan spécial de façon obligatoire, compte tenu de l'espace dans lequel il se trouvait. Il paraissait que dans un souci de cohérence entre les deux espaces, le plan spécial était aussi approprié. C'est un outil qui est prévu par la législation, justement pour pouvoir déroger dans certains cas au plan d'ensemble.

Pour être rapide, le souci sur les entrées de ville est partagé par le Conseil communal et nous avons rencontré il y a quelques semaines maintenant, les propriétaires des bâtiments les plus problématiques - nous allons dire ça comme ça - de l'entrée de ville du côté de l'Hôtel-de-Ville, qui nous ont informé se soucier également de cet élément, avoir l'intention de vendre une partie de ces bâtiments, d'avoir même quelques transactions très bien avancées, puisqu'ils devaient signer des actes de vente dans les jours qui suivaient, pour certains de ces bâtiments. Il semble qu'à ce jour il n'y a le sort que d'un seul bâtiment de ceux que nous évoquions avec eux qui ne serait pas réglé, c'est dire que nous avons la perspective d'une réelle amélioration sur cette entrée de ville de l'Hôtel-de-Ville, qui, encore une fois, nous préoccupait aussi.

S'agissant du prix d'échange du terrain, nous y reviendrons peut-être tout à l'heure au moment du débat de l'amendement. Pour que nous soyons bien clairs, l'entreprise acquiert en l'occurrence du terrain au prix tout à fait usuel pour des activités artisanales et industrielles (Frs 80.- du m²). Il ne nous paraît pas que la commune peut commencer d'entrer dans une démarche qui conduirait à faire des cadeaux entre guillemets, mais en tout cas à faire des rabais sur ces prix, sans quoi ce sont ces prix-là qui serviront de référence pour les dossiers suivants à chaque fois qu'il y aura des transactions liées au développement de l'activité industrielle. Et il nous paraît aussi qu'il ne serait pas sain du tout que la commune commence d'une part à brader ses terrains, d'autre part à entrer dans une logique de concurrence intercommunale en matière de promotion économique en disant, nous soutenons les entreprises qui se développent chez nous, en faisant des prix particulièrement avantageux sur le prix du terrain qui nous appartient de façon à encourager le développement. Ce serait entrer dans un risque de surenchère ou de sous-enchère, selon dans quel sens nous le voyons, tout à fait dommageable. Si nous le faisons entre communes, en plus, vraiment je pense que ce ne serait pas un bon plan. De

l'autre côté, la commune acquiert du terrain pour le verser au domaine public en zone de verdure. Si ce terrain, n'était pas en zone de verdure et qu'il ne constituait qu'un trottoir, ce terrain devrait être acquis gratuitement par la commune, comme c'est l'usage pour l'ensemble de l'acquisition des trottoirs dans cette ville depuis plusieurs années, donc en fonction de la politique mise en œuvre. C'est parce qu'il est prévu de le mettre en zone de verdure que la commune a pu entrer en discussion sur un prix qui a été fixé finalement à Frs 15.- du m² et qui nous paraît tout à fait raisonnable. Là encore, il nous paraît que nous nous engagerions dans une pente qui pourrait être problématique pour d'autres dossiers par la suite si nous modifions ce prix.

Je crois avoir répondu à l'essentiel des questions posées par Messieurs Vuilleumier et Heimo.

S'agissant des Verts, je confirme que c'est bien le chauffage à distance qui alimentera ce projet. Je transmettrai à mon collègue Hainard la question des robidogs.

Pour M. Laeng, je crois avoir répondu à l'essentiel des questions, en particulier des délais. Reste la question esthétique. Disons que l'exemple auquel vous faisiez allusion en Ouest de la ville n'est pas pour nous une référence. Nous souhaitons là aussi avoir un œil plus attentif à l'aspect esthétique des bâtiments qui seront construits, c'est d'ailleurs expressément prévu dans le règlement qui vous est soumis ce soir en annexe du rapport. J'aimerais juste faire une précision pour la bonne compréhension : nous n'en sommes pas, au moment où nous adoptons un plan spécial, à des questions d'esthétique, si ce n'est de fixer des principes généraux. C'est au moment du dépôt du permis de construire que ces questions-là seront réglées, mais le Conseil communal y sera attentif; il ne souhaite pas non plus répéter les expériences plus ou moins heureuses auxquelles vous avez fait allusion.

Je crois qu'avec ces éléments-là j'ai répondu à l'ensemble de vos questions et préoccupations exprimées. Je vous remercie d'accepter ce rapport.

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je ne suis pas contre les lenteurs de l'urbanisme. Habituellement l'urbanisme donne satisfaction dans sa rapidité d'exécution. Vous n'étiez, Monsieur le conseiller communal, malheureusement pas présent lors de ce débat du 31 août 2004, d'autres représentants l'étaient et je ne crois pas qu'ils peuvent nier qu'une discussion s'est engagée où l'urbanisme s'est engagé fermement à présenter dans les quinze jours aux mandataires de l'entreprise Bonny certains documents, dont les surfaces à calculer. Ce travail n'a été fait que plusieurs mois après en disant "ce n'était pas mon travail". A un moment donné, ce n'est pas possible de travailler de cette manière.

Je me permets de dire que j'accepterai l'amendement, parce qu'en fait, finalement, c'est vrai, que nous pouvons parler de prix, mais nous parlons de 300 mètres contre 300 m². Finalement j'estime que vu l'effort que la famille Bonny fait dans cette ville, nous avons déjà proposé en séance que cet échange soit à la limite fait bock à bock. Cet échange a été refusé par l'urbanisme. A ce sujet, nous avons des notes internes chez nous qui ont été prises dans un PV. Je vous remercie.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : M. le président, je crois que l'idée n'est pas de faire un cadeau à l'entreprise Bonny en lui offrant 80 m² de terrain. L'idée était surtout de dire, par rapport à l'emplacement, que si nous conservons le terrain là où il est actuellement, il ne va pas servir à grand chose ; c'est plutôt un terrain non négociable, alors que d'un autre côté, la partie Ouest reprise au garage Bonny pourra être aménagée de telle façon à ce que la ville puisse en profiter ou au moins les toutous de la ville, si j'ai bien compris l'interpellation de notre ami écologiste.

Non, je crois que le but est surtout d'essayer de faire un échange de terrains et en prenant en considération aussi que la famille Bonny a investi près de Frs 50'000.- rien que pour l'étude à son compte. Je pense qu'effectivement c'est aussi un élément qui n'est pas négligeable par rapport à ce dossier. Merci.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. M. Heimo, est-ce que vous voulez encore défendre vos amendements ou est-ce que vous vous êtes suffisamment prononcé sur vos amendements ?

M. Claude Heimo, lib.-PPN : Je crois que nous nous sommes compris.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Très bien. Est-ce que vous acceptez que nous fassions voter tous les amendements à la fois, plutôt que l'un après l'autre et ouvrir à chaque fois le débat ?

M. Claude Heimo, lib.-PPN : C'est dans le même ordre d'esprit.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Très bien. Est-ce que le Conseil communal veut encore se prononcer sur les amendements ? M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. L'essentiel a été dit. J'aimerais vous inviter à refuser ces amendements, tout en étant sensibles à la préoccupation qui est exprimée, qui est celle vraiment de l'intérêt que nous pouvons avoir et du soutien que nous pouvons marquer à ce projet. Mais le terrain qui est acquis par la commune est un terrain qui est en bordure de route, dont l'entreprise ne pourra absolument rien faire. Il est quasiment non constructible dans la mesure où nous allons tout de suite être aux limites de gabarits, donc il n'est absolument pas valorisable pour l'entreprise. La commune, comme je l'ai dit, pourrait l'acquérir et faire un large trottoir, ou n'en acquérir qu'une partie et faire un trottoir standard et laisser le reste à disposition de l'entreprise. Elle a décidé de le valoriser au maximum de ce que nous pouvions envisager, compte tenu des projets de l'entreprise ici en acquérant l'ensemble de cette petite parcelle pour en faire un espace vert. Parce qu'elle le met en espace vert, elle peut lui donner un prix qu'elle versera ou qui servira de compensation dans la transaction. Je crois que la commune a montré son intérêt pour ce projet et le geste qu'elle pouvait faire. Dans l'autre sens, le prix de Frs 80.- du m² est constructible. La démonstration est faite puisque c'est justement le terrain sur lequel s'érigeront les nouvelles constructions et il est cédé au prix normal du terrain artisanal et industriel. Pour ces motifs, je vous invite vraiment au nom du Conseil communal à refuser

l'amendement qui vous est proposé, sans quoi encore une fois, nous risquons de nous retrouver dans pas mal de difficultés à l'avenir sur des projets de ce type-là.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. Est-ce que la parole est encore demandée ? M. Vuilleumier.

M. Serge Vuilleumier, soc. : M. le président. Est-ce que nous sommes au premier débat ou au deuxième ?

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Nous sommes sur les amendements.

M. Serge Vuilleumier, soc. : Donc l'arrêté n° 1 n'a pas été adopté encore.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Non.

M. Serge Vuilleumier, soc. : Donc nous sommes déjà dans le deuxième débat.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Au débat des amendements.

M. Serge Vuilleumier, soc. : D'accord. Puisque nous sommes dans le deuxième débat, j'aimerais donner la position du parti socialiste qui refusera les amendements. Nous apportons, comme cela a été dit dans le premier débat, notre soutien inconditionnel à l'entreprise Bonny qui désire agrandir, assainir et développer son entreprise. Il n'empêche que nous n'avons pas participé aux négociations pour fixer ces différents prix de Frs 80.- et de Frs 15.-. Nous ne savons pas ce qui a été dit à l'occasion de ces négociations et ce n'est pas notre rôle de nous substituer au Conseil communal. De plus, cela créerait un précédent de faire un échange à titre gracieux. Cela risquerait, comme cela a été dit, de mettre le Conseil communal dans ses petits souliers pour des négociations avec d'autres partenaires, des négociations à futur, qu'il y aurait lieu de tenir. Raison pour laquelle, tout en réitérant notre soutien à ce projet, nous pensons qu'effectivement les montants dont il est question, même s'ils sont importants sont tout à fait corrects et correspondent à ce qui est pratiqué en ville. Donc nous refuserons les amendements.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. Est-ce que la parole est encore demandée ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose que nous passions au vote de ces amendements en bloc.

Les amendements sont refusés par 18 voix contre 14.

L'arrêté n° 1 est accepté par 34 voix sans opposition.

L'arrêté n° 2 est accepté par 34 voix sans opposition.

L'arrêté n° 3 est accepté par 34 voix sans opposition.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la fusion du Service des forêts de la Ville de
La Chaux-de-Fonds avec celui de la Ville du Locle

(du 2 février 2005)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 20 janvier 1997, le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds acceptait le postulat déposé par M. P. Haldimann, dont la teneur était la suivante :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens pour éliminer des comptes de la Ville le déficit permanent enregistré ces dernières années au niveau du poste 205.

En particulier, son étude devra porter sur une réforme des structures de ce service :

- soit en confiant à l'Etat de Neuchâtel, ou à la Ville du Locle, ou à un service intercommunal le travail effectué à l'heure actuelle par notre service communal ;*
- soit en créant une communauté intercommunale d'exploitation ;*
- soit en confiant à une gestion privée l'exploitation et l'entretien des forêts en concluant un contrat de gérance fixant les droits et obligations des parties. »*

1. PREAMBULE

Dès son acceptation, le Service des forêts chaux-de-fonnier s'est mis à la recherche de solutions pouvant répondre de manière satisfaisante au postulat. Avec l'aide de l'Ingénieur forestier du 5e arrondissement, plusieurs hypothèses ont été ébauchées. L'Etat, en tant qu'entreprise forestière publique, ne souhaitant pas se substituer à une autre collectivité publique dans la gestion de son patrimoine forestier, les responsables du Service des forêts de la Ville du Locle ont été contactés.

Au mois de mai 1997, il était convenu avec Le Locle que le regroupement des deux équipes (3 postes, 2 apprentis et 5 chômeurs pour Le Locle et 2 postes et 2 apprentis pour La Chaux-de-Fonds) n'était pas envisageable, les inconvénients d'un regroupement étant supérieurs aux avantages.

Une économie pouvait être réalisée en modifiant la composition des cantonnements, mais cette réorganisation était de la compétence exclusive de l'Etat et n'était pas à l'ordre du jour.

Un des éléments mis en évidence à l'époque était le fait que l'équipe forestière de La Chaux-de-Fonds était trop grande par rapport au volume des coupes de bois autorisées par le Canton.

En effet, le plan de gestion des forêts communales de La Chaux-de-Fonds établi pour la période 1987 à 1997 fixait la possibilité (soit la quantité de bois exploitable) à 1'200 sylves (1 sv = 1 m³ de bois sur pied) par an, alors qu'un forestier peut exploiter 1'000 sylves par an.

Pour rentabiliser l'équipe, il fallait donc soit trouver des coupes supplémentaires, ou diminuer la dotation. Or, cette dernière solution n'était pas envisageable pour des raisons de sécurité, les coupes ne pouvant être effectuées qu'à deux personnes au minimum.

Lors du départ à la retraite du garde forestier responsable du cantonnement de La Chaux-de-Fonds, les forêts propriétés de la Ville revinrent, suite à une réorganisation partielle du 5e arrondissement forestier, au garde forestier de La Sagne.

C'est donc tout naturellement que La Sagne nous proposa d'utiliser son hangar à copeaux, plutôt que celui que nous louions à un privé pour entreposer les copeaux de bois que nous livrons au chauffage à bois des TRN.

La commune de La Sagne ne disposant pas d'équipe forestière, nous avons négocié le dépôt de nos copeaux de bois contre le façonnage d'une coupe de bois annuelle à La Sagne, ce qui fut accepté. Par ce biais, nous avons donc augmenté notre volume de travail d'environ 400 sylves.

De son côté, l'Ingénieur forestier nous annonçait non seulement que la possibilité passerait de 1'200 sv à 1'600, voire 1'700 sv lors de l'établissement du plan de gestion pour la nouvelle période 1998 à 2017, mais encore que cette possibilité pouvait provisoirement être appliquée en attendant la sanction de ce plan.

Ainsi, la masse de travail pouvant être rentabilisée passait de 1'200 sv à 2'000 sv, ce qui correspondait bien aux rendements admis d'un homme pour 1'000 sv.

Par ailleurs, dès l'an 2000, notre chef d'équipe nous demandait de travailler à 80% pour une période d'essai de trois ans, ce que nous avons accepté.

Nous pensions ainsi atteindre un déficit raisonnable compte tenu des tâches annexes non rentables effectuées par le Service des forêts.

La nature en a décidé différemment ; l'ouragan Lothar qui a non seulement dévasté les forêts suisses, mais aussi renversé plus de 110 millions de m³ en Europe, a totalement modifié l'économie forestière et provoqué un effondrement des prix du bois.

Aidés par les incertitudes régnant sur le marché des bois, profitant du départ d'un des forestiers chaux-de-fonnier à fin 2002 et encouragés par la volonté politique de rapprochement entre les deux villes, nous nous sommes à nouveau approchés des responsables du service des forêts de la Ville du Locle et avons pu, cette fois-ci, débiter une étude complète visant à déterminer si une mise en commun pouvait être bénéfique aux deux villes.

2. CONTEXTE HISTORIQUE DE NOS FORÊTS ET ETAT DES LIEUX

2.1 La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds, ville horlogère créée au 17^{ème} siècle, a une situation singulière : bordée ni de lac ni de rivière, elle s'étend au beau milieu des pâturages et des sapins. Au XVIII^e siècle, le boom économique entraîne des défrichements massifs pour assouvir l'appétit en énergie des industries, notamment du verre et du fer, installées en grand nombre au bord du Doubs. Les conséquences en sont désastreuses : érosion des sols et problèmes de régulation des eaux. De ce point de vue, la situation était particulièrement critique à Pouillerel. Des reboisements de vastes surfaces sont alors décidés. C'est dans ce contexte que le canton de Neuchâtel se dote de sa première loi forestière.

Il s'agit de rappeler que La Chaux-de-Fonds n'a pas hérité de patrimoine forestier communal. C'est donc la Ville elle-même, dès la fin du XIX^e siècle, qui s'en constitue un : elle achète des forêts et surtout des terrains abandonnés par l'agriculture pour les reboiser. La première équipe forestière communale est créée en 1920. Modeste, elle est composée d'un garde forestier et a comme tâche principale de s'occuper de jeunes plantations et de reconstituer les forêts après le passage du cyclone, le 12 juin 1926. Entre 1904 et 1936, 750'000 arbres sont plantés, sur une surface de 75 ha.

A cette époque, les coupes de bois sont encore très peu importantes. Il faut attendre les années 50 pour voir des travaux forestiers plus conséquents, ce qui nécessite la construction de sentiers pour évacuer le bois. Parallèlement, l'équipe s'agrandit : trois ouvriers secondent désormais le garde forestier.

En 1972, une réorganisation est opérée par la suppression du poste de garde forestier communal. Les forêts communales sont alors, pour la partie technique, gérées par le garde forestier cantonal puis, dès 1998, par le garde forestier de La Sagne, à raison de 30% de son temps de travail.

2.2 Le Locle

La Joux-Pélichet est mentionnée pour la première fois dans un acte de 1382. Jean III d'Arberg y confirme les libertés consenties par son père. Ainsi, pendant plus de cinq siècles, la Joux-Pélichet fit partie intégrante des biens communaux sous l'appellation générale de « Communal ». En 1872, afin d'éviter de devoir clôturer le Communal suite à un arrêt de la Cour d'appel (« *celui qui pâture barre* ») et sur proposition de la Commission chargée de s'occuper de la question du défrichement du Communal, les comuniers du Locle décident de défricher et de construire une grande ferme sur le Communal afin de mettre ce terrain en culture. Celle-ci brûlera en 1898.

Si en 1872 il fallait des terres à tout prix (ou plutôt éviter le prix d'une clôture), en 1898 il fallait de la forêt. En effet, pour assurer la salubrité des sources et la régularité de leur débit, aucune mesure ne pouvait être meilleure que celle du boisement de la Joux-Pélichet.

Sur les 50 ha. de l'ancien domaine, on ne planta pas moins de 448'000 petits arbres à la Joux-Pélichet et 1'200'000 à la Combe-Girard. Ce nombre ne cessera de s'accroître jusqu'en 1923. La Bourgeoisie et la Ville du Locle mènent alors une politique forestière active et cherchent à étendre le plus possible leur domaine forestier et à reboiser.

Le Fonds des Ressortissants (émanation de la Bourgeoisie) est intégré à la Ville en 1966.

L'équipe d'alors est composée d'un garde forestier, de deux forestiers-bûcherons et d'un forestier payé à l'heure.

Pour terminer nous tenons encore à faire remarquer que le Bois-de-Ville, un des fleurons des forêts jardinées, aménagé pour la première fois en 1897 par Henry Biolley, proviendrait d'un fermage octroyé en 1533 à la communauté locloise.

2.3 La forêt, notre patrimoine commun

En forêt, l'homme récolte les arbres qui ont été soignés depuis plus d'un siècle. Les jeunes arbres qu'il favorise aujourd'hui parmi les rajeunissements formeront la forêt de demain dont le bois sera récolté par nos arrière-arrière-petits-enfants.

En oeuvrant pour un développement durable, le forestier est ainsi habitué à une échelle temporelle qui se situe à l'opposé du train de vie accéléré de notre société.

Le plan d'aménagement forestier analyse les principaux événements marquant le passé de la forêt et étudie l'état actuel des massifs sur la base d'un inventaire intégral de tous les arbres. Il détermine les vocations principales des différents massifs et prévoit les interventions qui devront avoir lieu pour la période à venir et la quantité de bois pouvant être récoltée annuellement.

Réactualisé tous les vingt ans, le plan de gestion permet de suivre de près l'évolution de la forêt.

2.4 Les fonctions de la forêt

La forêt est gérée de manière à concilier ses différentes fonctions. Qu'elle soit, par sa composition et sa situation, plutôt destinée à la production de bois ou à d'autres vocations, l'ingénieur forestier tient compte de toutes ses fonctions et les harmonise au mieux entre elles, où que ce soit dans la forêt.

Ces fonctions sont au nombre de quatre :

⇒ *Fonction protectrice*

Retenant les chutes de pierres, empêchant la formation d'avalanches, filtrant et stockant notre eau potable, purifiant notre air, interceptant l'eau des orages ou de la fonte des neiges et diminuant les crues des rivières, la forêt est indispensable à l'homme.

⇒ *Fonction économique*

La forêt est une ressource naturelle produisant une matière première renouvelable. Elle permet de faire vivre une économie de production et de transformation du bois et devrait apporter aux propriétaires forestiers les recettes qui leur permettent de couvrir les frais des travaux coûteux en faveur des autres prestations.

⇒ *Fonction sociale*

En forêt, l'homme trouve l'espace naturel pour la détente, en se promenant, pratiquant un sport, ou encore comme ami de la nature. La forêt est d'autant plus importante qu'elle se trouve proche des centres urbains.

⇒ *Fonction de maintien de la biodiversité*

La forêt est un des rares milieux où la nature peut encore s'épanouir relativement librement. Flore et faune y trouvent un refuge bienvenu dans un environnement général de plus en plus perturbé par l'homme. Par ailleurs, elle assure aussi une vocation par sa présence ou son absence, par sa forme et sa composition. Elle est une composante primordiale de notre paysage.

2.5 Le marché du bois

Depuis toujours, la forêt a fourni à l'homme, non seulement le matériau bois pour la construction et l'énergie, pour la cuisson ou le chauffage, mais aussi du fourrage, des baies, des champignons ou même des médicaments.

Pour contenter tous ces besoins, on a exploité et modifié fortement les forêts proches des localités pendant des siècles. Les symptômes de leur épuisement se sont multipliés au début du XIXe siècle, comme aujourd'hui dans certaines forêts du Tiers Monde. En montagne, les coupes rases pour les villes en manque de bois ou pour l'industrie, ont déclenché des inondations catastrophiques qui se sont répercutées jusque loin en plaine.

Vu la forte pression sur la forêt et le temps de reconstitution très long, les autorités, au XVIII^e siècle déjà, ont mis en place des règlements, des principes de gestion et d'organisation forestière, afin d'assurer à long terme la production de bois.

Le canton de Neuchâtel, conscient des problèmes, s'est doté en 1869 de sa première loi forestière, avant même la Confédération qui n'a établi les premières dispositions légales en matière forestière qu'en 1876, et valables seulement pour les forêts de montagne ! Il a fallu attendre 1902 pour disposer d'une « Loi fédérale concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts », remplacée seulement en 1993.

Il y a 40 ans encore, les forêts représentaient pour leurs propriétaires une vraie mine d'or, dans la mesure où le bois se vendait cher et les salaires du personnel étaient modestes. La vente de 1 m³ de bois fournissait le salaire pour engager quatre bûcherons durant un jour ; aujourd'hui, le même m³ de bois, si tout va bien, paie deux heures de forestier-bûcheron. Le vol de bois était un réel problème et les nombreux gardes forestiers avaient la mission de surveiller la forêt et de diriger leurs équipes lors des coupes de bois, ou des nombreuses plantations.

Les inspecteurs d'arrondissements, qui pouvaient avoir recours à des adjoints, étaient responsables de l'application de la loi sur la forêt, de l'organisation des exploitations et de la mise à jour des plans d'aménagement forestier.

Les années 50 et 60 ont amené une forte mécanisation en forêt, notamment par la tronçonneuse, le tracteur de débardage et le camion-grue, entraînant malheureusement aussi des maladies professionnelles et de nombreux accidents graves. Cette évolution a conduit la Confédération à instaurer, en 1968, l'apprentissage des forestier-bûcherons, ce que les neuchâtelois avaient déjà introduit en 1926.

Durant les 20 dernières années, et suite à l'internationalisation du marché des bois, les prix des bois ont stagné, pour certains assortiments même fortement chuté. Contrairement à tous les autres services, par des mesures de rationalisation et en vue de dégager le meilleur rendement possible, le personnel forestier a été réduit durant cette période de mévente et ceci malgré de nombreuses nouvelles tâches administratives et légales.

Rationaliser a été synonyme d'une redistribution des tâches à tous les niveaux, entraînant souvent la suppression pure et simple de certains travaux d'entretien au détriment de la qualité des peuplements.

Il est à noter que d'un métier marginal, la profession de forestier-bûcheron a évolué vers un meilleur statut, conduisant à une amélioration graduelle de sa rétribution.

Aujourd'hui, la rentabilité s'est singulièrement amoindrie, et ce malgré l'appui financier du canton et de la Confédération qui diminue progressivement. L'entretien et l'exploitation des forêts conformément à l'intérêt général (gestion durable de ressources naturelles et pérennité des fonctions de la forêt) procurent généralement aujourd'hui plus de travail et de charges que de gains financiers.

Ci-après, on peut observer l'évolution des prix moyens des ventes du bois :

	1981 CHF	2003 CHF
Vente de grumes résineuses	179,20	91,70
Râperie 1 ^{er} choix	75,00	26,00
Bois de feu feuillu	60,00	60,00
Bois rouges	110,00	20,00
Prix de l'heure d'un ouvrier	16,50	39,90

2.6 Fonctions sociales et travaux non rentables mais nécessaires

Si la ligniculture permet des rentrées directes d'argent, la sylviculture joue un rôle fondamental dans l'équilibre écologique et humain.

La forêt et les arbres jouissent, à La Chaux-de-Fonds et au Locle, d'une considération bien réelle. La présence de chaque arbre, même isolé ou de petite taille, croissant sur fond privé ou sur fond public est reconnu d'intérêt général.

Le forestier doit veiller à ne pas être trop technique dans ses aménagements sylvo-pastoraux, afin de ne pas nuire à l'originalité du paysage. « Monsieur tout le monde » préfère goûter au charme des sapins à frondaison abondante dispersés par menus bouquets ou par pieds isolés, qu'admirer les sujets d'élites cultivés en forêt. Il y a lieu de maintenir, entre le pâturage nu et la forêt compacte, une zone de transition et de veiller à l'harmonie des lisières.

Un compromis raisonnable entre les exigences de l'économie forestière, de l'économie pastorale et des usagers des samedis et dimanches est parfaitement possible et doit être appliqué.

Mais cette sylviculture a un coût et les prestations fournies par les forestiers dans ce domaine sont multiples et nombreuses. Nous pouvons en citer quelques-unes :

- sécurisation maximale de l'état des forêts abritant les pistes Vita des deux villes, les sentiers pour la promenade et pour le jogging ;
- mise en place et entretien des sentiers botaniques, du sentier nature de Capel, des parcours didactiques sur l'histoire de la Joux-Pélichet et la Combe-Girard ;
- entretien avec fauchage des talus des chemins forestiers et groisage des nids-de-poule pour le cheminement des personnes et le roulement

des poussettes, ouverture des rigoles, élimination des feuilles mortes sur la bande de roulement, etc.. ;

- construction et entretien de la Cabane du 150^{ème} et de la Roche de Moron. Préparation du feu du 1^{er} août ;
- création et entretien de places de délassement ou de pique-nique et ravitaillement en bois de ces places afin de diminuer la déprédation et l'impact sur les arbres avoisinants. Création de places de parc pour garer les voitures à l'entrée des chemins interdits à la circulation ;
- prise en compte des réseaux de postes pour les courses d'orientation ;
- maintien de la diversité des espèces végétales lors des coupes et soins à la jeune forêt. Maintien des cavités dans les arbres et de nichoirs pour la diversité des espèces d'oiseaux ;
- soins particuliers lors de travaux dans les peuplements pour sauvegarder la variété de plantes herbacées, de champignons, d'oiseaux ou d'autres animaux comme les fourmis ;
- création et soins aux lisières étagées ;
- maintien et entretien de clairières pour la diversité des plantes (lutte contre le reboisement et l'emboisement). Maintien de surfaces en tant que prairies maigres (Les Moyats). Protection des îlots de vieux bois (zones d'arbres devant accomplir leur cycle complet de vie-mort-décomposition, cycle de 200 à 300 ans) ;
- entretien à caractère particulier des forêts en zones de captage des eaux. Remise en état des murs et clôtures lors des exploitations des bois ;
- travaux sylvo-cynégétiques en collaboration avec les gardes faunes ;
- formation d'apprentis, échanges scolaires et professionnels, stagiaires, réception des nouveaux habitants locaux, visites de forêts pour les classes d'écoles, participation au « passeport vacances », cours au personnel d'autres services sur l'utilisation des tronçonneuses, etc...

Les forêts ne peuvent pas se gérer sans prendre en compte le fait que les soins à la forêt sont un vrai investissement.

Jusqu'à récemment, le thème des biens et services de la forêt a été considéré comme peu digne d'intérêt, or les prestations immatérielles fournies par la forêt sont difficilement remplaçables lorsque les surfaces boisées disparaissent.

Des études récentes de l'OFEFP (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage) montrent l'importance des revenus des biens non-bois des forêts qui ne sont jamais comptabilisés (viande de gibier, fourrage, miel, champignons, etc..) lorsque l'on parle de forêts.

2.7 Inventaire des propriétés

Le domaine forestier communal de La Chaux-de-Fonds présente aujourd'hui l'image suivante :

	Forêts	Pâturage boisé
	ha	ha
Bois du Couvent	12,85	
Alentours	52,95	10,15
Chapeau-Râblé	47,45	1,50
Pouillerel	17,50	
Sombaille Jeunesse	8,15	1,30

A cette surface forestière inventoriée, il convient d'ajouter les forêts « hors inventaire », soit :

	Forêts	
	ha	
Les Moyats	41,20	
Parc des Arêtes	0,27	
Ancien cimetière	1,00	
Divisions 32, 33, 34	3,92	
Sur les Sentiers	0,40	(marais boisé)
Musée Paysan	0,40	(marais boisé)
Bonne-Fontaine	0,30	(marais boisé)

La surface totale du domaine forestier de La Chaux-de-Fonds s'élève à 199,34 ha.

Le domaine forestier communal de la Ville du Locle présente aujourd'hui l'image suivante :

	Forêts	Pâturage boisé
	ha	ha
Combe-Girard	63,20	0,80
Joux-Pélichet	41,30	
Bois de Ville	23,20	
Pouillerel-Rossel-Roches de Moron	36,75	
Les Environs	61,35	2,00

A ces surfaces forestières, il convient d'ajouter les pelouses de pâturages boisés qui représentent une surface de 150'537 m² et les surfaces de la partie non aménagée :

	Forêts non aménagées m²	Réserves forestières totales m²	Plantations m²
Col-des-Roches	8'080		
Les Chaudières		24'980	
Les Roches de Moron		71'667	7'560
La Baume			8'600
Les Abattes			12'000
La Combe-des-Enfers			35'000
Les Cernayes			8'300

Les surfaces non boisées et le parc boisé du Château des Monts représentent une superficie de 89'595 m².

La surface totale du domaine forestier du Locle s'élève à 270,2 ha.

Les plans de ces propriétés figurent en annexe.

3. ETUDE DE FUSION

3.1 Etat initial et contraintes

3.1.1 *Situation économique*

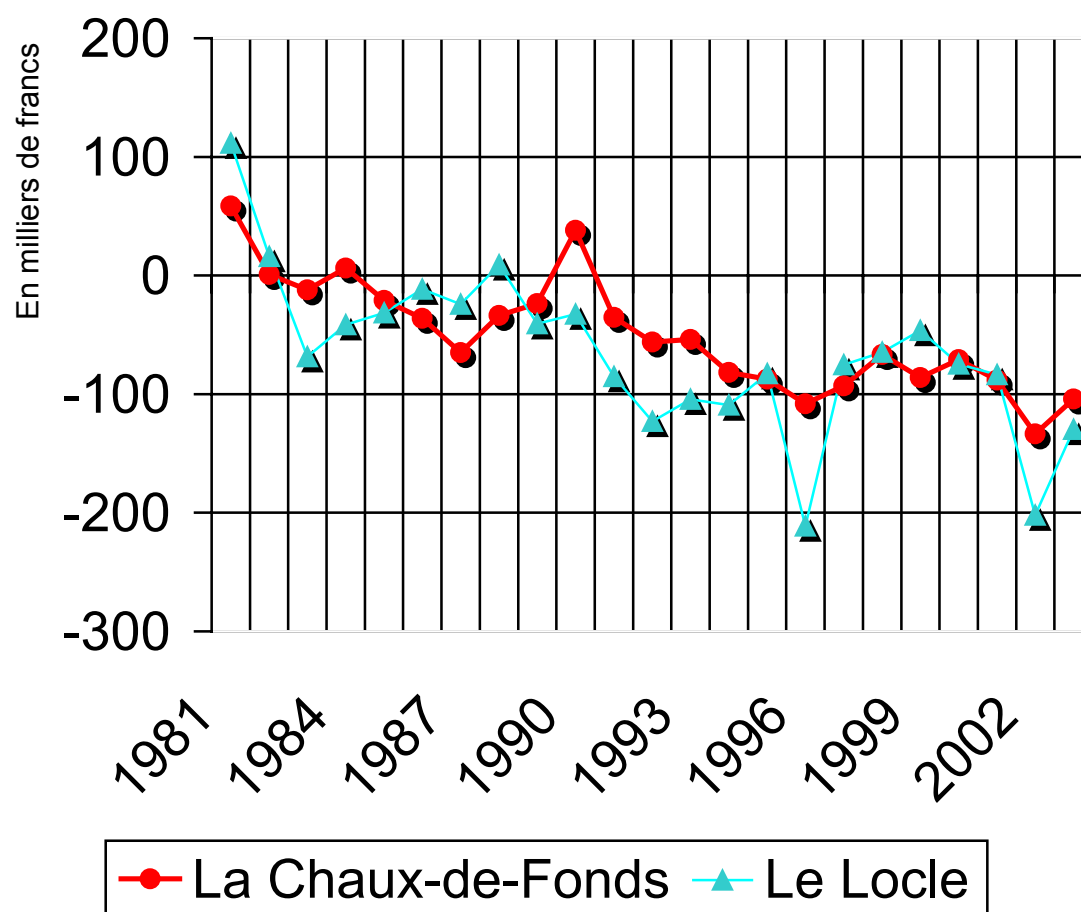
Depuis plusieurs années, les comptes forestiers des deux villes sont déficitaires. Cet état de fait est valable pour la plupart des communes du canton. La situation actuelle est préoccupante, puisque la Confédération a décidé de diminuer de 33% les subventions versées aux propriétaires de forêts. Ainsi, on sait que les dégâts aux forêts ne seront plus subventionnés, à l'exception des travaux réalisés dans les forêts à fonction protectrice particulière, ou à fonction protectrice importante. Quant aux subventions aux travaux de sylviculture, elles seront abaissées de 25%. Les constructions ou réfections de dessertes forestières ne seront plus subventionnées.

Certains craignent que ces décisions aient des conséquences néfastes sur l'avenir de tout l'écosystème des forêts suite à l'abandon de la gestion des massifs boisés par leur propriétaire, ou pire encore, si les coupes rases qui permettent de réaliser une bonne opération financière ponctuelle venaient à être autorisées.

Les deux villes souhaitent toutefois poursuivre leurs engagements pour un développement durable et pour améliorer la diversité, la complexité et la viabilité économique des forêts mises au service de l'ensemble de la population.

Afin d'y parvenir, il est souhaitable de rationaliser efficacement l'exploitation forestière, tout en gardant à l'esprit que nous investissons maintenant pour la forêt de demain.

Tableau sur l'évolution des comptes forestiers



3.1.2 Locaux

L'équipe forestière de la Ville de La Chaux-de-Fonds n'a pas de locaux à proprement parler. Elle occupe actuellement un local prévu à la base pour du stockage, au Centre d'entretien des Travaux publics (CTP).

L'équipe du Locle possède un hangar à bois et un abri forestier au lieu-dit « L'Ecureuil ». Cet abri doit être assaini. De plus, la configuration des locaux ne répond plus aux normes d'exploitation actuelles et ne permet pas de rationaliser le travail.

Il est à noter que le garde forestier a son bureau au Centre des Travaux publics du Locle, ce qui ne simplifie pas l'organisation du travail entre lui et son équipe.

3.1.3 Sécurité au travail

L'aspect sécurité est primordial dans le travail en forêts. Selon la statistique de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA), le travail en forêt reste très dangereux, de nombreux accidents suivis de cas d'invalidités ou de décès y sont recensés. Une des règles impératives de sécurité concerne l'abattage qui ne doit être effectué qu'en présence de deux personnes. Cette directive s'avère pénalisante quand les équipes forestières sont petites.

3.1.4 Personnel

Aujourd'hui, l'équipe du Locle est composée d'un forestier de cantonnement (garde forestier), d'un contremaître, d'un forestier-bûcheron CFC et de deux apprentis.

Celle de La Chaux-de-Fonds comprend un chef d'équipe à 80% et un apprenti. La dotation budgétaire de 2004 prévoyait encore un poste de forestier-bûcheron CFC, mais celui-ci n'a pas été repourvu, compte tenu de l'étude en cours.

3.1.5 Surfaces d'exploitation

Comme on peut clairement le voir sur les plans des propriétés annexés, les surfaces d'exploitation ne forment pas un seul tenant. Ceci implique de nombreux déplacements, notamment aux Moyats.

3.1.6 Machines

Le matériel roulant des deux équipes est actuellement le suivant :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------|
| – une roulotte forestière | (La Chaux-de-Fonds) |
| – une roulotte forestière | (Le Locle) |
| – un véhicule et une remorque | (Le Locle) |
| – un véhicule et une remorque | (La Chaux-de-Fonds) |
| – un coffre à outils | (Le Locle) |
| – un véhicule pour le garde forestier | (Le Locle) |

Afin d'accroître la productivité lors de l'abattage et du façonnage des arbres, il faut prévoir l'achat d'un tracteur d'environ 90 CV équipé de treuils et d'un frontal. Ce tracteur permettra de câbler les arbres lors des coupes (ce travail se fait actuellement à la main et à l'aide d'un tire-fort) et de retourner rapidement les troncs lors du façonnage. Il sera aussi utilisé pour les travaux pour des tiers et pour le déneigement.

Par ailleurs, dans les forêts où cela est possible, l'utilisation d'un processeur (engin permettant d'abattre et de façonner l'arbre sur place sans intervention manuelle du bûcheron) pourra être envisagée pour abaisser les coûts de production et dégager ainsi un bénéfice permettant de financer les autres travaux de l'équipe forestière.

3.2 Nouvelle organisation des cantonnements

3.2.1 Historique et fonctionnement

Le territoire forestier cantonal neuchâtelois est divisé en arrondissements forestiers qui sont à leur tour subdivisés en cantonnements.

Chaque cantonnement peut également comprendre un secteur d'appui aux forêts privées et un secteur nature.

L'Etat, les communes et les autres propriétaires de forêts publiques sont tenus d'organiser et de financer les cantonnements forestiers.

Les forestiers de cantonnement relèvent administrativement de l'Autorité exécutive du cantonnement. Sur le plan technique, ils sont chargés d'appliquer le plan de gestion en collaboration avec l'ingénieur d'arrondissement.

Les forestiers de cantonnement veillent sur les forêts et la nature du cantonnement et conduisent les travaux forestiers.

L'Etat participe à la rémunération des forestiers de cantonnement pour la part des prestations qu'ils fournissent dans des tâches d'intérêt général.

Le cantonnement du Locle englobait jusqu'au 1^{er} juin 2004 :

- les forêts de la Ville du Locle (270 ha.)
- les forêts de la commune des Ponts-de-Martel (2 ha.)
- les forêts privées du Locle
- les forêts privées des Ponts-de-Martel
- les forêts privées de La Chaux-du-Milieu

soit en tout 1'526 ha, dont 1'250 ha. privés.

Le forestier de cantonnement du Locle est un employé de la Ville du Locle, il est en outre agent nature sur Le Locle et la Chaux-du-Milieu.

Le cantonnement de La Sagne englobait jusqu'au 1^{er} juin 2004 :

- les forêts de la Commune de La Sagne (380 ha.)
- les forêts de la Ville de La Chaux-de-Fonds (199 ha.)
- les forêts de la Commune de Brot-Plamboz (42 ha.)
- les forêts privées de La Sagne et de Brot-Plamboz

soit en tout 1'421 ha., dont 800 ha. privés.

Le forestier de cantonnement de La Sagne est un employé de La Sagne, il est en outre agent nature sur le territoire de Brot-Plamboz et de La Sagne.

Dans l'hypothèse d'une fusion des deux équipes, une réorganisation des cantonnements s'avérerait indispensable, une équipe ne pouvant pas être dirigée par deux gardes forestiers.

3.2.2 Négociations avec l'Etat et La Sagne

Une réorganisation des cantonnements devait donc être étudiée en veillant à ne prêter ni les communes concernées, ni le canton.

Cette réorganisation impliquait un travail minutieux de redistribution des tâches dans le 5^e arrondissement et le consentement de nombreux partenaires, notamment celui de la Sagne qui, avec le départ des forêts de La Chaux-de-Fonds, perdait un revenu équivalent à 30% du temps de travail de son garde forestier.

Un équilibre des forces et une répartition équitable des forêts publiques et privées ont pu être trouvés.

La Sagne a récupéré l'équivalent perdu avec La Chaux-de-Fonds et les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds se retrouvent dans le même cantonnement.

3.2.3 Nouvelle organisation en vigueur depuis le 1^{er} juin 2004

La refonte du cantonnement (selon annexe 5) est ainsi entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004.

Ces modifications ont permis de rationaliser les déplacements et le travail administratif des forestiers de cantonnement.

Notons enfin qu'il pourrait s'avérer intéressant, lors d'une future étape, d'envisager le regroupement des cantonnements de La Sagne et du Locle.

Ceci permettrait de mieux négocier le prix de vente du bois et de stimuler la production forestière.

3.3 Regroupement à l'essai durant l'analyse de fusion

Compte tenu de la situation des deux équipes forestières, et parallèlement à l'étude sur la fusion, il a été décidé que les deux équipes travailleraient en commun, chacune étant responsable à tour de rôle du travail selon que celui-ci se déroule au Locle ou à La Chaux-de-Fonds.

Cette fusion avant l'heure a apporté un certain nombre de réponses aux questions relatives à l'opportunité d'une fusion et à son mode de fonctionnement.

3.4 Visites

Durant la période où les deux équipes ont travaillé ensemble, plusieurs visites de sites ont été organisées. Elles nous ont permis de déterminer le type de structure souhaitable dans le cadre d'une fusion. Il a ainsi été procédé à une analyse comparative de quatre sites forestiers présentant un fonctionnement structurel différent :

- | | | |
|----|------------------------|--|
| 1) | <i>Couvet (NE)</i> | l'équipe communale fournit selon convention des prestations à quatre communes (gestion par les communes) |
| 2) | <i>Romont (FR)</i> | corporation de droit public regroupant douze communes (gestion centralisée) |
| 3) | <i>Ballaigues (VD)</i> | association de droit privé fournissant des prestations à quatre communes après soumission, les communes peuvent adjuger le travail à d'autres entreprises (gestion par les communes) |
| 4) | <i>Nendaz (VS)</i> | entreprise semi-publique regroupant deux communes et deux bourgeoises (gestion centralisée). Deux gardes forestiers travaillent sur le même cantonnement. |

Ces visites ont été très instructives et ont permis de mieux orienter les réflexions.

3.5 Objectifs

Il nous a paru nécessaire de repenser et fixer clairement les objectifs visés à moyen terme par la mise en commun des deux équipes forestières :

- | | | |
|----|-----------------------------------|--|
| 1) | <i>Economie</i> | Le projet doit permettre des économies, il devrait être, à futur, autoporteur financièrement et visionnaire. |
| 2) | <i>Gestion du patrimoine</i> | Une gestion saine, dans la perspective d'un développement durable des deux patrimoines forestiers, doit être assurée. |
| 3) | <i>Collaboration interservice</i> | La complémentarité avec d'autres services doit se poursuivre [déneigement, SIM, (dégagement des lignes électriques), Espaces-verts, etc.]. |
| 4) | <i>Formation</i> | Une formation professionnelle de qualité doit être dispensée. |
| 5) | <i>Fonction sociale</i> | <div><div>⇒ cela concerne tous les travaux en faveur du public, plus particulièrement les interventions pour l'accueil sont à développer : information et vulgarisation scientifique, développement des zones de détente (sentiers didactiques, sentiers pour les chiens, places de parc, etc.)</div><div>⇒ réinsertion sociale (travaux d'occupation des chômeurs).</div></div> |

- | | |
|--------------------------------|--|
| 6) <i>Valorisation du bois</i> | La production ligneuse doit être valorisée sous toutes ses formes (bois de cheminée feux finlandais, piquet, jalons, perches, divers mobiliers, bois et plants pour le génie forestier, etc.). |
| 7) <i>Agent nature</i> | Les tâches d'entretien et de sécurisation des objets nature doivent être assurées et unifiées entre les deux villes. |
| 8) <i>Cantonnement</i> | Les tâches légales inhérentes au garde forestier doivent être assurées. |
| 9) <i>Ressources humaines</i> | Il faut pouvoir motiver le personnel par des conditions cadres attractives, une formation continue permanente et un plan de reconversion professionnelle pour raison d'âge. |
| 10) <i>Travaux pour tiers</i> | Les travaux pour des tiers de type forestier doivent être maintenus et développés (y compris gérance de forêts privées). |

3.6 Intérêt économique de la fusion

Une fois les visites effectuées et les objectifs clairement définis, décision a été prise de s'atteler à l'évaluation des coûts de fonctionnement. Il a ainsi fallu approfondir la réflexion sur les éléments nécessaires à la réussite de l'opération (personnel, matériel, cantonnement, bâtiment, etc.).

3.6.1 Simulation du temps de travail

Plusieurs simulations ont été effectuées afin de connaître la taille optimale de l'équipe sans le garde, soit 3, 4 ou 5 forestiers.

Il a été constaté, sur le terrain, que la productivité augmentait de manière significative lorsque les deux équipes travaillaient ensemble. Cette constatation a été intégrée dans les valeurs d'expérience qui sont utilisées lors du calcul du volume du travail planifié.

Il s'est ainsi avéré qu'une équipe composée de 3 postes et 3 apprentis peut effectuer le travail planifié, mais ne constitue pas l'équipe optimale (elle est trop juste pour former 3 apprentis et vite déséquilibrée en cas d'absence). Celle composée de 4 postes et 3 apprentis est plus performante, mais nécessite de trouver une masse importante de travail à l'extérieur pour rentabiliser le quatrième poste.

Compte tenu de la situation économique difficile que traverse le monde forestier, décision a été prise d'en rester à une équipe composée de 1 garde, 3 forestiers (2,8 postes) et 3 apprentis.

3.6.2 Simulation des prix du bois

Le résultat financier de l'exercice forestier est fortement influencé par le prix de vente des bois dont le marché est actuellement en pleine mutation.

Depuis Lothar, les prix sont bas. On assiste même à une dégradation et à un resserrement du marché. En effet, si par le passé l'on pouvait aisément vendre une coupe contenant plusieurs assortiments (bois de service, petit bois, bois rouge), aujourd'hui l'acheteur n'acquiert que les assortiments qui lui sont propres. Ainsi, pour une même coupe, il faut souvent trouver plusieurs acheteurs, le travail de préparation prend ainsi plus de temps pour un même résultat financier.

Les prix des bois utilisés pour les simulations sont ceux de 2005, l'objectif étant de mettre en évidence les effets de la réorganisation sur les comptes, toutes choses restant égales par ailleurs.

3.6.3 Résultat

Compte tenu de tous les éléments évoqués précédemment (état initial, nouvelle organisation des cantonnements, intégration des simulations de travail et des prix du bois, composition des équipes), un budget prévisionnel a été établi (voir annexe No 6) pour comparer la situation actuelle avec celle résultant d'une équipe fusionnée composée d'un garde forestier, d'un chef d'équipe, de deux forestiers-bûcherons (1,8 postes) et de trois apprentis.

Il est aussi pris en compte les frais du tracteur d'environ 90 CV qui s'avère nécessaire pour l'amélioration de la productivité de l'équipe pour lequel un crédit est demandé au Conseil général du Locle.

Le tableau ci-dessous donne un bon aperçu du résultat :

<i>Balance de deux équipes additionnées</i>	<i>Balance de deux équipes fusionnées</i>
CHF - 279'462,--	CHF - 201'992,--

On constate ainsi que la mise en commun des équipes et la réorganisation des cantonnements permettent une économie de l'ordre de CHF 77'470,--/an soit 27.7% d'amélioration.

A ce chiffre nous devons ajouter CHF 60'000.- provenant de la suppression d'un poste déjà intégré dans le budget 2005, mais qui n'a été possible que parce que les équipes travaillent ensemble sur le terrain.

3.7 Problème des locaux

Lors des visites, il est apparu de manière évidente que le nouveau service doit avoir un seul port d'attache où l'équipe, son contremaître et le garde forestier cohabitent.

Or, ni le local chaud-de-fonnier, ni le centre loctois ne permettent d'accueillir l'équipe fusionnée.

3.7.1 Mise en conformité des locaux

Comme nous l'avons déjà dit, les locaux du Locle et de La Chaud-de-Fonds doivent, dans tous les cas de figures, être modifiés.

Les Services forestiers de La Chaud-de-Fonds et du Locle sont certifiés FSC + Q + PEFC (voir annexe 16). Pour maintenir cette certification, il nous a été demandé de prévoir un local correspondant aux normes minimales de la branche (ateliers, vestiaires, etc.) avec un abri permettant de travailler à couvert lors des fortes intempéries.

Au Locle, les locaux ont été construits à différentes époques, en fonction des besoins du moment et au fur et à mesure des disponibilités financières, ou de la mise à disposition de main-d'œuvre occasionnelle.

Le hangar principal loctois ne possède ni toilettes, ni lavabo, ni eau chaude. Un robinet d'eau froide est à disposition pendant la période hors gel, à l'extérieur du bâtiment. Ce local, de par ses dimensions, ne peut pas accueillir les deux équipes fusionnées.

Le stockage des huiles et des carburants n'est pas conforme aux normes de la police du feu. Il n'y a pas de lieu approprié pour les tâches administratives.

D'autre part, le hangar à bois est inapproprié pour une exploitation rationnelle et pour faire face à la demande en bois de feu chaud-de-fonnière.

Face à cette situation, des travaux d'agrandissement et de remise en état, ou la construction d'un nouveau centre s'avèrent indispensables.

Ces deux options ont été chiffrées. C'est la variante consistant en la construction d'un nouveau centre qui a été retenue.

3.7.2 Effets sur la simulation budgétaire

Cette nouvelle construction n'est évidemment pas sans effets sur la simulation budgétaire. Le coût de construction à charge des deux villes est estimé à CHF 500'000.--. Il entraîne une charge annuelle de l'ordre de CHF 40'000.--.

Ainsi, les effets sur la simulation sont les suivants :

	Budget des deux équipes additionnées CHF	Budget des deux équipes fusionnées CHF
Résultat	- 279'462,--	- 201'992,--
Bâtiment forestier	- 40'000,--	- 40'000,--
Total	- 319'462,--	- 241'992,--

3.8 Conventions

Il existe actuellement trois conventions :

- *Convention entre La Sagne et La Chaux-de-Fonds*
La Ville de La Chaux-de-Fonds est liée par convention avec la commune de la Sagne pour l'exploitation, par l'équipe forestière, d'une coupe de bois et des soins à la jeune forêt après la coupe. En échange, notre Ville stocke ses copeaux de bois au hangar du Bois-Vert, propriété de la commune de la Sagne.
- *Convention entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds*
Depuis le 1^{er} juin 2004, les forêts du Locle et de La Chaux-de-Fonds forment un unique cantonnement. Celui-ci est soumis à la surveillance du forestier de cantonnement du Locle. Une convention règle les modalités de ce regroupement.
- *Convention entre Le Locle et L'Etat*
Depuis le 1^{er} juin 2004, la Ville du Locle met son forestier de cantonnement à disposition de l'Etat pour assumer sa tâche dans le secteur d'appui aux forêts privées réunissant les territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

4. PROPOSITION DE FUSION

Compte tenu de tous les éléments présentés dans les chapitres précédents, il est apparu aux deux Conseils communaux que la fusion des équipes était la suite logique des démarches entreprises à ce jour.

Cette fusion apporte des économies d'échelles en personnel qui permettent de résorber le coût des travaux nécessaires à la mise en conformité des locaux. Elle permet de maintenir et d'assurer la pérennité des forêts communales dans la perspective d'un développement durable.

Nous vous proposons donc de fusionner les équipes qui travaillent déjà ensemble et d'établir, à cet effet, de nouvelles conventions avec la Ville du Locle et la commune de la Sagne.

Le Service des forêts disposera d'une organisation unique entre les deux villes, d'une seule entité responsable dans le cantonnement et d'un seul service, afin de garantir une saine gestion des moyens permettant d'assurer également une saine gestion financière.

Le Service des forêts conservera un statut communal et restera placé sous la responsabilité de la Ville du Locle.

Le Service des forêts du Locle interviendra dans la commune de La Chaux-de-Fonds sur la base d'un mandat de prestations. Une convention régira les règles de fonctionnement.

4.1 Transfert du personnel

Pour la première fois dans le cadre des études de collaboration entre les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, le service loclois est le plus grand.

C'est un des éléments qui nous a poussés à regrouper le personnel au Locle, l'autre étant le fait que le centre forestier retenu se trouve aussi dans cette Ville.

Le Chef d'équipe actuel du Locle, qui est contremaître, sera reconduit dans son poste, le Chef d'équipe de La Chaux-de-Fonds deviendra son remplaçant, ce dernier ayant récemment obtenu son brevet de contremaître.

Il sera mis fin au contrat d'engagement des forestiers chaux-de-fonniers. La Ville du Locle les engagera dès cette date.

Le Chef d'équipe chaux-de-fonnier se verra verser un traitement salarial identique à celui d'aujourd'hui, selon le principe du maintien des droits acquis.

Par contre, il a été convenu qu'il restera affilié à la Caisse de pensions de la Ville de La Chaux-de-Fonds. A cet effet, le Conseil général du Locle devra se prononcer sur une modification du statut du personnel de la commune du Locle.

4.2 Convention entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds

4.2.1 Clef de répartition

La clef de répartition des frais entre les deux villes a été établie de manière à ce qu'aucune des deux parties ne soit lésée.

Il a été tenu compte :

- ⇒ de la surface forestière ;
- ⇒ de la possibilité ;
- ⇒ de la récapitulation des exploitations (nombre de m³ exploités) ;
- ⇒ des résultats financiers des services forestiers ;
- ⇒ du montant des aides financières pour la sylviculture ;
- ⇒ du montant des subventions obtenues pour les chablis ;

La clef de répartition est arrêtée à 44% pour La Chaux-de-Fonds et 56% pour Le Locle. Elle pourra être adaptée dès que nécessaire.

4.2.2 Gestion du patrimoine

Les patrimoines fonciers respectifs resteront propriétés de chacune des villes.

Les travaux qui devraient être entrepris en forêt, comme la réfection lourde de chemins, et dont le financement doit être fait par le biais d'une demande de crédit, seront directement amortis et financés par les comptes respectifs des villes.

Les fonds forestiers de réserve resteront aussi dans les bilans de chacune des villes.

4.2.3 Structure décisionnelle

Le Service des forêts sera placé sous la responsabilité de la Ville du Locle. Un Comité exécutif, formé de représentants des deux villes, sera chargé de veiller au respect de la convention et à la bonne marche du service. Elle s'occupera notamment d'élaborer le plan de travail annuel de l'équipe forestière, d'établir la proposition de budget et les comptes annuels.

4.3 Convention avec la Sagne

La convention qui lie actuellement La Chaux-de-Fonds à la Sagne sera renégociée dans l'optique de regrouper les deux forestiers de cantonnement dans le nouveau centre.

Ce regroupement permettrait de rationaliser le travail des deux gardes, notamment lors des absences ou des urgences.

Ce regroupement permettrait aussi de mieux vendre nos bois, l'union faisant la force.

5. PROJET DE NOUVEAU CENTRE

Comme nous l'avons expliqué précédemment, la construction d'un nouveau centre est inéluctable, compte tenu de la vétusté des locaux actuels et des perspectives d'avenir.

Un projet est en cours d'étude au Service d'urbanisme de la Ville du Locle, service qui a été fortement sollicité par la couverture de la patinoire du Locle.

Une demande de crédit d'environ CHF 500'000,- sera prochainement soumise au Conseil général de la Ville du Locle, le solde étant financé par des subventions cantonales et fédérales.

Les frais du centre, son amortissement et les frais financiers seront partagés entre les deux villes selon la clef de répartition.

6. CONCLUSION

Depuis le dépôt du postulat chaux-de-fonnier, le monde forestier s'est passablement modifié.

La forêt ne joue pas qu'un rôle économique, elle a aussi un rôle social. Ce rôle a été largement mis en exergue. Elle a aussi un rôle patrimonial et il est du devoir d'une collectivité publique de le maintenir.

Tous ces paramètres ont été pris en compte dans la réflexion que le Conseil communal a menée dans ce dossier.

Depuis le début de l'étude, nous avons tout mis en œuvre pour arriver à une solution qui puisse satisfaire chaque objectif et maintenir les postes de travail.

Les communes partenaires et l'Etat ont bien senti l'importance pour les deux villes d'une refonte du 5e arrondissement. Ils ont ainsi donné leur accord à la proposition de réorganisation du cantonnement, établie par l'Ingénieur forestier, nous permettant ainsi d'envisager cette fusion.

Il ressort de l'étude menée que la fusion des deux équipes permet d'accroître la productivité des deux services et d'améliorer leur rentabilité.

Cette nouvelle équipe, dirigée par un seul forestier de cantonnement, sera sous la responsabilité de la Ville du Locle. Pour l'accueillir et optimiser son travail, la construction d'un nouveau centre s'avère nécessaire.

La Ville de La Chaux-de-Fonds n'ayant plus d'équipe, c'est la ville du Locle qui assumera la responsabilité de la sécurité au travail.

De même, l'achat d'un tracteur d'environ 90 CV par la Ville du Locle (qui fera partie intégrante des coûts refacturés selon la clef de répartition) est nécessaire à la réalisation des objectifs de rentabilité.

Nous aimerions, à ce stade, souligner l'excellente collaboration instaurée entre les deux villes, et ceci à tous les niveaux, ainsi que la disponibilité de l'Ingénieur forestier du 5e arrondissement et du garde forestier de la Sagne.

Ce rapport a été soumis à la Commission intercommunale qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 22 février 2005 et à la Commission des Infrastructures de la Ville de La Chaux-de-Fonds qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 24 février 2005.

C'est pourquoi nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à classer le postulat déposé par M. P. Haldimann le 20 janvier 1997 et à voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente:
Claudine Stähli-Wolf

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Annexes :

1. Domaine forestier de la Ville du Locle
2. Forêts communales de La Chaux-de-Fonds
3. Plans des surfaces forestières appartenant à La Chaux-de-Fonds situées aux Moyats
4. 5e arrondissement forestier, répartition actuelle des cantonnements
5. 5e arrondissement forestier, nouvelle répartition des cantonnements dès le 1^{er} juin 2004
6. Simulation budgétaire
7. Convention actuelle entre La Chaux-de-Fonds et La Sagne
8. Convention actuelle entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds
9. Convention actuelle entre Le Locle et L'Etat
10. Tableau récapitulatif des exploitations forestières
11. Résultats financiers des services forestiers de 1981 à 2003
12. Aides financières pour la sylviculture de 1993 à 2003
13. Subventions obtenues pour les chablis de 1990 à 2003
14. Détermination de la clé de répartition
15. Projet de convention entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds
16. Le label FSC + Q + PEFC

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

Arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à confier à la Ville du Locle un mandat de gestion pour l'exploitation de ses forêts. Le patrimoine forestier restera au bilan de la Ville qui demeure responsable des investissements.

Article 2.- Le matériel d'exploitation de la Ville de La Chaux-de-Fonds sera repris par la Ville du Locle selon sa valeur au bilan.

Article 3.- Le mandat de gestion sera donné rétroactivement au 1^{er} janvier 2005.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

NB Les annexes à ce rapport peuvent être consultées auprès de la Direction des Infrastructures et Energies, Pass. Léopold-Robert 3 ou auprès de la Chancellerie communale, Espacité 1.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Nous sommes en présence d'un postulat et en présence du Service forestier que je salue. M. Willen.

M. Pierre Willen, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Il y a quelques années comme citoyen de base, j'ai suivi la création d'un centre forestier à La Gréville. Là, j'avais trouvé que le monde politique avait fait preuve d'un acte extraordinaire. Ils avaient regroupé leurs services forestiers. Je me suis endormi sur cette satisfaction totale. Mais j'ai été réveillé l'autre jour lorsque j'ai reçu le rapport qui nous préoccupe ce soir, et je me suis rendu compte que je m'étais totalement trompé. Et je le regrette vivement. Pour plusieurs raisons, en ce sens que pour valoriser notre forêt, il me paraissait important de faire un centre forestier (l'Etat, la commune de La Chaux-de-Fonds, la commune du Locle). Malheureusement ce ne fut pas le cas. Nous ne pouvons hélas que le regretter.

Néanmoins, la fusion de ces deux services dans l'optique d'un rapprochement d'une collaboration et aussi peut-être d'une fusion entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle est une très bonne chose. Dès lors que ce rapport sera très certainement accepté, il y a la construction d'un futur centre forestier. Là, il nous paraît intéressant et nécessaire d'aborder le problème d'une rationalisation et d'une rentabilité maximale d'un nouveau centre forestier. Nous n'allons pas pouvoir dire à quel endroit nous souhaitons le mettre, mais ce que nous souhaitons, c'est que le Conseil communal s'engage à étudier un centre forestier qui valorise nos forêts en y mettant une centrale de chauffe à distance à copeaux de bois. C'est là, la grande erreur et les dégâts qui ont été effectués il y a quelques années lorsque le Centre de La Gréville a été réalisé, car finalement pour le Centre de La Gréville, assurément il a dû être investi pas loin de Frs 800'000.-. Nous allons investir pas loin de Frs 1'200'000.- maintenant pour le nouveau centre forestier et il n'y aura pas de chaudière, aucun chauffage à distance. J'aimerais juste vous rappeler que l'énergie thermique actuellement avec le prix du mazout qui monte en permanence grève tous les plafonds. Là, nous avons dans nos forêts une énergie renouvelable de très bonne qualité qu'il faut absolument valoriser et utiliser. Nous ne pouvons pas, parce que je crois que ce ne sera pas du ressort de notre Conseil, nous prononcer sur le futur centre forestier qui va être construit, mais nous prions le Conseil communal de mener toutes les démarches pour qu'il soit associé à ce centre forestier un chauffage à copeaux de bois à distance. Il faudra, il est vrai, trouver des clients, et implanter ce nouveau centre forestier. Là, que nos amis loclois comprennent bien, je ne souhaite pas dire, nous avons fusionné, nous allons reprendre le centre dans nos régions, mais il est impératif de dire pourquoi pas, au Crêt-du-Locle de chauffer toute cette zone industrielle à copeaux de bois de cette manière-là. Je crois que le kilowatt-heure forestier actuellement est nettement meilleur marché que le kilowatt-heure fossile. Par ce biais-là, nous rentabilisons et nous créons aussi une certaine quantité d'emplois dans notre région. Aussi, nous réitérons et nous espérons bien pouvoir trouver une solution à une implantation, à une rentabilité de ce centre forestier.

Mme Pascale Gazareth, POP : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le POP acceptera cette fusion qui va dans le sens souhaité du rapprochement et de la

collaboration accrue avec la ville du Locle, et qui laisse espérer des économies naturellement bienvenues.

Il salue tout particulièrement l'esprit de coopération qui a prévalu dans ce dossier, le respect des différents partenaires, la volonté réaffirmée de gérer nos deux domaines forestiers dans une perspective de gestion durable de la ressource au profit de l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices, la conservation des certifications environnementales et sociales acquises, le maintien du personnel dans ses effectifs comme dans son traitement, et la reconduction des mesures de formation initiale et continue et de reconversion du personnel.

Le regroupement de ce service dans le giron loclois est conforme à l'équilibre des intérêts des deux communes dans ce domaine et la clé de répartition adoptée nous paraît correcte.

Bien sûr, la création d'un nouveau centre générera un coût venant troubler les belles perspectives d'économies. Elle est pourtant indispensable à leur réalisation, en favorisant l'esprit d'équipe et en rationalisant les déplacements et la communication. Elle est aussi incontournable vu la situation actuelle des locaux à disposition des deux services non fusionnés. Elle apportera enfin une amélioration évidente aux conditions de travail du personnel.

Par ailleurs, le POP encourage les responsables de ce nouveau service à mettre en place une valorisation des copeaux et autres déchets de bois, en particulier par leur utilisation dans les systèmes de chauffage à distance des deux villes. Je rejoins bien évidemment sur ce point les commentaires de mon prédécesseur.

En conclusion, le POP acceptera tant l'arrêté proposé que le classement du postulat, même si la fusion ne permettra pas nécessairement de combler le déficit accusé vu l'évolution du marché du bois et des usages de la forêt.

M. Marc Schafroth, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du présent rapport. L'historique rappelant les diverses étapes du projet est fortement apprécié.

Nous estimons qu'il s'agit d'un bon rapport et que le souci du détail a tenu une place primordiale. Une grande importance a été placée dans la sécurité au travail, sur les conditions de travail, la formation et la pérennité du service.

Le fait que la fusion prévoit de dégager un léger bénéfice, ne peut que réjouir notre groupe et nous laisse penser que nous allons de ce fait dans le bon sens. Il s'agit là d'un signal politique fort de travail en commun et le groupe UDC salue la collaboration des deux villes mais également le fait que la ville du Locle garde la responsabilité de ce service.

Cependant, nous nous posons la question de savoir pourquoi le cantonnement de La Gréville n'a pas été retenu comme cantonnement officiel du service.

Le groupe UDC acceptera le rapport. Merci de votre attention.

Mme Fabienne Montandon, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. En tant que porte-parole du groupe socialiste, je tiens à souligner la bonne qualité de ce rapport, intéressant et plein d'informations et de renseignements sur les forêts, leur histoire, fonction et gestion.

Pour répondre au postulat et y apporter une solution réaliste, ce rapport a nécessité beaucoup de travail et nous remercions toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration et à la réalisation de ce projet.

Ce rapport nous montre la très grande importance de la forêt, éclairée sous des angles divers, car en plus de sa fonction "récréative", la forêt a aussi un rôle naturel de protection du sol, maintien de la biodiversité, régulation des ressources en eau. Toutes ces fonctions ont aussi, finalement, un rôle économique. Cela nous permet ainsi de mieux évaluer, apprécier et respecter le travail fourni par les bûcherons, les forestiers et garde-forestiers, travail pénible, dans de rudes conditions parfois, mais certainement passionnant.

Ce projet de fusion va dans le sens d'autres projets réalisés dans la mise en commun des ressources des deux villes voisines que sont Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Je veux parler du projet tel que le CIFOM, des Transports en commun, ramassage des poubelles, état civil, partage des tâches dans le domaine de la santé. Il faut donc souligner la poursuite de ces collaborations qui sont positives et qui deviennent peu à peu la réalité concrète des projets élaborés. Nous souhaitons que ce travail de collaboration et mise en commun de nos ressources puisse se poursuivre à l'avenir.

De plus ce service qui ira s'établir au Locle - logiquement, car le secteur forestier loclois est plus important que le secteur chaux-de-fonnier - permettra de renforcer ce service dans notre région. Ce regroupement de forces permettra aussi de maintenir un bon entretien de nos forêts, dites "forêts jardinées" et nous espérons ainsi éviter l'écueil des coupes rases ou des forêts "plus ou moins labourées", peu ou mal nettoyées, sol défoncé à de nombreux endroits que nous pouvons malheureusement découvrir lors de nos promenades dans certaines forêts du canton.

Nous pouvons aussi relever l'art. 7 de la convention entre la ville du Locle et la ville de La Chaux-de-Fonds (annexe 15, pages 45 et 46) qui montre la volonté de former des apprentis, d'inscrire la gestion des forêts dans la perspective d'un développement durable et de maintenir la labellisation "certification du bois".

Le groupe acceptera le rapport.

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le rapport présenté ce soir est un signe positif de la collaboration toujours plus étroite entre nos deux villes. Ce rapport aurait dû être présenté depuis 1997, alors que nous sommes en 2005. Ce sont certainement toutes ces années qui en ont fait un rapport de plus de quarante-huit pages.

Le groupe radical se dit donc satisfait de ce rapport, car il va dans le sens d'économies tant recherchées en créant des synergies qui permettent le regroupement de deux services, afin d'en limiter les coûts et d'en augmenter l'efficacité. Si la restructuration est nécessaire, elle n'évite pas de rechercher à encore réduire le coût de ce dernier. Nous constatons que le système proposé fonctionne déjà et qu'il serait bien qu'il soit aussi appliqué dans d'autres domaines.

Par contre nous avons peur que le gain soit occulté par une construction dont les frais de fonctionnement et l'amortissement soient coûteux. Nous souhaitons donc que le Conseil communal limite l'investissement de ce centre, bien qu'il y ait des aides extérieures. Nous sommes donc dubitatifs quant à cette construction et nous en

reparlerons lors du rapport qui nous parviendra certainement pour la construction. Merci.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Pas de problème M. le président. M. le président, Mesdames, Messieurs, ce rapport donne une excellente réponse au postulat qui avait été déposé en 1997 par M. Haldimann, conseiller général libéral.

Huit ans auront été nécessaires pour réaliser ce projet. Les difficultés que rencontrent nos deux villes ont fait évoluer les mentalités. Cette évolution va dans la bonne orientation, regroupons tous les services où cela est possible.

En ce qui concerne la fusion des Services forestiers, ceci est une très bonne opportunité pour ce service où la réalité économique nous a rattrapés comme le prouve l'augmentation des coûts d'exploitation, mais surtout la baisse des prix du bois (effet Lothar). Cela nous amène à rationaliser au mieux ces services afin de pouvoir conserver une équipe forestière performante.

Nous regrettons que la pose d'un chauffage à copeaux n'ait pas été envisagée et que nous ne le trouvions pas dans le rapport.

Cette fusion nous permet de renforcer un service tout en augmentant son efficacité, la sécurité et en maintenant des places d'apprentis.

Toutefois, quelques questions restent en suspens. Y a-t-il un risque que la commune de La Sagne ne reconduise pas la convention la liant avec la ville de La Chaux-de-Fonds ? La commune de La Sagne va-t-elle se rapprocher de la ville du Locle qui construit, elle, un centre forestier aux Ponts-de-Martel ? Des contacts ont-ils été pris avec la commune de La Sagne, afin d'information de notre rapprochement avec la ville du Locle ? Si tel n'est pas le cas, n'aurions-nous pas dû faire un amalgame et faire une convention tripartite entre ces trois villes ? Si aucun de ces deux points n'a été tenté cela nous paraît regrettable.

Avons-nous étudié la possibilité de réaliser un centre forestier en commun avec La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel ? En effet, nous pouvons nous poser cette question : ces réalisations touchant un secteur économique difficile, en quelques années on va construire trois centres forestiers, un pour l'Etat et deux par les trois villes !

Pourquoi seulement le chef d'équipe de La Chaux-de-Fonds restera-t-il affilié à la Caisse de pensions de celle-ci et pas les autres collaborateurs, ceci pour autant que le Conseil général de la Ville du Locle accepte cette exigence ? Allons-nous aussi demander une dérogation pour les collaborateurs de l'Hôpital qui eux devront aussi changer de Caisse de pensions dans un avenir assez proche ?

En consultant le rapport de fusion et celui de la planification financière, dans "investissement 2005" en page 44, nous constatons que dans le Service forêt, vous nous demandez une somme de Frs 200'000.- pour la construction d'une baraque forestière. Comment cela est-il possible étant donné que c'est la ville du Locle qui gérera les investissements relatifs au nouveau Service forestier ? Le point 5 de la page 25 du rapport nous le rappelle.

Nous accepterons le postulat et après les réponses, nous accepterons bien entendu le rapport.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à ce rapport et je dirais même de l'enthousiasme que vous avez manifesté. Je crois que tout a été dit. Mme Gazareth a bien résumé l'ensemble des avantages de cette fusion. J'aimerais simplement vous rappeler que ce rapport a été accepté par la commission intercommunale du 22 février, par la commission des infrastructures du 24 février, les deux fois à l'unanimité. Cela a été dit et je le répète, c'est aussi un acte politique important de collaboration entre les deux villes des Montagnes neuchâteloises. Dans cette fusion, j'insiste là-dessus, le Service forestier de La Chaux-de-Fonds et du Locle sera au Locle, sous la responsabilité du conseiller communal loclois, responsable des forêts. Je confirme que le Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds n'aura pas à délibérer du cantonnement de l'Ecureuil en ville du Locle, celui-ci étant le cantonnement du Service forestier de La Chaux-de-Fonds et du Locle, si vous acceptez le rapport comme j'ai cru le comprendre.

Concernant les questions. Je vais les passer par groupes de questions. La question principale concerne le cantonnement. Pourquoi plusieurs cantonnements ? Pourquoi le prévoir au Locle, à l'Ecureuil ? Je vous rappelle que les cantonnements des forestiers doivent être le plus près possible de leurs massifs forestiers, parce que les gens qui vont travailler en forêt s'y retrouvent le matin et vont ensuite travailler dans leurs massifs forestiers. Il y a manifestement une question de distance. Ces cantonnements doivent être le plus près possible des massifs forestiers pour des questions de transport de personnel, de coût et de facilité de travail. Il y a deux cantonnements dont nous avons parlé,

Premièrement, pourquoi n'avoir pas été à La Gréville ? Premièrement, il a été construit il y a deux ans par le Canton et pour les forestiers du canton qui vont s'occuper des forêts de protection qui sont en bas des côtes du Doubs. Il aurait d'ailleurs été difficile de mettre des forestiers supplémentaires dans ce cantonnement et il y aurait eu des problèmes de déplacement de personnel.

Deuxièmement, il y a le nouveau cantonnement de la ville de Neuchâtel qui sera construit aux Ponts-de-Martel. Si vous prenez l'annexe 5, vous verrez bien que la ville de Neuchâtel construit son cantonnement le plus près possible de son massif forestier qui est au Nord du village des Ponts-de-Martel. Il n'aurait pas été raisonnable de prévoir un cantonnement là où il y a celui de la ville de Neuchâtel. Je crois avoir répondu au problème du cantonnement.

Je reviens sur le problème du cantonnement de l'Ecureuil. Ce cantonnement sera une affaire purement locloise. La ville de La Chaux-de-Fonds, par son conseiller communal et son responsable forestier pourront intervenir - c'est en discussion avec le Conseil communal du Locle, puisque vous avez remarqué qu'il y a un comité exécutif qui devra se réunir - mais la responsabilité de ce nouveau cantonnement appartient exclusivement à la ville du Locle.

La deuxième question concernait la centrale de chauffe ou le CAD. Pour rappel, l'atelier des TC-TRN est déjà chauffé au bois avec un dépôt qui est sur la commune de La Sagne. Notre bois coupé va dans ce dépôt pour être déchiqueté et, en fonction des besoins, est emmené dans l'atelier des TC-TRN. Déjà là, il y a une volonté de chauffer au bois. Je rappelle aussi que la scierie des Eplatures a une chaufferie aux

déchets de bois pour le CAD de la ville de La Chaux-de-Fonds. Il y a effectivement des bruits qui courent concernant la scierie des Eplatures, cela a été posé comme question. De toute façon, il est garanti que la centrale de chauffe restera en fonction. Je vous rappelle que la ville de La Chaux-de-Fonds, par SIM SA, n'est pas responsable de la chaufferie des Eplatures. SIM SA achète de la chaleur et la redistribue par le CAD. La scierie des Eplatures s'est engagée de toute façon à continuer l'exploitation de sa chaudière. Pour elle, c'est une évidence économique. Si elle n'utilise pas ses copeaux de bois pour les mettre dans la chaudière de la scierie des Eplatures, elle devra les mettre à Cridor en payant Frs 200.- la tonne. Il est quand même préférable de brûler du bois et se faire payer l'énergie calorifique que de payer Frs 200.- la tonne à Cridor. Comme président de Cridor, cela ne me déplairait pas ! Concernant le chauffage à distance, il y a effectivement deux petits CAD (gaz et mazout) au Locle, mais renseignements pris, il est illusoire de vouloir mettre la chaudière à l'Ecureuil pour chauffer le CAD du Locle qui est en bas de la ville, à l'avenue du Technicum. Par contre, nous pourrions sans autre imaginer, étant donné qu'à Technicum 21, il y a une chaudière à mazout qui doit être remplacée, que SIM SA, avec la ville du Locle, décide d'implanter une chaudière CAD, mais à Technicum 21, en remplacement de la chaudière à mazout.

Je reviens au centre forestier. Il est situé dans la forêt en face du centre actuel que la commission des infrastructures a visité. Vu le froid qu'il faisait pendant la discussion, je crois que tout le monde était d'accord d'admettre qu'une construction était nécessaire. Cette construction de par son emplacement, pourrait être agrandie sans autres afin d'avoir un dépôt pour conserver le bois déchiqueté.

Je crois que j'ai répondu aux deux questions principales.

Centrale de chauffe, M. Willen, j'ai répondu.

Centre forestier au Locle, j'ai répondu.

Mme Gazareth, je vous remercie de tout ce que vous avez dit, vous m'avez quasiment coupé la parole ! Je vous en remercie.

M. Schafroth, vous avez parlé de sécurité et formation. C'est vrai. Mais cette sécurité et formation est renforcée par l'art. 7 de la convention dont a parlé Mme Montandon qui insiste bien sur la formation, la sécurité et le développement durable.

La Gréville, j'y ai répondu.

Mme Montandon, vous êtes contre la coupe rase, le Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds aussi et le Conseil communal de la ville du Locle tout autant que vous. Donc il n'y aura pas de coupe rase et il y aura des forêts jardinées. C'est un principe de développement durable inscrit à l'art. 7 de la convention et c'est une priorité. Donc il n'y aura pas de coupe rase, bien que la Confédération risque de les autoriser d'ici quelque temps.

M. Laeng. Réduire les coûts. Bien sûr, c'est un objectif que le Service forestier du Locle a et aura. Vous avez parlé d'économie et de synergie. Je suis entièrement d'accord. Il faut aussi rajouter la sécurité. Il y aura une amélioration de la sécurité, premièrement parce qu'un garde-forestier et un apprenti qui travaillent seuls posent un certain nombre de problèmes de sécurité, alors qu'une équipe forestière, au point de vue sécurité et productivité, sera nettement meilleure.

J'ai parlé de la construction du centre, mais je vous confirme que vous n'aurez normalement pas à en discuter, à moins que vous soyez élu prochainement au Conseil général de la ville du Locle ! RIRES.

M. Rohrbach, vous avez parlé du chauffage à bois. Je vous ai répondu.

La Sagne. Dans le futur cantonnement, tel qu'il est étudié actuellement, il est prévu un local pour le garde-forestier de La Sagne. Vendredi soir de la semaine passée, c'est-à-dire il y a trois - quatre jours, nous avons rencontré le Conseil communal de La Sagne et nous avons parlé avec lui de ce problème. Les Sagnards demandent de réfléchir. Mais je suis convaincu que le Conseil communal de la ville du Locle continuera de dialoguer avec La Sagne, de telle façon qu'il y ait aussi une synergie entre le garde-forestier chaux-de-fonnier - loclois qui sera à l'Ecureuil et son correspondant sagnard.

M. Rohrbach, vous m'avez aussi parlé de la Caisse de pensions. Effectivement, le forestier-bûcheron de la ville de La Chaux-de-Fonds qui sera déplacé au Locle et travaillera donc comme employé loclois, restera à la Caisse de pensions de la ville de La Chaux-de-Fonds. Vous avez parlé de l'Hôpital, effectivement. Ce n'était pas au Service forestier de, si vous permettez l'expression, créer un précédent. C'est le premier des points. Cela permettra à mon collègue de ne pas se faire interpellé sur des précédents désagréables. Et le deuxième point, peut-être qu'à terme, les fonctionnaires du Locle pourraient être affiliés à la Caisse de pensions de la ville de La Chaux-de-Fonds, alors qu'ils sont maintenant à la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel - ce sont des discussions à voir et à prévoir. Il n'aurait donc pas été très judicieux que l'employé chaux-de-fonnier passe de la Caisse de pensions de la ville de La Chaux-de-Fonds à la Caisse de pensions de l'Etat pour peut-être, je l'espère, revenir à la Caisse de pensions de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions. Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ce rapport et je vous demande de bien vouloir l'accepter.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Vous avez oublié une question concernant les Frs 200'000.-. Pourquoi est-ce que nous les retrouvons dans la planification, page 44 ?

M. Pierre Willen, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais juste faire remarquer au Conseil communal que si la commune de Neuchâtel a placé son centre forestier là où il l'a placé, c'est avant tout parce qu'il y avait des clients pour l'énergie thermique que va dégager sa centrale et non pas pour une proximité immédiate de sa forêt.

Et j'aimerais un peu plus d'enthousiasme de la part du Conseil communal sur cette valorisation des copeaux de bois.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : M. le président. Concernant les Frs 200'000.-, c'est exact, ils sont dans la planification financière. Au moment où ils ont été inscrits, il avait été imaginé que la ville de La Chaux-de-Fonds participerait par Frs 200'000.- (et la ville du Locle par environ Frs 300'000.-) à la construction de ce cantonnement. Par la suite, nous avons décidé que la ville du Locle serait totalement responsable de cette construction. Mais il y a la

clé de répartition pour les frais de fonctionnement et les amortissements. Donc indirectement la ville de La Chaux-de-Fonds participera. Je crois avoir répondu au problème des Frs 200'000.-.

Maintenant, je suis très déçu d'entendre que le Conseil communal n'est pas enthousiaste pour le chauffage à bois. Non, il est très enthousiaste pour le chauffage à bois ! Maintenant, je ne sais pas, parce que je n'ai pas pu le savoir, si la chaudière des Ponts-de-Martel sera dans le cantonnement ou pas. Parce que la chaudière peut très bien être dans le village des Ponts-de-Martel et alimenter par les copeaux de bois, j'ai dit peut, car je ne sais pas, mais il me semble que non d'après les signes que je vois, donc elle sera bien là où vous dites, RIRES, mais dans le cas du Locle, il faut aussi tenir compte que le cantonnement doit être le plus près possible de la ville, le plus près possible du massif forestier, mais il devrait aussi être relativement éloigné des habitations, parce qu'une déchiqueteuse fait quand même pas mal de bruit (ces messieurs qui travaillent le bois font du bruit), donc je crois que l'emplacement actuel de l'Ecureuil est parfait. Mais je ne peux me prononcer sur l'emplacement du cantonnement de la ville de Neuchâtel. Par contre, je le répète, si chaudière à bois, et je suis enthousiaste - RIRES, il doit y avoir au Locle, elle sera à Technicum 21. La preuve que je suis enthousiaste, c'est que je vous ai déjà dit, et je le répète, qu'il y a une chaudière qui va partir et que nous pourrions sans autre mettre une chaudière à bois au Locle. Il y a peut-être quelques calculs économiques à faire, mais l'enthousiasme est là, M. le conseiller général. Je vous remercie de votre attention et je vous demande de bien vouloir accepter cette fusion.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière n'étant pas contestée, nous pouvons passer au vote de l'arrêté.

L'arrêté est accepté par 35 voix sans opposition.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. Nous sommes en présence d'un postulat. Qui va le développer ? M. Borel.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Oui, M. le président, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas m'allonger beaucoup, parce que beaucoup de choses qui ont été dites pourraient largement défendre ce postulat et il me semble que le texte est relativement clair. Malgré tout, peut-être dire une chose. Je ne sais pas si certains d'entre vous, comme moi, ont écouté la radio ce matin. Ils auraient eu l'occasion d'entendre l'ingénieur cantonal forestier qui parlait de l'état des forêts, qui était satisfait de la situation des forêts et qui déplorait par contre qu'il n'y ait pas suffisamment d'initiatives pour faire du chauffage à bois. Il citait en exemple la commune de Neuchâtel, la commune de la Sagne et la commune de la Brévine je crois bien. Mon oreille a été attirée et je me suis dit que j'allais entendre La Chaux-de-Fonds. Il me semblait que nous faisons beaucoup de choses. Eh bien non, je n'ai pas entendu parler de La Chaux-de-Fonds. Peut-être que les informations de l'ingénieur cantonal étaient incomplètes. Il n'en demeure pas moins qu'il me semble que dans ce domaine-là en particulier, nous l'avons dit, la forêt est une de nos richesses, c'est notre énergie naturelle - la seule que nous ayons. Malheureusement, il semble que ne

soit pas toujours aussi naturel que cela d'avoir recours au bois, que ce soit pour l'immobilier, que ce soit pour construire du mobilier, que ce soit pour le chauffage. Il nous apparaît qu'il faut peut-être une impulsion particulière, c'est pourquoi nous demandons aux autorités de cette ville de donner cette impulsion.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. Est-ce que dans l'assemblée, quelqu'un désire encore prendre la parole pour le postulat ? Pour le Conseil communal, M. Hainard.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte avec enthousiasme le postulat - RIRES - et constate avec beaucoup de regrets que la ville de La Chaux-de-Fonds (je n'ai pas entendu cette information à la radio), ait été oubliée, parce que je l'affirme et j'en suis très fier, SIM SA qui appartient en majorité à la ville de La Chaux-de-Fonds, a fait œuvre de pionnier dans le CAD et a un expert en CAD. C'est vraiment quelqu'un qui est une référence en la matière. C'est avec regrets que je constate qu'ils n'ont pas parlé de la ville de La Chaux-de-Fonds. Je répète, avec enthousiasme, nous acceptons le postulat.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Très bien. Nous mettons donc au vote le postulat.

Le postulat est accepté par 36 voix sans opposition.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Comme il ne m'est pratiquement pas possible d'envisager de monter à Pouillerel le ventre creux, je vous invite donc maintenant à prendre la pause, vingt minutes, que nous ayons le temps de la prendre normalement et de boire un bon verre !

PAUSE

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Mesdames et Messieurs, je vous propose que nous reprenions la suite de nos travaux. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à une demande de crédit de CHF 888'000.--
pour l'acquisition du domaine agricole du Gros-Crêt

(du 28 février 2005)

**AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

La Fondation pour favoriser les loisirs de Portescap ayant pris la décision de se séparer du domaine du Gros-Crêt dont elle est propriétaire, elle en a proposé l'acquisition au Conseil communal, qui a décidé d'entrer en matière.

Le domaine du Gros-Crêt a une superficie totale de 376'285 m². Il comprend d'une part des terres agricoles actuellement affermées au Syndicat d'élevage de la variété noire et blanche qui les sous-loue à MM. Marc Frutschi, Nicolas Rohrbach, Charles-Albert Schafroth, Beat Barfuss, Thierry Nicolet, Francis Wütrich et Rodolphe & Patric Santschi, ce dernier étant par ailleurs fermier du domaine communal Sombaille 30. La ferme du Gros-Crêt, entourée d'environ 6'000 m² dans ses abords immédiats, a été séparée du domaine dans la mesure où elle n'a plus d'affectation agricole depuis longtemps. Elle est ainsi soustraite à la Loi sur le droit foncier rural (LDFR), qui régit la vente des terrains en zone agricole. En revanche, pour les terres agricoles, leur acquisition par la commune implique le respect des règles fixées par la LDFR en ce qui concerne le montant de la transaction et la reprise du bail à ferme dont la prochaine échéance est possible au 30 avril 2008, moyennant un préavis de résiliation du bail d'une année, soit jusqu'au 30 avril 2007 pour le 30 avril de l'année suivante. Il convient de ne pas négliger également le fait qu'il existe un droit de préemption en faveur du Syndicat d'élevage de la variété noire et blanche qui pourrait faire valoir ou non son intérêt à l'acquisition des terres agricoles précitées.

D'autre part, la Ville s'engage, si elle devient propriétaire des terrains agricoles, de reconduire le bail existant avec le syndicat d'élevage de la variété noire et blanche, à des conditions à négocier sur la base des recommandations de l'Economie agricole.

Le prix d'acquisition de l'ensemble du domaine se monte à :

Prix d'achat	CHF	850'000.—	
Frais de notaire	CHF	10'000.—	(estimation)
Lods 3,3 %	CHF	28'000.—	
Total	CHF	888'000.--	

Éléments relatifs au développement durable

Le domaine du Gros-Crêt comprend également l'ancienne carrière de Pouillerel, qui a été incluse dans l'étude en cours sur les prairies maigres de Pouillerel et leur gestion. Cette étude sera achevée au printemps prochain. Elle va permettre l'ouverture de la procédure de mise en zone de protection communale de ce secteur. Ce dossier sera soumis à votre conseil après son approbation par le Chef du Département de la gestion du territoire (DGT).

L'acquisition de ce site par la commune est donc une manière de mieux en assurer la gestion à long terme, ce qui s'inscrit dans les principes du développement durable.

Dans son analyse à propos du Gros-Crêt, le Conseil communal a notamment pris en considération la signification de ce lieu et l'attachement marqué que lui accordent de nombreux chaux-de-fonniers.

Situé à proximité de la Ville, au cœur de pâturages typiques et représentatifs du paysage jurassien, l'environnement du Gros-Crêt constitue aussi un espace de ressourcement particulièrement adapté pour les activités de loisirs, sportives ou familiales. Il offre ainsi un cadre idéal aux balades, à l'exercice de la course à pied et du ski de fond et aux torrées automnales. Il accueille aussi régulièrement des excursions scolaires.

Enfin, pour nombre de familles et d'entreprises de la région, la ferme est également un lieu de fêtes chargé de souvenirs, expliquant aussi partiellement l'attachement de la population à l'endroit.

Dès lors, lorsque la Fondation qui en est aujourd'hui propriétaire a souhaité se défaire de la ferme et des terrains attenants, le Conseil communal a estimé qu'il convenait prioritairement de préserver, voire de renforcer, le caractère public de l'endroit et a, pour cette raison, envisagé son acquisition, malgré la situation financière difficile de la Ville.

En résumé, l'acquisition qui vous est proposée aujourd'hui vise principalement à réserver l'avenir. L'affectation future du bâtiment n'est dès lors pas encore arrêtée, plusieurs projets étant à l'étude.

Dans un premier temps et compte tenu de la situation des finances communales, le Conseil communal a renoncé à de lourds investissements pour l'aménagement du lieu, de sorte que les seules dépenses indispensables pour permettre la location sont envisagées à l'heure actuelle.

Le Conseil communal souhaite aussi se donner le temps de la réflexion pour déterminer les projets à privilégier parmi les nombreuses idées d'affectation émises à ce jour. La création d'une base d'activités sportives a par exemple été évoquée, de même que l'élaboration d'un centre d'hébergement collectif pouvant accueillir des manifestations familiales, associatives ou encore des camps scolaires.

Pour tous ces motifs, le Conseil communal estime que, bien plus qu'un investissement immobilier dont il faut attendre un rendement, l'acquisition de la ferme du Gros-Crêt doit être envisagée comme investissement d'intérêt général, comme l'est une construction scolaire, un bâtiment destiné à la culture ou la réalisation d'une route. Sur le plan financier, cela implique que, pour être supportable dans la situation actuelle de la Ville, les charges financières (CHF 34'632.-) et d'amortissement (CHF 8'500.-) peuvent être prises en charge par le budget ordinaire de la Ville, mais que les autres dépenses courantes d'entretien et d'exploitation (Frais de fonctionnement CHF 25'800.-- et assurance CHF 5'000.--) devraient pouvoir être couvertes par le produit des locations. Le produit des fermages devrait quant à lui permettre de couvrir l'intégralité des charges relatives aux prés-champs qui entourent la ferme.

Description du domaine :

La surface totale du domaine représente 376'285 m² et se répartit de la manière suivant :

- *Bien-fonds 104 du cadastre des Eplatures (futurs 6247 et 6248):*

Bâtiment (buvette)	563 m ²
Place-jardin	5'437 m ²
Remise	130 m ²
Pré-champ	32'788 m ²
Pâturage boisé	190'442 m ²
Forêts	18'360 m ²
	<u>247'720 m²</u>
- *Bien-fonds 423 du cadastre des Planchettes :*

Pré-champ	115'065 m ²
Pâturage	13'500 m ²
	<u>128'565 m²</u>
- *Volumes des bâtiments :*

Ferme	3'970 m ³
Annexe Nord	575 m ³

Etat actuel du bâtiment :

L'enveloppe de l'immeuble est saine, les murs, la toiture et les façades ne nécessitent aucune remise en état à moyen terme. Le rez-de-chaussée est réparti à l'Ouest de l'entrée en une salle pour banquets ou autres (100 places), au centre en un espace-sanitaire avec 2 WC, à l'Est en une salle polyvalente avec cheminée et bar (70 places), une petite salle, une cave et une cuisine. A l'exception de la cuisine qui est vétuste, ces locaux sont dans un état satisfaisant et équipés correctement en installations sanitaires. Le chauffage desdits locaux, cuisine et cave exceptées, est assuré par des radiateurs électriques à accumulation qui sont encore en fonction. A l'étage, la grange peut accueillir environ 300 personnes. Il n'y a pas de chauffage, seul un aérochauffeur fonctionnant au mazout tempère un peu la pièce. Jusqu'au 1^{er} étage, les murs extérieurs sont épais, dans la tradition des fermes de l'époque, sans isolation. Les parois de la grange et la toiture ne sont également pas isolées.

Bien que nous n'envisagions pas de faire procéder à des transformations dans l'immédiat et que nous ayons l'intention d'exploiter le bâtiment dans son état actuel pendant une année ou deux, nous devons admettre que des travaux de rénovations seront nécessaires à moyen terme et feront l'objet d'un rapport ultérieur à votre Conseil. Néanmoins, ceux-ci ont été répertoriés et leur évaluation se présente de la manière suivante :

1.	Isolation et doublage de la toiture et des murs du 1 ^{er} étage de l'ancienne grange (sans l'annexe Nord)	CHF	125'000.—
2.	Installation d'un chauffage central général dans la remise, y compris murs en F60, selon les normes de la police du feu et des constructions	CHF	90'000.—
3.	Distribution et pose de radiateurs conventionnels à l'étage	CHF	15'000.—
4.	Suppression des accumulateurs électriques au rez-de-chaussée et pose de radiateurs raccordés à la nouvelle chaufferie	CHF	20'000.—
5.	Modifications des installations existantes et nouvelles installations électriques en fonction des travaux à effectuer	CHF	17'000.—
6.	Modernisation de la cuisine du rez-de-chaussée	CHF	30'000.—
7.	Création de locaux sanitaires au 1 ^{er} étage dans la remise	CHF	53'000.—
8.	Divers rhabillages et rafraîchissements suite aux travaux susmentionnés	CHF	<u>30'000.—</u>
	<i>Total</i>	CHF	380'000.—

Outre les travaux susmentionnés et dans le cadre d'une 2^{ème} étape, d'autres aménagements et équipements seraient nécessaires à une meilleure occupation des salles par les locataires. Il s'agit plus particulièrement :

1. Révision complète de la distribution de la lumière artificielle et de l'éclairage de secours	CHF	70'000.—
2. Installation d'une détection incendie et d'une protection contre la foudre (paratonnerre)	CHF	110'000.—
3. Mise à jour de l'évacuation des eaux usées (fosse septique)	CHF	50'000.—
<i>Total</i>	CHF	230'000.—
Total général hors TVA	CHF	610'000.--

La commune examine l'éventualité d'utiliser la réserve pour la création ou l'amélioration de locaux à l'usage de manifestations publiques.

Indications financières :

Pour votre information, la valeur ECAP (assurance immobilière) de l'ensemble du domaine s'élève à CHF 1'359'000.— et le montant de l'estimation cadastrale à CHF 580'100.—.

S'agissant des lods, nous en avons tenu compte dans la détermination du prix de vente global (3,3 %), mais nous demanderons leur exonération au Canton.

D'autre part, selon les renseignements obtenus de la propriétaire, les frais de fonctionnement actuels du bâtiment se présentent comme suit pour une année :

Charges :

- Frais d'électricité (chauffage électrique et éclairage)	CHF	5'700.—
- Frais de chauffage de la grange (aérochauffeur à mazout)	CHF	1'250.—
- Frais de ramonage de la cheminée du bar	CHF	100.—
- Frais de déblaiement de la neige (CHF 200.—/passage)	CHF	2'000.—
par année	CHF	9'050.—

Revenus :

- Fermages des prés-champs, par année	CHF	3'570.--
- Locations des salles, par année	CHF	60'000.--
qui s'établissent comme suit :		
par année pour la salle Ouest (100 places)	CHF	23'000.--
par année pour la salle Est (70 places)	CHF	26'000.--
par année pour la grange	CHF	11'000.--

Le montant total des loyers des salles, soit CHF 60'000.— en 2003 porte sur 60 jours de location par année pour les salles Ouest et Est et sur 10 jours de location par année pour la grange. Il est à relever que les salles étaient prioritairement mises à disposition du personnel de Portescap à des conditions extrêmement avantageuses par la Fondation des loisirs de Portescap, selon un pourcentage appliqué sur le prix des boissons consommées.

Quand bien même nous n'avons pas l'intention de consentir à d'importants investissements pour l'instant, nous avons tenté de définir des tarifs de location des salles en fonction des travaux à réaliser dans le futur. L'exercice s'établit comme suit :

Si la location de salles figure dans le projet retenu, les futurs tarifs seraient les suivants :

a) Prix d'achat, frais de notaire et lods	CHF	888'000.—
Coûts des travaux précités	CHF	<u>610'000.—</u>
Total général	CHF	1'498'000.—

b) Rentabilisation d'éventuels futurs travaux d'investissements :

Taux hypothécaire en 1 ^{er} rang 3,25 % + 0,5 % = 3,75 % : 2 =	1,875 %
Amortissement sur 30 ans (moyenne) =	<u>3,333 %</u>
	5,208 %
+ 10 % du taux précité pour l'entretien futur causé par l'investissement	
Taux de rentabilisation :	5,728 %

$$\frac{610'000 \times 5,728}{100} = 34'940.— \text{ par année} \quad \text{CHF } 34'940.—/\text{an}$$

c) Charges financières (intérêts) sur prix d'achat total (3,9 % = taux moyen des emprunts de la Ville pour 2004)

$$\frac{888'000 \times 3,9}{100} = 34'632.— \quad \text{CHF } 34'632.—/\text{an}$$

montant pris en charge par le budget ordinaire de la Ville

d) Frais de fonctionnement :

- électricité (éclairage), estimation	CHF	4'800.—/an
- chauffage y compris ramonage	CHF	6'000.—/an
- déblaiement de la neige (estimation 20 x / hiver)	CHF	4'000.—/an
- entretien courant (révision du toit, etc.)	CHF	8'000.—/an
- conciergerie (estimation)	CHF	<u>3'000.—/an</u>
	CHF	25'800.—/an

e) Assurances :

- ECAP, dégâts d'eaux et RC

CHF 5'000.—/an

Total des frais d'exploitation à charge
de la Commune

CHF 65'740.—/an

dont à déduire :

f) Revenu locatif

- Fermage des terrains

CHF 3'570.—/an

- Vente de bois (épicéas, sapins, hêtres
230 m3/année

CHF 2'300.—an

CHF 5'870.—/an

Différence**CHF 59'870.—/an****Situation en l'état actuel**

L'évaluation figurant ci-dessous est basée sur une estimation de 40 jours de location par année pour chacune des salles Ouest et Est et de 10 jours par année pour la grange, soit au total 90 jours d'occupation par année, ce qui représente une projection optimiste, mais réalisable.

Toutefois, dans la situation actuelle et jusqu'à la réalisation d'éventuels travaux de rénovation, il est équitable de fixer une location de base des salles à **CHF 2.-- /place par jour complet**, soit :

CHF 150.- par jour pour la petite salle Est,**CHF 210.- par jour pour la salle Ouest****CHF 300.- pour la grange**

Ces montants de locations prévus (CHF 17'400.--) permettent de couvrir les frais de fonctionnement et d'assurance (CHF 14'050.-).

Ces tarifs peuvent également être facturés par demi-jour (matin, après-midi et soirée) à raison d'un prorata, soit :

CHF 50.- par demi-jour ou par soirée pour la petite salle Est**CHF 70.- pour la salle Ouest****CHF 100.- pour la grange.**

frais d'éclairage, d'électricité et de chauffage inclus.

Situation avec travaux de rénovation éventuels

La différence à prendre en considération dans la détermination des tarifs de locations des salles s'élève à CHF 59'870.—

Si nous décidons d'effectuer des travaux de rénovation en ayant comme objectif l'équilibre des comptes et en considérant que la location de la grange ne pourrait pas excéder CHF 1'500.— par jour (CHF 500.—par demi-jour), il conviendrait de modifier les tarifs selon les montants suivants :

$$\text{CHF } 59'870 \text{ ./} \text{ CHF } 15'000,-- = \text{CHF } 44'870.—$$

$$\frac{\text{CHF } 44'870.--}{40} = \text{CHF } 1'122.-- \quad \text{par jour pour les salles Ouest et Est, charges comprises}$$

La répartition peut être effectuée selon le nombre de places de chaque salle, à savoir :

$$\frac{1'122}{170} = \text{CHF } 6.60 \text{ par place}$$

Petite salle Est : 70 places x 6.60 = CHF 462.— arrondi à CHF 480.— par jour, soit CHF 160.— par demi-jour.

Salle Ouest : 100 places x 6.60 = CHF 660.— par jour, soit CHF 220.— par demi-jour

En ce qui concerne les salles susmentionnées, la demande pour la location de tels locaux, disposant d'une cuisine qui nécessiterait toutefois d'être équipée correctement, est importante dans notre Ville et cette mise à disposition trouverait certainement un écho très favorable. De plus, l'acquisition de nouvelles salles et leur location aux sociétés et à la population chaud-de-fonnière en général combleraient la demande émanant de la pétition qui a été déposée en 2003 par le Groupement des sociétés locales (GSL) et répondraient très partiellement à la motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 avril 2003, acceptée le 24 janvier 2005, ayant pour objectif de coordonner et de compléter l'offre de salles de réunions en notre Ville.

Enfin, nous observons que le prix de CHF 850'000.— demandé pour l'acquisition de l'ensemble du domaine du Gros-Crêt est intéressant en comparaison d'objets de dimensions et volumes similaires et va dans le sens d'une mise à disposition de services au public à des prix acceptables.

Toutefois, nous relevons en ce qui concerne les terrains agricoles, que leur acquisition devra faire l'objet de l'aval de la Commission foncière agricole, conformément à l'article 65 de la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR).

Besoins en ressource humaine :

Dans un premier temps, le bâtiment du Gros-Crêt et les terrains constituant le domaine seront gérés par la Gérance communale, sans que cela nécessite l'apport de personnel supplémentaire. Les charges et les revenus de l'immeuble figureront au chapitre 213 sous « Bâtiments d'utilité mixte ». En revanche, les montants des fermages des prés et pâturages seront comptabilisés dans les comptes des domaines agricoles (240).

S'agissant de la conciergerie de l'immeuble, nous ferons appel de cas en cas à une entreprise de nettoyages, étant entendu que les locaux seront loués propres

et devront être restitués par les locataires sans dégâts et parfaitement nettoyés. Si l'expérience démontre à futur une augmentation importante de la fréquence de location des salles, nous envisagerons de créer un poste de concierge à temps partiel, mais cette question ne se justifie pas pour l'instant.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures qui l'a accepté par 4 oui, 1 non et 3 abstentions lors de sa séance du 24 février 2005.

Compte tenu de ce qui précède et de l'intérêt général que représente l'achat du domaine du Gros-Crêt pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente:
Claudine Stähli-Wolf

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Annexes : Sombaille 33, situation générale
 Sombaille 33, situation cadastrale

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 888'000.- est octroyé au Conseil communal autorisé à acquérir de la Fondation pour favoriser les loisirs du personnel de Portescap, le domaine agricole du Gros-Crêt Sombaille 33, bien-fonds 104 (futurs biens-fonds 6247 et 6248) du cadastre des Eplatures d'une surface de 247'720 m² et le bien-fonds 423 du cadastre des Planchettes d'une surface de 128'565 m².

Article 2.- Le Conseil communal est autorisé à grever les terrains concernés de toutes servitudes nécessaires et signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.

Article 3.- Tous les frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, etc. seront à la charge de la Commune de La Chaux-de-Fonds.

Article 4.- La dépense sera comptabilisée au patrimoine financier et sera amortie au taux de 1% annuellement.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires à ces acquisitions.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

M. Pierre Willen, Les Verts : M. le président, Mesdames et Messieurs. Notre groupe n'entrera pas en matière pour l'achat de la ferme et du domaine du Gros-Crêt pour les raisons suivantes. Premièrement, le prix nous paraît trop élevé pour les finances communales. Deuxièmement, il ne nous apparaît pas que ce soit forcément la mission de la commune de racheter actuellement un domaine agricole, mais ce sont avant tout des considérations d'ordre budgétaire qui nous poussent à refuser l'acquisition du domaine. En d'autres temps et par une situation financière plus favorable, nous aurions soutenu l'achat d'un domaine, d'une ferme si chère aux Chaux-de-Fonniers. Malheureusement, notre situation financière ne nous permet plus de rêver et s'en est bien dommage. Ne pas entrer en matière pour un lieu aussi symbolique pour les Chaux-de-Fonniers nous laisse un sentiment d'amertume. Raison pour laquelle, le groupe des Verts propose au Conseil communal de favoriser la création d'une association, d'une fondation, qui devra rechercher des fonds à l'acquisition; il y a une juste gestion du domaine du Gros-Crêt. Nous sommes prêts à nous investir, avec nous l'espérons, quelques autres conseillers généraux, à œuvrer dans un tel projet comme cela a été fait pour l'Ancien Ménage, non l'Ancien Manège - RIRES - comme cela a été fait pour la Maison Blanche, etc. Nous sommes prêts à travailler à ce niveau-là. Malheureusement, uniquement pour des raisons financières, nous ne soutenons pas ce rapport.

M. Marc-André Nardin, rad. : M. le président, Mesdames et Messieurs. Le parti radical ne pourra pas entrer non plus en matière concernant le rapport du Conseil communal relatif à l'affaire du Gros-Crêt, et ce pour les raisons suivantes : Si le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le programme de législature et la planification financière 2004-2008 n'est qu'un rapport d'informations, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une manifestation politique pour les quatre ans à venir, manifestation naturellement qui doit être modalisée en fonction de chaque rapport présenté. Or, force est de constater que les seuls projets d'acquisition immobilière cités par le Conseil communal dans ledit rapport se trouvent au chiffre 2.3.1, à savoir acquisition de terrains à vocation industrielle. A part cette intervention directe, la commune planifie des interventions indirectes citées en pages 12 et 13 du même rapport sous le même chiffre. Si nous prenons les projets relatifs à l'axe numéro 2, patrimoine et culture ou comment marier passé et présent pour construire l'avenir, il n'est fait mention nulle part de l'achat de la ferme du Gros-Crêt et il en est de même concernant l'axe numéro 4. Vous me direz que je me trompe de point de l'ordre du jour. Il me semble pourtant que le Conseil communal doit avoir une certaine cohérence dans la présentation de ses rapports ou alors la planification financière ne sert à rien. Il faut donc considérer que le rapport présenté ce soir est un rapport "spécial" ou "fort spécial" et qu'aucun des axes de la politique communale pour les quatre prochaines années ne le justifie. C'est donc un rapport injustifié. Ce premier constat doit nous rendre extrêmement attentifs à tous ces aspects. Le Conseil communal n'a cessé de nous dire que le déficit de l'année 2004 sera important, beaucoup plus important que prévu, et celui de l'année 2005 eh bien, Mesdames et Messieurs, notre Conseil l'a voté. Dans ces conditions, l'investissement projeté n'est pas judicieux. Il l'est d'autant moins si nous prenons la page 7 du rapport qui reprend en considération sous la lettre C les intérêts sur l'investissement

consenti, à savoir 3,9% de Frs 888'000.-, ce qui démontre bien en passant la marge d'autofinancement. Il faut aussi compter un amortissement, ce d'autant plus qu'il n'est pas prévu pour la collectivité publique de revendre les terrains agricoles à un tiers ou les terrains sylvicoles. Le rapport n'en fait pas mention. Nous savons que durant ces dernières années le marché du bois s'est complètement effondré ; nous sommes passés à du bois vendu sur le marché en 1988 à Frs 280.- le m³ voire même maintenant à, pour des bons bois, Frs 110.- ou Frs 120.- du m³ et que d'autre part le marché de l'agriculture s'est quant à lui aussi effondré passant d'un prix du litre de lait de Frs 1,07 à un prix du litre de lait à l'heure actuelle variant entre Frs 0,65 et Frs 0,85; il faut prendre en considération un amortissement sur les investissements. Oui, parce qu'il faut que vous sachiez, Mesdames et Messieurs, que l'investissement sur le Gros-Crêt devra faire l'objet d'un amortissement car les prix des terrains sylvicoles et agricoles iront encore en diminuant. Nous ne pourrions que les faire diminuer. De même, le parti radical n'est pas d'accord pour les raisons citées ci-dessus de prendre en considération les charges financières et de les comptabiliser sur le compte d'exploitation générale de la commune. Les Frs 34'632.- cités en page 7 doivent être pris en considération dans le budget particulier de l'exploitation de l'immeuble, ce qui démontre par là, sa non-rentabilité totale. Il n'est donc à l'heure actuelle pas possible pour la commune d'effectuer en tel investissement. Le parti radical n'entrera pas en matière.

Concernant l'idée du groupe écologiste, le parti radical la rejoint entièrement. Il pense effectivement que cet objet peut avoir une vocation intéressante pour la population de la région, mais qu'il faut qu'une fondation soit créée, il faut que des investissements privés puissent amener finalement à l'acquisition de ce bâtiment. Je romprais une dernière lance en faveur de l'agriculture en disant que si cette fondation a l'occasion d'acheter des terres et le bâtiment, il est certain qu'à ce moment-là, nous devons aussi faire « profiter » (parce que ce ne sera que justice qui leur sera rendue), les agriculteurs qui louent à l'heure actuelle les terres pour les leur vendre à un prix correct, c'est-à-dire à un prix qui leur permettra d'exploiter aussi proche que possible la valeur d'un rendement. Je vous remercie de votre attention.

Mme Pascale Gazareth, POP : M. le président, Mesdames et Messieurs. A l'évidence, les autres groupes l'ont rappelé, ce n'est pas le moment pour notre ville d'investir Frs 900'000.- et quelques poussières indéfinies, dans un bâtiment dont elle ne sait pas que faire. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que le POP préférerait garder cet argent pour d'autres projets qui parviendront prochainement dans nos boîtes aux lettres et devant ce Conseil. Mais, il se trouve que c'est aujourd'hui que le train passe. Comme relevé dans le rapport, le site du Gros-Crêt et les crêtes de Pouillerel font partie intégrante du patrimoine identitaire des Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonnières. La création d'un comité "Protégeons Pouillerel" en est un signe, comme l'évocation du nom du Gros-Crêt au café du coin ou les différents postulats et interpellations déposés par les Verts. Ce ne serait pas la première fois que la ville achèterait un bâtiment présentant un intérêt particulier sans avoir pour lui une affectation toute trouvée. C'est en faisant ce type de pari que sont nés des endroits comme le Temple-Allemand. Le site du Gros-Crêt offre un potentiel indéniable en terme de développement touristique et de loisirs doux. Nous pouvons donc espérer

qu'il ne devienne pas une ferme des Arêtes numéro 2. Ce qui apparaît certain, c'est que son rachat est la seule manière de garder le contrôle de son avenir, et c'est là l'argument qui poussera le POP à accepter malgré tout cet investissement.

Pour le reste, le POP attend avec intérêt les projets que le Conseil communal pourra proposer pour ce site. Il n'est cependant pas dupe sur le prix que ces projets pourront supposer et considère à ce titre que le montant de Frs 600'000.- articulé dans le rapport devra vraisemblablement être réévalué à la hausse. A moins, effectivement de solution au taux d'une rétrocession ultérieure à une fondation ou à une association qui apparaîtrait comme plus favorable pour le développement de ce site.

En attendant, il souhaite que le site reste ouvert à des tarifs populaires et salue dans ce sens l'idée d'utiliser la réserve pour la création ou l'amélioration de locaux à l'usage de manifestations publiques.

Il s'interroge par contre sur le prix de location des terres agricoles liées au domaine; il semble en effet que ce prix est inférieur à celui du marché et le POP se demande en conséquence s'il n'y a pas matière à réadapter légèrement ce prix en tenant compte bien sûr des intérêts de l'agriculteur concerné.

Il doute enfin fortement de la capacité du Gros-Crêt à compléter l'offre de salles de réunions en ville. En effet, sans desserte de Transports en commun et vu l'incapacité de la route actuelle à supporter un trafic automobile important, il semble aussi peu crédible que souhaitable de voir le bâtiment accueillir massivement les prochaines manifestations publiques des sociétés locales.

C'est donc du bout des lèvres mais pour privilégier le long terme que le POP acceptera le crédit lié à l'achat du domaine du Gros-Crêt.

M. Claude-François Monnat, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a lu attentivement le rapport concernant le domaine du Gros-Crêt. Nous pouvons nous rendre compte que ce domaine est aussi cher aux Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers que la Tour Eiffel aux Parisiens. Mais restera-t-il un lieu à vocation familiale ? Car le rapport précise bien que d'autres projets sont à l'étude. Donc un changement d'affectation est plus que possible. De plus, il est mentionné que de nombreuses dépenses devraient pouvoir être couvertes par le produit des locations. Rien n'est sûr.

Il est aussi dit que les fermages devraient couvrir les charges relatives au Pré-champ ce qui est aucunement possible. Car même si les fermages que la fondation Portescap demande à ces fermiers sont doublés, ce qui est le maximum autorisé par la loi, cela ne couvrira pas les intérêts liés à l'achat des terres agricoles.

Le groupe aimerait insister sur la somme de Frs 610'000.- qui sera un jour demandée pour que celle-ci soit mise aux oubliettes, car si le bâtiment a été fonctionnel jusqu'à maintenant, cela peut continuer.

L'achat de ce domaine par la ville laisse entrevoir un gros coup de cœur, mais comme tout le monde le sait, très souvent, nos coups de cœurs sont commandés par le porte-monnaie. La ville peut-elle vraiment se permettre cet achat ? Pourquoi la ville ne se concentre-t-elle pas seulement sur l'achat des bâtiments, ce qui diminuerait l'investissement de la collectivité et laisserait la chance aux agriculteurs de devenir propriétaires des surfaces qu'ils exploitent actuellement par celles qui font partie intégrante de leur exploitation principale ?

Après avoir lu ce rapport, je recommande aux membres du groupe UDC de refuser l'achat.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le moins que l'on puisse dire est que le groupe libéral-PPN n'a pas été satisfait à la lecture de ce rapport. La première raison en est que ce rapport est confus parce que deux éléments ont été traités en même temps, mélangés, mixés, alors que deux rapports séparés, mais présentés simultanément, auraient apporté un meilleur éclairage sur cet achat par la commune et aurait peut-être pu être accepté de notre part.

Le titre déjà porte à confusion, il ne s'agit plus d'un domaine agricole, comme vous le savez, mais de bâtiments, d'une remise et d'une place, détachés du domaine, sans affectation agricole pour un premier temps et de terrains agricoles pour un deuxième temps. Le fait de ne pas séparer les deux choses a une grande importance, puisque suivant le prix que l'on donne aux terres agricoles, celui du bâtiment peut sensiblement varier. Si l'on tient compte de la valeur de rendement du m² d'un pâturage à 1'300 mètres et le prix du marché local, le prix peut varier entre Frs 150'000.- et Frs 600'000.-, par là même, celui du bâtiment entre Frs 250'000.- et Frs 700'000.-. Il aurait donc été préférable qu'avant de nous présenter le rapport, vous ayez pris contact avec le syndicat et les agriculteurs concernés, ce que vous devrez de toute façon faire, afin de vous présenter devant ce Conseil avec une proposition d'un acte de vente pour deux acheteurs, d'une part la commune pour le bien-fonds non-agricole et d'autre part le syndicat pour le bien-fonds agricole. Quelle que soit l'issue de notre décision de ce soir, il y a fort à parier que de toute façon vous devrez passer par cette voie si vous voulez acquérir ce domaine.

Nous devons refuser ce rapport pour des raisons politiques, éthiques, écologiques et économiques. Pour les raisons politiques, c'est qu'en tant que libéraux-PPN, nous sommes attachés (ce n'est pas un scoop), à réduire les dépenses et les charges et nous ne voulons pas d'augmentation d'impôts. Nous pensons donc également que pour atteindre ces deux cibles, nous ne pouvons pas nous permettre d'engager une dépense de cette envergure. Un autre argument et non des moindres, c'est que la terre appartient à ceux qui la cultivent et ce n'est pas à la collectivité publique d'acquérir du terrain agricole.

Du point de vue éthique et du point de vue aussi du citoyen payeur et du promeneur, depuis plusieurs années, nous nous sommes attachés à préserver ce site des invasions motorisées et des dévastations inhérentes en interdisant la circulation sur la route qui conduit au Gros-Crêt, avec succès, puisqu'en général la population s'est disciplinée. En cas d'achat, la route sera réouverte. Vous le dites dans le rapport, les gens considéreront ce site comme une zone de loisirs et qui appartiendra à la commune, donc aux promeneurs, aux joueurs de foot, aux propriétaires de chiens, aux pique-niqueurs, au camping sauvage (il existe déjà sur Pouillerel) et revoilà les saccages que nous avons eu du mal à éliminer auparavant et disparu le calme pour les amoureux de la vraie nature. Gardons un site loin du trafic, il y a assez d'autres endroits accessibles par voiture aux personnes âgées et handicapées.

Du point de vue des agriculteurs, des fermiers qui sont locataires des terres, ce serait une bonne affaire que de continuer à louer avec un bail à long terme, de trente

ans comme prévu et si possible au prix de Frs 100.- l'hectare, mais ce n'est pas le prix pratiqué actuellement, même par la commune qui aurait ainsi deux poids, deux mesures : Frs 100.- pour les nouveaux et Frs 300.- pour les anciens. Je vous laisse juges et j'ajoute que localement les locations se font à Frs 400.- l'hectare environ. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en cas de rachat par la commune des terres agricoles, il va y avoir du remue-ménage dans les chaumières. Pour les fermiers, ce serait donc oui à l'achat, mais pour les agriculteurs et pour les raisons déjà citées, ce serait non. La location des terres ne rentabilisera en tout cas pas leur achat, ce qui n'est pas correct vis-à-vis de la collectivité publique. Pour ces raisons c'est une nouvelle fois non à l'achat.

J'avais des remarques sur le rapport, mais que je passerai.

Une remarque quant aux besoins en ressources humaines qui pourraient se justifier à long terme : nous estimons que leurs coûts devraient en tout cas être couverts par les utilisateurs.

Donc pour des raisons politiques, éthiques, écologiques et économiques, nous nous opposons fermement à l'achat de ces bâtiments et de ces terrains par la ville et nous refuserons le rapport.

Mme Katia Babey Falce, soc. : M. le président, Mesdames et Messieurs. Nous ne vous cacherons pas que les inquiétudes qui ont été exprimées par les autres groupes ont également été pour la plupart formulées par le groupe socialiste.

Je vous cite pêle-mêle, quelques doutes exprimés par notre groupe. Il est vrai que la situation financière de notre ville est difficile, c'est incontestable. Est-ce qu'il est judicieux d'acheter le domaine du Gros-Crêt, maintenant ? La première réponse qui vient à un esprit logique, c'est non ! Il est également impératif à l'heure actuelle de faire des choix. Cet investissement est-il une priorité ? Plusieurs bâtiments que la ville possède déjà ont du mal à trouver leur public, que l'on pense à l'ancienne Auberge de Jeunesse ou à la maison d'Arveyes pour ne citer que ces deux exemples. Qu'est-ce qui nous prouve que la ferme du Gros-Crêt aura plus de succès ? La restriction à la circulation automobile sur la route d'accès, ne met-elle pas en péril le développement futur du site ? Et a contrario, est-ce que nous sommes prêts à accepter que cette route devienne un boulevard pour rendre le Gros-Crêt rentable ? Cette petite liste est loin d'être exhaustive, ce qui prouve que nous avons longuement réfléchi aux implications financières que l'acceptation de ce crédit pourrait avoir.

Alors, me direz-vous, pourquoi une majorité socialiste est-elle prête à voter oui ce soir ! Sommes-nous illogiques ou pire irresponsables de soutenir une telle dépense ? Non ! Et pourquoi ? Parce que, et malgré la situation financière actuelle, nous sommes convaincus que le Gros-Crêt est un endroit spécial, magique selon certains. C'est vrai que ce n'est pas le bon moment, mais il est à vendre maintenant. Nous aurions préféré accepter cette dépense avec des finances de la ville au beau fixe. Mais, nous avons la conviction que si nous ne disons pas oui ce soir, nous le regretterons amèrement dans les années à venir. En effet, qui nous dit que la ferme ne se transformera pas en appartements et que les habitants de la ville ne se retrouvent pas dépossédés d'un lieu qui par son charme exceptionnel doit absolument rester un espace public : c'est-à-dire un lieu pour tous ! Qui d'entre nous

n'a pas un jour ou l'autre eu l'occasion de fréquenter ce bâtiment, que ce soit à l'occasion d'un mariage, d'une fête entre amis, d'une rencontre d'association ?

S'il n'est pas possible maintenant au vu de la précipitation des événements de démontrer chiffres à l'appui que ce bâtiment correspond à un besoin, qui parmi nous oserait le contester ? Nous avons l'intuition que cet espace remplit une fonction essentielle aussi bien pour les familles, que pour les entreprises et les associations. Au demeurant, un rapide survol des offres en locaux dévolus aux grands rassemblements, nous convainc qu'il existe un manque criant de salle de cette taille qui soit dans la verdure. D'ailleurs, ce manque saurait certainement se traduire en une part d'autofinancement conséquente.

Enfin, tout spécialiste en organisation d'événements ne saurait que répéter que cet endroit revêt un potentiel extraordinaire au vu de son cadre idyllique et de la qualité esthétique et fonctionnelle du bâtiment lui-même.

La gestion d'une collectivité publique ne correspond pas à celle d'un ménage, n'en déplaie à certains ! Une organisation ambitieuse se doit d'envisager l'avenir à long terme. Elle doit être prospective. Pour se faire, elle se doit également d'être réactive, c'est-à-dire saisir les opportunités exceptionnelles qui s'offrent à elle. Et nous sommes convaincus que c'est une opportunité exceptionnelle.

Contribuer à enraciner les entreprises, faire vivre les associations, améliorer la qualité de vie des habitants ne serait qu'un vain mot, si ces grandes missions ne se traduisaient pas en des investissements et des actions concrètes. Le développement de notre ville et de notre région ne se décrète pas, il s'organise ! Et quel meilleur outil de promotion que cet endroit emblématique pour continuer à aller de l'avant.

C'est au vu de ces arguments et malgré les hésitations que le groupe socialiste dans sa majorité votera oui à ce crédit. Je vous remercie de votre attention.

M. Marc-André Nardin, rad. : M. le président, Mesdames et Messieurs, vous m'excuserez d'intervenir, mais la représentante du groupe socialiste a dit une inexactitude. Vous ne pouvez pas accepter le Gros-Crêt par peur qu'il devienne des appartements. Ceci n'est tout simplement pas possible, parce que vous avez le droit d'augmenter la surface d'un appartement ou d'un immeuble désaffecté dans l'agriculture de 60% mais au maximum de 100 m². Je crois que nous ne pouvons pas imaginer que la ferme du Gros-Crêt devienne un HLM rural. C'est absolument hors de question. La ferme du Gros-Crêt a sa structure à l'heure actuelle, son affectation. Elle est située en pleine zone agricole ... (M. Kurth, ne hochez pas trop vite la tête) bien qu'elle soit soustraite au droit foncier rural concernant la question du transfert immobilier après que la mention "soustraite à la LDFR" soit notée au Registre foncier (ce qui n'est toujours pas à l'heure actuelle). Donc, bien qu'elle soit soustraite et que naturellement la question des biens hypothécaires ne se pose plus, néanmoins la question de l'affectation du bâtiment au sens du service de l'aménagement du territoire, se pose toujours. Dans un bâtiment, même s'il est soustrait à la LDFR, vous ne pouvez pas, en zone agricole, faire ce que vous voulez. Vous êtes obligés de respecter les 100 m² maximum d'augmentation de la surface de plancher habitable. Donc la ferme du Gros-Crêt est dans son état actuel, elle continuera à être dans son état actuel. Ne croyez pas que tout à coup, elle va être investie par je ne sais quel centre de congrès, etc. Cela n'est tout simplement pas possible. Alors je vous en prie,

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, n'achetez pas la ferme du Gros-Crêt de peur qu'elle ne devienne autre chose. Cette occasion n'est pas une occasion unique et je rejoins de nouveau l'avis de M. Willen. Nous pouvons très bien acheter la ferme du Gros-Crêt par d'autres moyens que de la faire acheter par la collectivité publique. Merci.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames et Messieurs. Au nom du Conseil communal, je vous remercie de l'attention que vous avez portée à la lecture de ce rapport. Je ne vais pas parler d'enthousiasme ! RIRE. Le Conseil communal, en proposant l'achat du Gros-Crêt dans son ensemble (ferme, terrain et terrains agricoles) tient à investir pour l'avenir, investir pour l'intérêt général de la même manière que nous construisons une école, que nous construisons une route. Je prendrais comme référence Ritter qui, en 1883 ou 1884, a osé faire venir l'eau des Moyats à La Chaux-de-Fonds par un crédit qui se montait, à ma connaissance, à trois fois les ressources annuelles de la ville. Si Ritter était capable de voir si loin en investissant trois fois les ressources annuelles de la ville, je crois que pour un joyau tel que le Gros-Crêt pris dans son ensemble, la ville de La Chaux-de-Fonds, malgré ses conditions financières difficiles, non seulement peut mais doit investir Frs 850'000.-. Contrairement à ce qui a été dit, à l'intérieur de la ferme, nous pouvons faire des modifications, dans un certain domaine, à un certain niveau.

Le Conseil communal propose l'achat du Gros-Crêt parce que, pour l'ensemble de la population, le Gros-Crêt est un symbole fort. Cela a déjà été dit et je le répète. J'insiste, la collectivité chaux-de-fonnière est la meilleure garantie de garder cet espace de ressourcement dans son état actuel et de l'améliorer.

Le Conseil communal tient aussi à améliorer, à augmenter le patrimoine collectif de notre population. En aucun cas, le Conseil communal ne veut faire une opération immobilière, mais il veut intégrer au patrimoine le site de Pouillerel. L'affectation future de l'ensemble ou du bâtiment n'est pas définie. Plusieurs projets sont à l'étude. Ces projets tiendront compte du problème de la route, tiendront compte du problème du trafic, du développement durable. Pour l'instant, dans l'état actuel des choses, aucune affectation n'est définie au bâtiment.

C'est une opportunité à saisir. Est-ce que c'est le moment d'acheter ? Non, ce n'est sûrement pas le moment d'acheter, vu les conditions financières de la ville, mais au sens du Conseil communal il y a des opportunités que nous n'avons pas le droit de laisser passer. L'objectif du Conseil communal est de préserver la ferme et les 6'000 m² pour une affectation future, de confirmer aux éleveurs travaillant sur ces domaines une garantie d'exploitation par un bail de trente ans (bail qu'ils n'ont pas aujourd'hui du syndicat d'élevage de la race Holstein) de léguer à nos successeurs, dans trente ans, à la fin de ces baux, un ensemble remarquable fait de terrains, dont celui de 6'000 m² et les 37 hectares de terrains agricoles, de telle façon que la ville ait en sa possession ce joyau. Pour votre information, la commission des infrastructures a accepté ce rapport par quatre oui, un non et une abstention le 24 février 2005.

Juste quelques chiffres. Le prix d'achat global est fixé à Frs 850'000.-. Vendre l'ensemble est bien ce que la fondation pour favoriser les loisirs de Portescap voulait. C'est parce que nous achetions l'ensemble que nous avons pu avoir un prix plus bas

que ce qui était demandé. La négociation a été longue, elle a été rude. Cela a pris du temps. Pourquoi est-ce que nous vous proposons l'achat global ? C'est simplement une suite aux négociations avec la fondation Portescap. Le Conseil communal entend introduire ce domaine du Gros-Crêt dans le patrimoine et il a jugé utile que les charges d'intérêt et d'amortissement, les Frs 35'000.- d'intérêts, soit les 3,9% de Frs 880'000.- et l'amortissement de Frs 8'500.-, au total Frs 43'500.-, soient mis sur le budget d'exploitation de la ville, comme une école, comme un collège l'est. Si nous regardons ces Frs 43'500.-, nous constatons que cela correspond environ à Frs 1,20 par habitant par an pendant cent ans, je suis d'accord que les intérêts vont continuer, mais il faut aussi voir ce Frs 1,20 par habitant par an par rapport à l'achat de ce joyau, les recettes couvrant les frais d'exploitation du bâtiment.

J'en arrive maintenant aux différentes questions. Evidemment, nous avons beaucoup parlé de prix. Les prix sont trop élevés, dites-vous M. Willen. Oui et non. C'est toujours trop cher, c'est clair. Mais dans l'appréciation générale le prix paraît raisonnable. C'est toujours trop cher, mais il y a celui qui vend et celui qui achète. Frs 880'000.- pour un joyau de ce genre, pour un domaine de ce genre, c'est raisonnable.

Si j'ai bien compris, vous êtes contre l'achat du domaine agricole. Le Conseil communal entend, et je l'ai dit, que les éleveurs puissent continuer de travailler sur les terrains agricoles avec un bail de trente ans et dans trente ans, ni vous ni moi ne savez ce qui va se passer, la commune sera bien contente d'avoir ces terrains à sa disposition.

J'ai compris M. Willen que ce domaine était très cher aux Chaux-de-Fonniers et que c'était à contre-cœur que vous voteriez non. Je vous demande de revoir votre opinion et l'opinion de votre groupe, parce que si vous parlez de développement durable, si vous parlez de protection du trafic, je pense que la collectivité est la mieux à même de préserver tout ce qui vous tient à cœur.

M. Nardin, vous avez dit que l'achat du Gros-Crêt n'était pas dans la planification. C'est parfaitement exact, parce que c'était une opportunité non prévue dans la planification ni dans le programme de législature. C'est une opportunité. Nous avons la possibilité d'acheter et le Conseil communal vous propose d'acheter.

"C'est un investissement qui n'est pas judicieux." C'est votre avis. Nous pensons que c'est justement un investissement judicieux pour l'avenir de la ville.

Faire une fondation. Pourquoi pas, il n'empêche que pour l'instant, l'opportunité se présente, pour ce mois, de savoir si oui ou non nous achetons ce domaine. Peut-être que nous pourrions faire une fondation plus tard. Il faudra l'étudier, mais pour l'instant nous n'avons pas le temps de créer une fondation. Je le répète, c'est une opportunité.

Concernant votre amendement, vous parlez du prix des terrains agricoles.

M. Marc-André Nardin, rad. : Vous me pardonnerez, M. le conseiller communal, si l'entrée en matière est acceptée.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Je parlerai plus tard, lors des discussions de votre amendement, du prix des terrains agricoles.

Mme Gazareth, je confirme ce que vous avez dit. Effectivement, le train passe et il faut le prendre quand il passe en gare, précisément.

Vous avez parlé de la ferme des Arêtes. Précisément, le Conseil communal est bien content d'avoir en sa possession, si vous permettez l'expression, la ferme des Arêtes, parce qu'aujourd'hui, il y a des discussions entre le Service économique et différentes entreprises concernant son affectation. Si nous n'avions pas la ferme des Arêtes, nous ne pourrions pas avoir ce genre de discussion. Je ne dis pas aujourd'hui devant le Conseil général que nous avons déjà des discussions pour la ferme du Gros-Crêt, j'insiste bien, mais vous avez parlé de la ferme des Arêtes.

Projet pour le site. Je le répète et je le confirme, il n'y a pas aujourd'hui d'affectation pour le bâtiment du Gros-Crêt, pour l'ensemble du Gros-Crêt. Des études seront faites, et nous arriverons peut-être à la conclusion qu'il faut laisser le bâtiment dans son état actuel. Parce qu'aujourd'hui, la fondation Portescap loue le bâtiment - vous avez les chiffres - et d'après nos calculs, si nous continuons cette location, nous pourrions payer les coûts d'entretien par les locations. Les Frs 610'000.- qui sont dans le rapport - c'était bien écrit en gras "éventuels" - sont une proposition en cas d'une affectation donnée. C'est un exemple et non une décision.

Des tarifs populaires. La discussion au sein de la commission concernant les tarifs a été rude, mais les commissaires peuvent confirmer que les prix ont été revus nettement à la baisse conformément à leur demande. Actuellement, nous avons des tarifs que nous pouvons appeler populaires. Ils sont à la page 8 du rapport. C'est Frs 250.- par jour pour la salle Est, Frs 210.- par jour pour la salle Ouest et Frs 300.- pour la grange. C'est raisonnable et nettement plus bas que les coûts actuels pour d'autres salles.

Vous avez parlé de l'affermage. Je vais consacrer du temps pour parler des conditions d'affermage (combien les éleveurs payent de loyer au syndicat d'élevage de la race Holstein). Actuellement, ils payent entre Frs 110.- et Frs 115.- par hectare par an. Tout le monde admet que ce prix est nettement trop bas et ne correspond à rien. Suite à l'assentiment du Service de l'économie agricole, la proposition est de doubler ce prix et de passer à Frs 210.- à l'hectare par an. Pourquoi Frs 210.- alors que nous pourrions raisonnablement demander Frs 400.- à l'hectare par an. La différence entre les Frs 410.- par hectare par an et les Frs 210.-, soit Frs 200.- multipliés par 35 hectares correspond à peu près à Frs 7'000.-. De l'avis du Conseil communal, ces Frs 7'000.- sont un salaire, une compensation pour les éleveurs qui doivent nous supporter, nous les citoyens qui allons pique-niquer sur leurs terres, qui déposons nos déchets : les éleveurs ont des problèmes avec leurs machines agricoles. Cela correspond à peu près à 230 heures de travail. C'est pour payer les prestations. Vu que de nombreux citoyens vont pique-niquer, vont faire des déprédations dans les terrains agricoles, il nous semble que ce chiffre de Frs 7'000.- est parfaitement raisonnable pour dédommager les agriculteurs. Il y a aussi un autre fait, c'est que d'acheter un appartement ne vous autorise pas à augmenter son loyer. Si vous achetez une maison et qu'il y a des locataires dans la maison, vous ne pouvez pas augmenter les loyers si facilement. Il y a une loi qui empêche cela. Je pense que nous devons avoir le même raisonnement vis-à-vis des éleveurs. Ce n'est pas parce que nous avons l'opportunité d'acheter ces terrains, que nous devons tout d'un coup passer leurs fermages ou leurs baux de Frs 110.- à Frs 400.- à l'hectare par an. Ce prix

de Frs 210.- à l'hectare a été trouvé raisonnable par le Service de l'économie agricole. Il est aussi vrai que les éleveurs touchent les paiements directs sur ces surfaces.

Mme Gazareth, vous avez aussi parlé de la salle actuelle. Je le répète, il n'y a pas d'affectation définie pour le Gros-Crêt.

M. Monnat, vous avez confirmé que le Gros-Crêt avait une vocation familiale, je vous en remercie. Vous avez dit que le fermage de Frs 210.- avait été doublé, ce qui était le maximum autorisé par la loi.

Vous avez dit que les Frs 610'000.- ne seront pas demandés. Je ne sais pas. Les Frs 610'000.-, c'est le coût pour mettre le bâtiment à un certain standard pour une affectation donnée. J'ai dit et redit que pour l'instant, il n'y avait pas d'affectation et que tout était ouvert, dans le respect du trafic, de la route et de tout ce qui a été dit avant. Vous avez dit que vous ne voteriez pas le crédit, je le regrette.

Mme Ummel, rapport confus. Cela dépend toujours de comment on le lit - RIRES - mais il me semble clair. Vous dites qu'il aurait fallu séparer le domaine agricole du bâtiment et de ces 6'000 m². La réponse est non, parce que précisément, Portescap voulait vendre en bloc. Sinon les prix auraient été différents.

"La terre appartient à ceux qui la cultivent." Oui, mais si nous pouvons leur offrir un bail de trente ans permettant de travailler dans des conditions plutôt favorables, je pense qu'il n'y aura pas de contestation.

Vous m'avez dit que je devais prendre contact avec le syndicat d'élevage de la race Holstein. Je peux vous dire que cela a été fait, puisque j'ai même eu le plaisir de participer à leur assemblée générale et je n'ai pas entendu d'opposition à ce moyen de faire. Donc le contact a été pris et il a été positif.

Vous dites qu'il faudra préserver le site. Oui. Je pense que le Conseil communal, la collectivité chaux-de-fonnière est certainement la mieux à même pour conserver le site, parce que précisément, il fait partie du patrimoine de notre ville.

Vous avez parlé du bail à trente ans. A ma connaissance, les éleveurs n'ont pas de baux à trente ans aujourd'hui, mais le Conseil communal a pris l'engagement de faire des baux à trente ans, en tout cas avec le syndicat et en demandant au syndicat de reporter ce bail de trente ans aux éleveurs. Les Frs 400.- à l'hectare, j'en ai parlé.

Mme Babey, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas le moment d'acheter, je le confirme, mais il y a des opportunités, il y a des coups de cœur. Le Conseil communal est d'accord avec vous. C'est un outil de promotion, c'est pour la qualité de la vie, saisir les opportunités, oui, c'est je crois ce que j'ai essayé d'expliquer.

M. le président, Mesdames, Messieurs, j'ai essayé d'exprimer la position du Conseil communal concernant le domaine du Gros-Crêt et je crois avoir répondu à vos questions.

M. Marc-André Nardin, rad. : Vous m'excuserez, je reprends très rapidement la parole. Vous avez tous pu prendre connaissance de mon amendement. Je le développerai donc après, mais il est certain que si l'entrée en matière est acceptée en fonction de la réponse de M. le conseiller communal Hainard, avec Frs 400.- l'hectare, vous serez obligés d'accepter mon amendement et vous ferez ainsi passer la valeur de l'immeuble à Frs 577'000.- d'investissement plus Frs 600'000.- et ceci n'est pas sain du point de vue de la gestion uniquement de l'immeuble à affectation d'habitation.

Je voulais simplement vous avertir de la suite du débat. C'est pour cela que je demanderai, M. le président, comme vous le demande le règlement, de voter d'abord sur l'entrée en matière. Je vous remercie.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : Je pense que le Conseil communal n'a pas très bien compris le sens du début de mon intervention, lorsque j'ai proposé que le Conseil communal, avec le syndicat, se mettent ensemble pour acheter tout le bien-fonds. J'ai bien compris que Portescap voulait vendre en bloc, mais, si vous persistez dans votre intention d'acheter, le syndicat fera valoir son droit de préemption et malheureusement vous n'aurez rien du tout, car je pense que pour ce prix le syndicat va bien trouver l'argent pour acheter. Donc de toute façon, si vous voulez cette ferme, vous devrez faire une convention avec le syndicat et cela est possible parce que cela s'est déjà fait. Donc Portescap devra le faire.

D'autre part, vous avez dit quelque chose. Vous avez parlé du prix à l'hectare, laissant sous-entendre que le prix était plus bas pour compenser les déprédations. Si cela veut dire que le prix est plus bas, que les gens pourront monter à Pouillerel et faire ce qu'ils veulent, comme c'était le cas avant, démonter les murs pour faire des foyers dans les prés, je trouve que c'est vraiment désolant, car les gens ont vraiment la détestable habitude de croire qu'ils sont partout chez eux et les agriculteurs n'aiment pas vraiment cela. Ce n'est pas parce que nous louons quelque chose qui appartient à la commune que nous pouvons faire n'importe quoi. J'aimerais bien savoir ce que diraient les conseillers généraux qui sont ici, qui sont en location quelque part, qui ont un jardin en location, si leurs propriétaires venaient chez eux camper, pique-niquer et se livrer à différentes activités.

Si j'ai bien vu, la charge annuelle est actuellement de Frs 100'000.-, Quand nous aurons les investissements futurs de Frs 600'000.-, je pense vraiment que ce sera quelque chose d'insupportable et j'insiste.

Quant au droit de préemption, je pense que vous devez vraiment considérer cela d'une manière sérieuse, parce que vous serez obligés de faire une convention avec les agriculteurs qui sont fermiers. Maintenant, ils sont amis avec vous pour leur assemblée générale, mais après, il ne le seront peut-être plus quand vous achèterez pour ce prix et qu'ils pourront faire valoir le droit de préemption.

M. Pierre Willen, Les Verts : M. le président, Mesdames et Messieurs. J'aimerais juste signaler au Conseil communal que lorsque la Ferme-Robert a été mise en vente, l'Etat ne s'est pas intéressé, ou n'a pas pu financièrement acheter. Il s'est créé une fondation et, pour l'instant, cette fondation fonctionne bien; elle a réussi à faire vivre la Ferme-Robert.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. M. Stähli.

M. Francis Stähli, POP : Non, je laisse le Conseil communal répondre.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Vous avez demandé la parole et le Conseil communal répondra tout à l'heure. Vous avez la parole.

M. Francis Stähli, POP : Non, parce que vous ne savez pas ce que je vais dire.
RIRES.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : J'ai peut-être une idée ! Alors M. Hainard pour le Conseil communal.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je vais d'abord répondre concernant les terrains agricoles. Mme Ummel, vous avez parfaitement raison, il y a un certain nombre de scénarii possibles. La commune achète et loue au syndicat des terrains agricoles. Le syndicat sous-loue pour trente ans au prix que nous louons au syndicat. C'est la première hypothèse.

Deuxième hypothèse, droit de préemption. Le syndicat achète les terrains. Nous verrons les prix plus tard.

Troisième possibilité, la commune achète, le syndicat ne fait pas valoir son droit de préemption et se désengage, certains agriculteurs demandent d'acheter et le Conseil communal est prêt à entrer en discussion sur ce droit de préemption qui passerait du syndicat à un ou plusieurs éleveurs tout en sachant que l'objectif du Conseil communal est bien de disposer de l'ensemble des terrains agricoles pour une affectation future, mais dans trente ans. Il y aura un bail de trente ans, soit au syndicat (nous aimerions mieux), soit aux éleveurs directement (ce que nous n'aimerions pas), soit en vendant à certains éleveurs, ou le syndicat achète, il fait valoir son droit de préemption. Il y aura des discussions avec le syndicat et j'ai la volonté d'être toujours très amical avec eux.

Concernant les prix. Le coût des terrains est accepté par la commission foncière agricole. Pré-champ 14,78 hectares à Frs 1,80 le m² = Frs 266'135.-. Pâturage 20,40 hectares à Frs 1.- le m² = Frs 203'942.-. Forêt 1,8 hectares à Frs 0,20 le m² = Frs 3'672.-, pour un total de Frs 473'749.- arrondi à Frs 475'000.-. C'est le prix des terrains agricoles recommandé par la commission foncière agricole.

Maintenant dans l'estimation que nous, Conseil communal, avons faite de l'ensemble du pack, l'ensemble des terrains agricoles (37 hectares) reviendraient à Frs 475'000.-. Le terrain de 6'000 m² (agricole mais plus soumis à la LDFR) entre Frs 20.- et Frs 50.- le m². Nous avons pris Frs 30.- le m², cela fait Frs 180'000.-. Le bâtiment a été estimé à Frs 250'000.-, nous arrivons à un total de Frs 905'000.-. C'était le prix maximum jusqu'où nous étions d'accord d'aller. Nous avons pu négocier Frs 850'000.-. Voilà les chiffres.

Diminuer drastiquement, comme le demande l'amendement, le prix des terrains équivaut évidemment à augmenter de la même valeur le prix du bâtiment et à ce moment-là, cela n'en vaut plus la peine, c'est torpiller tout l'ensemble du dispositif.

Mme Ummel, vous avez parlé du "salaire". J'estime normal que nous donnions aux éleveurs, suite aux dégâts faits par les citadins qui vont pique-niquer, faire du vélo, ou qui mettent leurs voitures dans les champs, je suis le premier, comme vous, à trouver ce comportement non seulement désagréable, mais stupide, sans aucune reconnaissance par rapport au travail d'autrui, mais c'est une réalité. Il faudra peut-être une génération pour que les gens changent, mais aujourd'hui c'est comme cela. Je le regrette, je le conteste, mais c'est ainsi, c'est un fait. Je trouve normal que les

éleveurs aient une juste rétribution pour remettre en état ces terrains, pour leur permettre de travailler, pour leur permettre d'avoir leur gagne-pain.

Je crois que j'aurais terminé, M. le président.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. M. Stähli.

M. Francis Stähli, POP : M. le président, Mesdames, Messieurs. Il y a eu un débat tout à fait intéressant avec, de part et d'autre, des arguments qui sont ponctuellement pertinents. Il me semble qu'il y a un accord général pour dire que le Gros-Crêt est un joyau qu'il faudrait préserver, mais il y a désaccord sur le moyen à choisir pour y parvenir. Est-ce qu'il faut que la commune achète, est-ce qu'il faut plutôt passer par l'idée d'une fondation ? C'est une question. En plus, il y a du vague sur l'affectation et pas beaucoup de garanties. Nous sentons très bien qu'il y a des adhésions si ça reste familial, si ça reste ..., mais en même temps, si nous considérons l'aspect financier, nous voyons bien qu'il y a peut-être d'autres projets, vu que la commune achète.

Ce que j'aimerais, c'est qu'il y ait une petite suspension de séance pour que chaque parti et même entre partis, nous réfléchissions encore cinq minutes et qu'ensuite nous ayons une position. Voilà ma demande.

M. Marc-André Nardin, rad. : Ce que M. Stähli propose, m'oblige à sortir du bois - RIRES - car j'aimerais que si les groupes décident d'une suspension de séance, vous ayez absolument tous les arguments à l'appui. Je vais donc développer mon amendement et vous verrez que vous ne pourrez que l'accepter, parce qu'il est dans la droite ligne de ce que vient de vous dire M. le conseiller communal Hainard.

Le rapport du Conseil communal au Conseil général est flou pour ne pas dire opaque concernant la division de l'art. 104 du cadastre des Eplatures. Cette division cadastrale existe puisque le Conseil communal la cite lui-même et que les art. ont déjà été attribués par le Service des mensurations cadastrales à savoir art. 6247 et art. 6248. D'après un petit téléphone que j'ai fait à la gérance communale cet après-midi, j'ai su que l'art. 6247 avait une superficie de 6'000 m² et comportait le bâtiment buvette pour 563 m² et la place jardin pour 5'437 m², ce qui correspond bien, M. le conseiller communal, aux 6'000 m² que vous avez cité. Je vous en rends acte. Or malheureusement, ce plan de division n'est pas joint au rapport. Vous me répondrez "peu importe, c'est n'est qu'une question de notaire et de Registre foncier, on s'en fout". Pas du tout. La question n'est pas du tout anodine, mais au contraire fondamentale. Comme indiqué dans le rapport, voir page 1, les terres agricoles, je ne vais pas me répéter, sont louées au syndicat ; je passe sur deux ou trois interventions, donc il y a un droit de préemption, c'est clair, pour le syndicat. Là, M. le conseiller communal, excusez-moi, il n'y a pas trente-six mille solutions, il y aura un acte notarié qui sera déposé au Registre foncier (nous ne pourrions pas négocier le droit de préemption avant) et ensuite le syndicat aura un mois pour agir ou pas. Voilà. Ensuite, nous pourrions faire ce que nous voulons, mais c'est la loi. Mais s'il est une chose que de définir l'étendue des terres, objet du droit de préemption, je vous rappelle que c'est l'intégralité des terres moins les 6'000 m² qui seront objet du droit de préemption, sous réserve des bois qui vraisemblablement n'ont pas été affermés aux agriculteurs. Mais s'il est une chose que de définir l'étendue sur lequel va

s'exercer le droit de préemption, une autre question est de savoir à quel prix, ce droit de préemption va être exercé. Et là, vous m'excuserez, M. le président, Mesdames et Messieurs, le rapport là-dessus à nouveau est muet. Il est opaque. Rien n'est dit. La question se pose en d'autres termes, cette question relève-t-elle d'une mesure d'exécution laissée à la compétence de l'exécutif ou recèle-t-elle un débat politique ressortant par sa nature du législatif ? Il faut pour trancher cette question se souvenir de l'état de l'agriculture suisse. Là, M. le président, Mesdames et Messieurs, vous prendrez un peu de hauteur, parce qu'une fois, vous aurez l'occasion dans cette petite salle de trancher d'une question qui n'est pas anodine, puisqu'elle met en question le mode de financement de l'agriculture. Longtemps subventionnée et très fortement par l'Etat fédéral et aussi par les cantons, notre agriculture a dû depuis une dizaine d'années adapter le prix de ses produits à ceux de l'Europe. Je me souviens qu'au début de mon activité de notaire, les exploitations agricoles avaient des surfaces moyennes de 20 à 25 hectares, alors qu'elles atteignent à l'heure actuelle au minimum 40 à 50 hectares. Mais pourquoi donc ? Boulimie ? Mais pas du tout. Simplement en raison de la baisse constante du prix des produits agricoles. Comme je vous l'ai dit auparavant, le prix du litre de lait se négociait dans les années 1985 à 1989 à Frs 1,07 du litre, alors qu'à l'heure actuelle pour ce que nous appelons le tout venant, il se négocie au alentour de Frs 0,65 du litre et selon la teneur jusqu'à Frs 0,85 du litre.

Si d'un autre côté vous estimez que pendant cette période-là, l'inflation a cru d'environ 30 à 40%, vous pouvez vous rendre compte à quel point les prix de l'agriculture se sont effondrés. Nos agriculteurs se doivent donc de rationaliser et diminuer leurs coûts de revient. Parmi ceux-ci, les principaux sont ceux de la terre, naturellement. Eh bien, M. le président, Mesdames et Messieurs, voilà la question politique : Quel prix les agriculteurs vont-ils devoir payer ? Nous sommes dans le débat.

Selon M. Lavanchy (téléphone que j'ai eu vendredi de la semaine passée) se basant sur une ordonnance fédérale complètement loufoque, le prix permis dans une transaction en cas de vente, peut aller jusqu'à huit fois le prix de revient qui est à l'heure actuelle de Frs 0,25 à Frs 0,35 du m². M. le conseiller communal, vous avez raison, Frs 1,80 pour les terres, c'est une aberration. Une aberration pure. Oui, mais vous n'en êtes pas responsable, excusez-moi, c'est l'Etat fédéral qui est maboule. Nous pouvons donc imaginer que la partie affermée fasse l'objet d'un prix de vente d'environ Frs 1,80 du m² comme vous l'avez cité. Ce, en toute légalité. Je tiens à l'observer. Mais voyons donc, cela est-il bien sain ? Car nous plaçons alors les agriculteurs devant ce dilemme. Soit acheter trop cher et nous favorisons ainsi une agriculture dispendieuse, consommatrice de subventions, soit ne pas acheter, ce qui est contraire à la politique définie par notre législatif. Je fais référence pour cela au rapport de la commission sur la gestion des immeubles communaux, spécialement des immeubles agricoles, où nous avons de tout temps voulu responsabiliser l'agriculteur en le faisant investir lui-même dans la terre et les équipements. Eh bien, M. le président, Mesdames et Messieurs, voilà une occasion idéale pour conjuguer tous les principes chers à tous nos partis. Laissons les agriculteurs si vous acceptez malheureusement l'entrée en matière de ce rapport, parce que tous les arguments que j'ai cités auparavant concernant la dépense trop importante pour la collectivité

publique subsiste. Mais si par hasard vous acceptez cette entrée en matière, laissons les agriculteurs acheter ce terrain à deux fois et demi la valeur du rendement, à savoir maximum Frs 0,75 du m². Car à ce moment-là, si vous entrez en matière et que vous acceptez cet amendement, nous pouvons imaginer que le parti écologique se rallie à cette opinion, les terres agricoles, devant être à tout prix préservées. Comment le seraient-elles mieux que par les agriculteurs ? M. Cuche, venez à notre secours ! RIRES.

Ces terres agricoles doivent appartenir à ceux qui les cultivent. Je fais là un petit clin d'œil au parti libéral, mais aussi un petit clin d'œil au parti popiste, qui en Amérique latine a toujours plaidé le démantèlement des latifundias. Le Conseil communal, la collectivité publique chaud-de-fonnière, deviendrait-elle latifundiste ? Nous ne le savons pas.

La vente de ces terres à un prix raisonnable permet de juguler les subventions accordées au monde agricole. Je fais référence par là au désir d'économie partagé par tous les groupes. Certes, vous l'avez dit, M. le conseiller communal, et je suis d'accord avec vous, cela signifie que le solde de l'acquisition devient extrêmement lourd financièrement pour la collectivité publique. Là, je vous pose la dernière question. Devons-nous par un tour de passe-passe, faire porter à la collectivité publique le fardeau d'un immeuble payé trop cher ?

M. le président, je vous laisse reprendre la direction des débats et de savoir si nous allons faire une suspension.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : La question étant de savoir si nous pouvons après le développement de l'amendement faire une suspension de séance, nous allons le mettre au vote, à moins que le Conseil communal désire répondre sur la question de l'amendement maintenant.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Merci M. le président. Je serai beaucoup plus bref. Je signale simplement au Conseil général que c'est une opportunité que nous avons d'acheter le Gros-Crêt et qu'effectivement par rapport aux propositions de la commission des domaines agricoles de 1994, il était prévu de ne pas acheter de terrains agricoles. C'est parfaitement exact. Il s'agit ici d'une opportunité, je ne veux pas revenir sur le problème du joyau, mais quand même, c'est le problème, c'est un morceau de notre patrimoine que nous devons prendre à notre charge. Je reviens sur le fait que c'est la collectivité publique qui sera le mieux à même de défendre les côtés écologiques de ce Gros-Crêt. C'est pour cela que le Conseil communal s'oppose à ce que nous modifions les prix donnés par la commission foncière agricole pour les terrains agricoles. Vous avez dit vous-même que c'était parfaitement légal et les éleveurs, d'après ce qu'ils m'ont dit, préfèrent certainement avoir un bail de trente ans avec un fermage de Frs 210.- l'hectare par an, que de devoir acheter, même au prix que vous proposez. Et en plus je rappelle que c'est manifestement une compétence du Conseil communal.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Excusez-moi, si j'ai bien compris, vous proposez au Conseil général de refuser l'amendement ?

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Cela veut exactement dire cela, M. le président.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. Nous allons passer au vote sur la demande de suspension de séance, de manière à pouvoir réfléchir cinq minutes.

Par une voix de différence (17 voix contre 16 voix), nous faisons une suspension de séance.

SUSPENSION DE SEANCE

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Les cinq minutes étant largement écoulées, je vous invite à reprendre place. Avant de nous prononcer sur le vote de l'entrée en matière - les personnes qui ont pris un strapontin sont priées de s'asseoir, s'il vous plaît, sur les fauteuils qui leurs sont réservés - je passe la parole à M. Hainard, conseiller communal.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Oui M. le président, Mesdames, Messieurs. Ceci pour vous informer que le Conseil communal ne retirera pas le rapport. Il reste convaincu que l'achat de ce domaine est une opportunité que nous devons saisir. Nos successeurs, si vous me permettez l'expression, seront satisfaits et contents que nous ayons choisi cette opportunité. Maintenant, il appartient au Conseil général de prendre position.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. Puisque l'entrée en matière est combattue, nous allons passer au vote sur l'entrée en matière sur le rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit de Frs 888'000.- pour l'acquisition du domaine agricole du Gros-Crêt. Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le manifester par un levé de main.

L'entrée en matière est refusée par 19 voix contre 12.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de crédit d'étude de CHF 200'000.- TTC
pour le réaménagement du Musée d'histoire et
la création d'une liaison souterraine avec le MIH

(du 24 février 2005)

**AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1.Introduction

Le but de ce crédit est de mener à bien les études techniques, architecturales et muséographiques qui permettront ensuite la réalisation d'une offre culturelle renouvelée, résultant d'un lien thématique et physique à créer entre le Musée d'histoire et le Musée international d'horlogerie.

Cette dernière institution gardera pour vocation de mettre en valeur les aspects universels de l'histoire de la mesure du temps. Le Musée d'histoire remplira sa mission locale et régionale dans un bâtiment mieux équipé pour assurer le confort des visiteurs et la conservation des collections. Sa muséographie totalement renouvelée s'inspirera des « centres d'interprétation de la vie urbaine », (cf. Annexe p. 16 et 17) pour informer le public sur le passé et le présent de La Chaux-de-Fonds - cité horlogère, sans toutefois limiter son approche à cette seule thématique.

Ainsi, la création d'une liaison souterraine entre les deux institutions matérialisera une véritable synergie entre un musée centré sur les aspects scientifiques, techniques, artistiques et philosophiques de la mesure du temps et un musée qui mettra au cœur de sa présentation les hommes et les femmes qui ont fait l'horlogerie d'ici et façonné la ville d'aujourd'hui.

Cette liaison permettra également une amélioration et une rationalisation des fonctions d'accueil (vente des billets, boutique des musées, vestiaires, WC pour les handicapés) qui seront centralisées dans le hall agrandi du MIH. Cette nouvelle organisation permettra de réaliser la transformation du Musée d'histoire sans engagement de personnel supplémentaire.

La Confédération a récemment retenu l'urbanisme du XIXe siècle des deux villes des Montagnes pour une inscription à l'inventaire du Patrimoine mondial de l'humanité. Cette perspective de reconnaissance internationale d'un site urbain lié à l'essor de l'horlogerie implique que la région conçoive une part de son offre culturelle en tenant compte de cette nouvelle donnée. Le projet du Musée international d'horlogerie et du Musée d'histoire, tel qu'il est exposé ci-dessous, prend tout son sens dans ce cadre.

Le présent rapport comporte deux parties : la première est constituée par la demande de crédit d'étude proprement dite et la seconde, conçue comme une annexe, informe votre conseil sur les études menées dans le cadre de «Un parc – Trois musées» pour lesquelles vous avez octroyé un crédit d'étude de Fr. 150'000.- le 23 septembre 2003.

Le contenu de ce rapport a été examiné et accepté par le groupe de travail paritaire qui réunit des représentants du MIH et du Musée d'histoire. La Commission du MIH a également été informée du projet.

Dans sa séance du 15 février 2005, la Commission du Musée d'histoire a accepté le présent rapport par six voix et une abstention.

2. Décisions des autorités sur la suite à donner aux études menées dans le cadre de «Un parc – Trois musées»

Au début de cette législature, le Conseil communal a examiné la suite à donner à l'ensemble de ces études en tenant compte des ressources financières de la Ville. Il a décidé de ne pas réaliser d'emblée l'ensemble des propositions contenues dans les rapports. Il a différé la réalisation du concours portant sur le réaménagement du parc ainsi que les aménagements urbains (cf. Annexe p. 13 et 14). Il a renoncé à établir une liaison souterraine entre le MIH et le Musée des beaux-arts pour des motifs architecturaux et techniques. Il attend cependant que ces trois institutions adoptent une politique concertée en ce qui concerne les horaires d'ouverture, un billet commun et une programmation qui mette l'accent sur la complémentarité de ce pôle culturel. Pour ce qui concerne les postes de chargé de communication et celui de délégué pédagogique (cf. Annexe p. 15), le Conseil communal donnera la priorité au renforcement des liens avec les écoles et fera prochainement une proposition aux musées de la ville dans ce sens.

Suivant l'une des recommandations émises en 2003 par le groupe de travail «Un parc – Trois musées» et par les études de Museum Développement, le Conseil communal a décidé de donner la priorité à une transformation du Musée d'histoire orientée vers la création d'un pôle muséographique cohérent avec le MIH.

La commission du Musée d'histoire – qui a été associée très étroitement à toutes les phases d'étude – a été unanime à soutenir cette option. A la demande de la directrice des Affaires culturelles, la conservatrice fera des propositions sur la conception du programme muséographique de la collection permanente afin d'éviter l'attribution d'un mandat supplémentaire. La Commission du Musée d'histoire participera à cette élaboration.

Ce programme n'est pas encore achevé mais deux priorités sont d'ores et déjà fixées. La première vise à faire des quatre caves, près desquelles le public venant du MIH débouchera, une interface thématique entre les deux institutions. Des sujets historiques à fortes composantes horlogères y seront traités. La seconde priorité est d'offrir aux visiteurs un balayage chronologique suffisamment large pour leur permettre de comprendre La Chaux-de-Fonds d'aujourd'hui grâce à une relation passé-présent bien structurée.

Un collaborateur du Service d'urbanisme, l'architecte du Patrimoine, sera associé à la réflexion sur le programme muséographique du Musée d'histoire afin que la nouvelle collection permanente offre une place privilégiée à cette thématique.

L'orientation retenue implique une collaboration renforcée avec le Musée international d'horlogerie. Pour le moment, elle a pris la forme d'un groupe de travail paritaire qui siège sous la présidence de la directrice des Affaires culturelles et en présence du délégué culturel. Ce groupe étudie les questions liées à la liaison souterraine, aux collections permanentes et à la mise en place d'un billet commun afin de rendre leurs liens perceptibles par les visiteurs.

Aujourd'hui, les deux institutions sont distinctes par leur muséographie, les savoirs qu'elles mettent en oeuvre, leur histoire. La question, pertinente, d'une gestion administrative unifiée a été évoquée. Cette perspective n'est pas écartée et sera reprise ultérieurement. La collaboration actuelle autour de ce dossier commun permettra d'expérimenter concrètement une gestion concertée et nourrira la réflexion au moment où cette question sera réexaminée.

Que ce soit dans le cadre de ce groupe de travail ou dans l'avancement du projet qui concerne plus particulièrement le Musée d'histoire, il est prévu d'associer le Service de l'intendance des bâtiments, le Service de l'urbanisme et la Police du feu et des constructions.

Pour ce qui concerne l'agrandissement du hall d'entrée du MIH, M. Georges-Jacques Haefeli, architecte associé à la construction de ce musée, sera consulté afin que le projet reste fidèle aux orientations des concepteurs.

3. De la villa Sandoz au Musée d'histoire

Lorsqu'il souhaite faire édifier sa villa, en 1848, le négociant Edouard Sandoz choisit un chésal situé aux abords immédiats du centre de la localité. Les vastes dimensions de ce bien fonds lui permettent de placer la villa, conçue par l'architecte neuchâtelois de Meuron, au centre d'un vaste jardin soigneusement dessiné. Ils resteront la propriété des descendants d'Edouard Sandoz jusqu'en 1921. La villa et son parc sont alors acquis par la Ville qui souhaite leur donner une destination publique.

Le Musée d'histoire date de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Avec le musée de peinture et celui de sciences naturelles, il occupe des locaux dans le Collège industriel où se trouvent aujourd'hui la Bibliothèque de la Ville et le centre Numa-Droz. Il regroupe des collections de toutes sortes : ethnographie, numismatique, armes, mobilier, objets témoins de l'histoire régionale.

En 1923, les collections d'histoire régionale et celles du médaillier sont installées dans l'ancienne villa Sandoz. Le Musée d'histoire subit ensuite peu de transformations : réaménagement du rez-de-chaussée et du premier étage, en 1964-65, et aménagement d'une salle d'exposition dans les combles en 1974.

4. La transformation du Musée d'histoire : un projet en attente depuis 17 ans

La réflexion que mènent la conservatrice et la commission du Musée d'histoire quant à l'avenir de l'institution remonte à plus de 17 ans. Les premiers projets incluaient déjà une liaison souterraine avec le MIH. Ces travaux, pourtant indispensables, ont jusqu'ici été différés notamment pour des raisons financières.

La réflexion des muséographes a montré que l'élément fédérateur des trois musées est l'histoire. Celle-ci permet de retracer et de comprendre le développement de l'horlogerie. Elle met également en lumière les conséquences économiques, sociales et politiques de ce secteur industriel dominant pour la ville et la région. Que ce soit à titre collectif ou individuel, le patronat horloger a joué un rôle de mécène pour les artistes d'ici.

Cette action a été particulièrement manifeste dans l'éclosion de l'Art nouveau autour de Charles L'Eplattenier, dans la période chaux-de-fonnière de Charles-Edouard Jeanneret et, plus simplement, dans la construction du Musée des beaux-arts.

Il existe cependant un écart considérable entre le rôle prépondérant attribué à l'histoire comme élément de liaison entre les trois musées et la qualité de l'offre muséographique de l'institution censée la mettre en valeur. Celle-ci est aujourd'hui non seulement le maillon faible du complexe du parc des Musées mais, plus largement, des institutions culturelles de la ville.

Les collections du Musée d'histoire sont réunies par catégories : estampes, armes, numismatique. Si elle est compréhensible pour les spécialistes, cette présentation est d'un accès difficile pour le public et elle ne rend pas compte des caractères spécifiques de l'histoire de La Chaux-de-Fonds. Dès lors, la visite de l'institution se révèle peu intéressante car cette muséographie ne permet guère de distinguer le Musée d'histoire des nombreux autres musées d'histoire locale que compte notre pays.

La salle d'exposition du deuxième étage, outre les problèmes climatiques qu'elle pose, n'offre qu'une possibilité d'utilisation restreinte car toutes les vitrines qui s'y trouvent sont fixes. Aujourd'hui, les expositions temporaires constituent de petits événements soigneusement mis en scène qui doivent surprendre, interroger, pour capter l'intérêt des visiteurs.

Le Musée d'histoire est peu fréquenté en raison de sa muséographie qui ne correspond plus aux attentes du public. Aujourd'hui, dans le monde culturel et plus spécifiquement dans la sphère des musées, l'offre est vaste. La preuve est cependant faite que les institutions qui ont su se remettre en question et qui ont eu l'audace «de faire autrement» suscitent l'intérêt du public. La réflexion conduite ces dernières années a le mérite de proposer un plan d'action conséquent pour assurer au Musée d'histoire un avenir prometteur au service de la communauté et de son rayonnement.

5. Complémentarité avec les autres musées du canton

Si le Musée d'histoire réaménagé sera étroitement lié au Musée international d'horlogerie, il se veut aussi complémentaire d'autres musées d'histoire du canton et tout particulièrement ceux de Neuchâtel (Musée d'Art et d'Histoire) et du Locle (site des Moulins souterrains du Col-des-Roches). Le réaménagement du Musée d'histoire lui permettra d'assumer dans de bonnes conditions son rôle de musée d'histoire urbaine centré sur les 19^{ème} et 20^{ème} siècles, l'industrie horlogère et les liens de cette activité avec l'urbanisme, la vie économique, politique et sociale.

Dans le cadre de la mise en place du RUN, une réflexion est en cours sur les missions spécifiques qui seraient attribuées à chacun des musées des trois villes. Chaque institution développerait un domaine d'activité qui lui est propre et pour lequel ses collections, le bâtiment qu'elle occupe ou d'autres critères d'analyse la désigneraient particulièrement. Cette réorganisation permettra aux collectivités publiques de mieux cibler les efforts financiers qu'elles consentent pour les musées. Elle aura aussi pour but d'inciter les habitants du RUN à se déplacer dans le réseau urbain afin de visiter les institutions qui correspondent à leurs centres d'intérêt.

Parmi les visiteurs du MIH, nombreux sont ceux qui ne séjournent que brièvement dans la région. Pour répondre aux attentes des touristes de passage, le Musée d'histoire ne devrait pas se focaliser uniquement sur la ville mais montrer que les Montagnes neuchâteloises partagent des traits caractéristiques communs (prépondérance de l'horlogerie, urbanisme impliquant la combinaison de l'habitat et des lieux de production, prépondérance de la religion protestante, immigration).

6. Un travail pluridisciplinaire

L'étude de la transformation du Musée d'histoire et de la création de la liaison souterraine avec le MIH sera menée par une équipe pluridisciplinaire, placée sous la responsabilité de M. Pierre Minder, architecte. Elle comprendra un ingénieur civil, un spécialiste de la climatisation, un restaurateur d'art et un muséographe.

7. Estimation du coût des travaux

Dans son *Etude de faisabilité pour un réaménagement structurel du Musée d'histoire*, M. Minder évaluait la partie architecturale et technique des travaux à CHF 1'731'000.-. Le détail par secteur de coût se trouve en page 12 de l'annexe.

La réflexion menée dans le groupe de travail MH-MIH a conduit à augmenter les dimensions de l'espace affecté à la liaison souterraine et aux services communs (billetterie, stand de vente, vestiaires) afin que cet espace d'accueil offre une ambiance conviviale, chaleureuse, qui incite à la visite des deux institutions. Partant de ce nouvel espace, un ascenseur desservira tous les niveaux du Musée d'histoire rendant l'institution accessible aux handicapés. Pour tenir compte de cette modification, l'architecte a porté l'évaluation à CHF 2 millions sans inclure la muséographie, car le contenu de l'exposition permanente n'est pas encore complètement défini. L'une des finalités du crédit d'étude sera de préciser les coûts de tous les aspects du projet.

Si nous vous demandons aujourd'hui un crédit d'étude et non pas un crédit de construction c'est que l'étude préliminaire de M. Minder avait été conçue dans la perspective d'un fonctionnement du Musée d'histoire distinct du MIH sur le plan des services au public et de la thématique.

L'ascenseur étudié ne descendait que jusqu'au niveau des caves du Musée d'histoire et non pas au niveau du hall d'entrée du MIH. La liaison entre les deux musées était un cordon ombilical, qui permettait aux visiteurs de circuler à pied sec entre les deux institutions. Au cours des réflexions menées avec le MIH, il est apparu que l'espace affecté à cette liaison devait prendre plus d'ampleur pour accueillir des services communs, concentrés à l'entrée du MIH, qui jouera aussi le rôle d'accès pour le Musée d'histoire.

Si l'on veut véritablement offrir un accès facile au Musée d'histoire aux parents de jeunes enfants, aux personnes âgées et aux handicapés, il est indispensable de prolonger le trajet de l'ascenseur vers le bas. Cette intervention nécessite une étude technique complémentaire. Sans parler de la muséographie du Musée d'histoire qui doit être entièrement repensée sur la base du programme établi par l'institution.

8. Proposition de planification

- o Mars 2005 : octroi d'un crédit d'étude de CHF 200'000.- en vue de la réhabilitation du Musée d'histoire et de la création d'une liaison souterraine avec le MIH
- o Janvier 2006 : achèvement du projet et présentation d'une demande de crédit de construction au Conseil général
- o Printemps – automne 2006 : projet d'exécution, soumissions des travaux, préparation du déménagement des collections
- o Automne 2006 : fermeture de l'exposition temporaire « La carte postale Art nouveau en Suisse », déménagement des collections et début des travaux
- o Printemps 2007 : début de l'installation des équipements muséographiques
- o Été 2007 : installation des collections
- o Automne 2007 : inauguration du musée réaménagé.

9. Un partenaire pour la recherche de fonds privés : la Société des amis du Musée d'histoire

Tout comme le Conseil communal, la conservatrice et la commission sont conscientes que la réhabilitation du Musée d'histoire constituera une lourde charge financière pour la Ville. Elles n'entendent pas que cet investissement soit entièrement de nature publique. Elles peuvent compter sur un partenaire engagé : la Société des amis du Musée d'histoire (SAMH).

Depuis sa création en 2000, la Société s'est donné pour but d'accroître le rayonnement du Musée d'histoire par les nombreuses activités qu'elle organise et par les cotisations qu'elle reçoit de ses membres, qui sont près de 300 aujourd'hui. En cas de réalisation de ce projet, la SAMH s'engage, d'entente avec les organes du Musée d'histoire, à entreprendre une campagne de récolte de fonds privés et à verser une contribution qui proviendra de ses propres ressources.

10. En guise de conclusion : Le Musée d'histoire, un partenaire pour la mise en valeur d'un patrimoine urbanistique, industriel et artistique en voie de reconnaissance internationale

L'engagement financier très substantiel de la Ville pour permettre la réalisation des nombreux projets de manifestations qui jalonnent l'Année Art nouveau 2005-2006 est le signe d'une reconnaissance par les autorités de l'intérêt national et international que présentent le milieu formateur de Charles-Edouard Jeanneret et les premières réalisations architecturales du futur Le Corbusier. Cette volonté politique d'associer plus étroitement le nom de Le Corbusier à celui de sa ville natale entrera en synergie avec les efforts conduits par l'Association Maison blanche pour acquérir, étudier et restaurer l'édifice que le jeune architecte construisit pour ses parents. L'automne prochain, la réouverture de cette villa sera un nouvel atout pour la région.

Les deux villes des Montagnes neuchâtelaises viennent d'être retenues par la Confédération pour être proposées au patrimoine de l'humanité de l'UNESCO. Cette décision est la reconnaissance de la qualité des ensembles urbains du 19^{ème} siècle que constituent ces cités horlogères. Elle consacre des années d'efforts publics et privés visant à l'inventaire, à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur de ce patrimoine.

Le Musée international d'horlogerie n'abandonnera pas sa vision universelle de l'histoire de la mesure du temps. Cependant, sa visite et celle du Musée d'histoire devraient permettre de répondre à la question « Pourquoi l'horlogerie s'est-elle développée si intensément dans les Montagnes neuchâtelaises ? » et apporter les éléments de connaissance qui faciliteront ensuite la visite de l'espace urbain.

Pour poursuivre ce processus de mise en valeur patrimoniale, la Ville ne peut que se doter d'un Musée d'histoire totalement réhabilité. Cet outil culturel, pédagogique et touristique performant aura pour vocation de rendre compréhensibles à un large public le passé et le présent d'une cité et d'une région, ainsi que leurs spécificités. Le projet n'a pas été conçu dans le simple but de revitaliser cette institution mais de créer une synergie avec le « musée phare » de la ville afin d'offrir une meilleure mise en valeur de l'horlogerie et de l'histoire, sujets qui suscitent l'intérêt loin à la ronde.

Au vu des éléments ci-dessus, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente:
Claudine Stähli-Wolf

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Un crédit de CHF 200'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le crédit d'étude pour le réaménagement du Musée d'histoire et la création d'une liaison souterraine avec le MIH

Article 2.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent arrêté.

Article 3.- Les dépenses seront amorties au taux de 25%.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Annexe :*BILAN DES ÉTUDES MENÉES DANS LE CADRE DE « UN PARC – TROIS MUSÉES »***A. Introduction**

Le 23 septembre 2003, le Conseil général acceptait un *Rapport d'information sur la réflexion liée à « Un parc – Trois musées » et relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 150'000.- concernant le projet « Un parc – Trois musées ».*

Suite à cette décision, quatre mandats furent attribués. Les deux premiers ont été confiés à M. Pierre Minder, architecte. Il s'agissait d'une part d'une étude de faisabilité technique pour le réaménagement du Musée d'histoire et, d'autre part, d'une réflexion architecturale et urbanistique sur les trois musées, le parc et la rue qui les borde. Le troisième mandat a permis d'étudier le complexe «Un parc – Trois musées» sous l'angle muséologique. Il a été attribuée à Museum Développement, M. Michel Etter et Mme Johanne Blanchet.

Une des conclusions du rapport de Museum Développement - la transformation du Musée d'histoire en centre d'interprétation de la vie urbaine - a incité la commission du musée et la direction des Affaires culturelles à confier un mandat complémentaire à ce bureau pour étudier ce qu'une telle transformation impliquerait pour l'institution.

Les résultats de ces quatre études figurent dans les rapports suivants :

- Pierre Minder, *Etude de faisabilité pour un réaménagement structurel du Musée d'histoire*, avril 2004
- Pierre Minder, *Un parc- Trois musées, Etude de faisabilité pour un concours de projet*, avril 2004
- Museum Développement, *Projet Un parc – Trois musées : stratégies de développement*, avril 2004
- Museum Développement, *Le Musée d'histoire comme centre d'interprétation de la vie urbaine : étude d'intentions*, septembre 2004.

B. Etude de faisabilité pour un réaménagement structurel du Musée d'histoire

L'architecte devait répondre à des questions qui préoccupent la commission et la conservatrice depuis longtemps : l'accès au bâtiment et les déplacements verticaux à l'intérieur de celui-ci pour les personnes âgées et les handicapés ainsi que le climat des salles d'exposition. Les solutions proposées devaient à la fois améliorer le confort des visiteurs et les conditions de conservation des collections. Le mandat portait aussi sur l'aménagement de salles d'exposition supplémentaires dans quatre des caves du musée et le percement d'une liaison souterraine vers le Musée international d'horlogerie.

A l'issue de son étude, M. Minder conclut à la possibilité de réaliser ces améliorations. Il propose **l'installation d'un ascenseur** qui desservirait les quatre niveaux d'exposition (caves comprises) dans la zone de l'escalier de service du musée, un secteur qui a déjà subi diverses transformations. Cette solution présente l'avantage de préserver la cage d'escalier principale et la verrière qui la recouvre. Elle évite également de porter atteinte à l'intégrité de l'enveloppe extérieure et à la toiture en installant un ascenseur en façade.

Pour l'analyse du **climat du musée**, l'architecte s'est assuré les services de la maison Planair. Ils sont unanimes pour confirmer que le climat des salles d'exposition, notamment celui de la salle du 2^{ème} étage, serait notablement amélioré en renforçant le rôle de ventilateur naturel joué par la cage d'escalier sans recourir à l'installation d'une climatisation.

Les **caves** pourraient remplir leur nouveau rôle de **salles d'expositions** sans transformations lourdes. Celles situées à l'ouest et au sud bénéficient déjà d'un climat correct grâce à l'isolation constituée par les murs du MIH qui les entourent. Le climat des autres caves serait assaini par un drainage effectué le long des façades nord et est du bâtiment. Signalons que si le réaménagement du musée ne devait pas être réalisé, ces travaux devraient de toute manière être entrepris pour assainir le climat des caves, même si celles-ci n'étaient pas transformées en salles d'expositions temporaires. En effet, malgré la pose d'une peinture hydrofuge déjà réalisée sur les murs intérieurs des caves des zones nord et est, le taux d'humidité relative dépasse le plus souvent 70 %, rendant toute utilisation muséale de ces locaux impossible.

Ces travaux de drainage pourraient être faits simultanément avec le percement de la **liaison souterraine entre le Musée d'histoire et le MIH**. Dans sa proposition, M. Minder renonce à percer la partie du mur du MIH où le béton n'avait pas été armé par les concepteurs du musée, laissant ainsi la possibilité d'établir, dans le futur, une relation directe entre les deux institutions. Si la liaison était percée à cet emplacement « historique » elle relierait la cave nord-ouest du Musée d'histoire à un étroit couloir technique, situé à l'arrière du stand de vente du MIH.

M. Minder propose un tracé passant sous le perron du Musée d'histoire – sans toucher le superbe hêtre pleureur placé à l'arrière du Monument aux morts - puis obliquant vers la gauche pour aboutir dans le mur situé au fond de la zone des vestiaires du MIH. Ce choix présente l'avantage de déboucher dans une zone de services et de ne pas toucher aux espaces d'exposition. La différence de niveau entre les caves du Musée d'histoire et l'entrée du MIH est de 2,67 m. L'importance de ce dénivelé exclut qu'une rampe puisse être aménagée. Il faudra prévoir un escalier et/ou un moyen d'élévation mécanique.

L'un des avantages de la liaison souterraine est qu'elle doterait enfin le Musée d'histoire d'un **accès utilisable par les handicapés**. Cette facilité permettrait de renoncer à transformer de manière très conséquente le perron de l'entrée principale du musée par l'adjonction d'une très longue rampe qui permette de franchir la hauteur de sept marches.

M. Minder a évalué ainsi les coûts de chacun des secteurs d'intervention :

• Zone ascenseur	CHF 390'000.-
Sanitaires / Bureau / Equipements communs	
• Zone centrale	CHF 96'000.-
Escalier principal / Verrière	
• Zone aménagement d'expositions sous-sol	CHF 220'000.-
• Zone d'expositions 2 ^{ème} étage	CHF 270'000.-
Réaménagement et travaux dans les combles	
• Liaison souterraine MH-MIH	CHF 180'000.-
Drainages, canalisations	
• Le Toit des Musées	CHF 45'000.-
Cheminement, accès, terrasse	
• Honoraires des mandataires	CHF 340'000.-
• Frais secondaires	<u>CHF 190'000.-</u>
Divers et réserve	

Montant total : CHF 1'731'000.-

Si des motifs d'économie nous y obligeaient, nous pourrions renoncer à l'aménagement du Toit des Musées. Cet aménagement permettrait aux visiteurs de parcourir tous les niveaux du bâtiment et de découvrir l'immeuble dans lequel ils ont pénétré par le sous-sol, donc sans en voir l'extérieur. La terrasse offrirait aussi une vue inédite sur le parc et une partie de la ville (en hiver).

C. « Un parc – Trois musées »

Les deux études dont traite ce chapitre ont été conduites par un groupe de travail composé des conservateurs du Musée des beaux-arts et du Musée d'histoire, de la direction du Musée international d'horlogerie, du délégué culturel, de l'architecte communal, de M. Michel Etter et de Mme Johanne Blanchet de Museum Développement, et de M. Pierre Minder, architecte.

C.1. Etude de faisabilité architecturale et urbanistique pour un concours de projet

M. Minder relève tout d'abord **les caractéristiques et les qualités de chaque bâtiment** au point de vue architectural et urbanistique. Il souligne que la diversité de styles de ces objets ne nuit à aucun d'entre eux car la distance appropriée qui les sépare permet une mise en valeur individuelle des édifices dans une sorte de respect mutuel.

La question **des liaisons souterraines entre les trois musées** fait également l'objet d'un examen approfondi. Si la liaison entre le MIH et le Musée d'histoire est possible (voir II.1.), M. Minder exclut une liaison MIH-MBA en raison de la différence de niveau des deux entrées et de la difficulté de faire aboutir un passage dans le hall du MBA en raison des mosaïques qui le décorent.

L'arrivée dans ce musée ne pourrait se faire que latéralement, dans la petite zone des vestiaires, ou en se raccordant sur l'entrée elle-même. Une relation physique entre le Musée d'histoire et le MBA est également écartée.

En ce qui concerne **la construction d'un quatrième bâtiment de services à usage commun**, l'architecte se montre réservé. Il signale la difficulté de trouver un emplacement qui soit suffisamment proche des trois musées sans restreindre l'espace nécessaire au respect de leur architecture. Il ne voit qu'un seul élément en faveur de la construction de ce nouvel élément : ce choix obligerait à repenser immédiatement la structure de l'ensemble du parc en raison de l'impact du nouvel édifice sur cet espace vert.

Le rapport retrace également **l'évolution du parc**, du jardin privé de la villa Sandoz à l'actuel espace résiduel délimité par les musées des beaux-arts et d'horlogerie. Du côté nord, le parc est un obstacle à la vision de deux institutions. Le mur de soutènement masque l'entrée du MIH. Si cette dissimulation a été voulue par les concepteurs du bâtiment, sans doute pour accentuer l'effet de « caverne aux trésors » du MIH, elle rend difficile l'orientation des visiteurs à la recherche d'un signe monumental immédiatement présent en bordure de la rue des Musées. Alors qu'à l'origine le parc devait préserver l'intimité des propriétaires de la villa, il dissimule aujourd'hui le Musée d'histoire. La position centrale de l'édifice, qui s'explique historiquement, lui est actuellement défavorable car il est situé en retrait par rapport à la rue des Musées, sa principale voie d'accès.

La structure et l'aménagement actuels du parc n'invitent pas les visiteurs qui se trouvent à ses abords à s'y engager. Seuls les habitants des quartiers voisins l'utilisent comme une liaison vers le centre-ville dans le sens nord-sud et est-ouest.

Il faut redéfinir cet espace qui n'est plus que l'entre-deux des musées. La réponse à cette problématique est d'ordre paysager, architectural et urbanistique, donc culturel.

Seul le Musée des beaux-arts est clairement visible de la rue et fait office de « vitrine » du complexe culturel. **L'urbanisme de la rue des Musées** devrait être repensé sur son tracé à la hauteur des musées, voire sur une distance plus longue, pour rendre plus aisément identifiables les trois institutions. A part le Musée des beaux-arts dont l'entrée couronne une perspective, la vision sur les autres musées ne bénéficie que du recul que lui offre la largeur de la rue des Musées. Il faut aussi trouver le moyen de manifester l'existence de ce complexe culturel par un signe fort à placer le long de l'avenue Léopold-Robert, notamment au carrefour de la rue du Casino. Ce pôle muséographique devrait être intégré à **un axe culturel nord-sud** qui relierait Beau-Site à la Maison blanche.

Comme l'indique son titre, le rapport de M. Minder contient tous les éléments nécessaires à l'élaboration du **règlement d'un concours** destiné à des équipes pluridisciplinaires réunissant urbanistes, architectes, paysagistes et, éventuellement des designers.

C.2. Etude muséologique

Deux questions ont d'emblée été laissées de côté : la mise en place éventuelle d'un organisme de gestion institutionnelle commune et la création d'un pool de personnel opérant dans les trois musées (accueil, caisse et surveillance). Ces sujets ont paru relever de discussions à mener tout d'abord entre les responsables des trois institutions, puis avec la direction des Affaires culturelles.

Dans ses recommandations générales, Museum Développement souligne les éléments suivants :

- Le projet « Un parc – Trois musées » doit être intégré dans une réflexion globale sur le développement de la ville. Il touche à des valeurs identitaires propres à la collectivité chaux-de-fonnière : l'art, l'histoire, l'horlogerie, l'architecture, domaines qui témoignent de son développement économique et culturel.
- Le parc des musées, dans sa nouvelle conception devrait devenir lui aussi un élément de l'offre culturelle de La Chaux-de-Fonds. Un programme événementiel spécifique pour le parc devrait être établi. Cette offre culturelle bénéficierait de l'impact de sa localisation originale, à la fois verte et urbaine.

Les recommandations pratiques de Museum Développement sont les suivantes :

- Etudier un programme muséologique pour le Musée d'histoire

La rénovation du Musée d'histoire est un des aspects névralgiques du projet. Les mandataires recommandent que son réaménagement ne commence pas sans qu'un véritable programme muséologique soit établi et proposent une transformation en centre d'interprétation de la vie urbaine.

- La mise en place d'un « fil rouge » thématique commun aux trois musées est écartée car elle suppose des modifications trop importantes dans chacune des collections permanentes. La diversité thématique et esthétique de ces trois collections rend extrêmement difficile la mise en place d'un « fil rouge » qui, pour

les visiteurs, soit à la fois d'un contenu scientifique aisément compréhensible et d'une forme clairement identifiable. La réflexion montre que l'élément fédérateur des trois musées est l'histoire. Par conséquent, il est préférable de mettre l'accent sur un réaménagement du Musée d'histoire pour lui permettre de remplir pleinement son rôle.

- Mettre en chantier le projet d'aménagement du parc, élément central du nouveau concept « Un parc – Trois musées ». La formulation d'un règlement de concours reposant sur les études muséographique, architecturale et urbanistique en constituerait une première étape.
- Mieux connaître le public des trois musées
- Définir la fonction de « locomotive » du Musée international d'horlogerie
- Renforcer l'équipe des Affaires culturelles dans le domaine des activités pédagogiques et de la communication. Le public susceptible du plus fort accroissement dans les prochaines années est le milieu scolaire. La mise en place d'un poste de responsable de l'animation des musées, destiné en particulier à développer l'offre proposée aux écoles permettrait d'accroître la fréquentation dans les prochaines années. La mise en place du second poste vise elle aussi à augmenter la fréquentation, en développant notamment les relations publiques, l'accueil des groupes et l'organisation de petits événements dans les musées et dans le parc.

D. Rapport complémentaire : Le Musée d'histoire comme centre d'interprétation de la vie urbaine : étude d'intentions

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces rapports, la directrice des Affaires culturelles et la commission du Musée d'histoire ont souhaité mieux connaître les enjeux que représentaient pour l'institution une éventuelle transformation en centre d'interprétation de la vie urbaine. Avant la fin de la législature précédente, un mandat d'étude complémentaire a donc été confié à Museum Développement. Il comportait deux volets : une présentation des centres d'interprétation de la vie urbaine (les raisons de leur création, les concepts qui guident leurs activités, les moyens nécessaires à leur action, divers exemples canadiens et européens). Outre que Museum Développement avait déjà conduit l'étude muséographique générale sur « Un parc – Trois musées », un autre argument était favorable au choix de ce bureau pour le mandat complémentaire. Sa collaboratrice, Mme Johanne Blanchet, a été associée aux activités du Musée de la civilisation de Québec, qui fait figure de pionnier parmi ce type d'institution.

D.1. Les centres d'interprétation

Amorcé au début des années 50 dans les parcs nationaux américains, le mouvement de l'interprétation s'est ensuite étendu à travers le monde anglo-saxon. Il touche aujourd'hui tous les pays d'Europe.

L'interprétation marque un véritable tournant dans l'histoire des musées. Elle privilégie le sujet ou le thème plutôt que l'objet de musée. Ce dernier, considéré comme un témoin du passé, n'est plus le seul centre de l'attention. On préfère utiliser la notion de patrimoine qui correspond à la somme de tout ce qui mérite d'être conservé et interprété : faits et gestes, savoirs et savoirs-faire, archives et collections.

Depuis la fin des années 70, ce mouvement propose de nouvelles méthodes de présentation axées sur la notion d'expérience de visite. Les visiteurs explorent l'esprit d'un lieu chargé d'histoire, les connaissances et les savoirs qu'il peut leur procurer ou la matière à réflexion qui s'en dégage. L'interprétation met alors le public face à des questionnements, des hypothèses et de nouvelles perceptions de l'histoire.

D.2 Propositions pour le Musée d'histoire

S'il ne troquera pas son nom contre celui de centre d'interprétation de la vie urbaine, le Musée d'histoire élargira son champ thématique jusqu'à l'époque actuelle afin de permettre aux visiteurs de comprendre La Chaux-de-Fonds d'aujourd'hui grâce à son histoire. Même si elle constituera un tout cohérent, la visite du musée trouvera des prolongements utiles dans la cité grâce notamment aux itinéraires *Bon pied, bon œil*, à ceux qui pourraient être mis en place à l'occasion de l'année Art nouveau et à la visite occasionnelle de quelques éléments majeurs du patrimoine local comme le Théâtre, la Villa Turque et bientôt la Maison blanche, le Crématoire, la Synagogue, le Temple de la Loge maçonnique L'Amitié.

Aux collections du musée viendraient s'ajouter des documents issus des Archives communales encore trop méconnues, des enregistrements et des films choisis parmi les fonds du Département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville, des fonds généalogiques. Sur ce dernier point, signalons deux perspectives de collaboration intéressantes : l'une avec la Société neuchâteloise de généalogie dont les membres publient régulièrement des études sur des familles de la région dans un *Bulletin* trimestriel. L'autre concerne l'immigration italienne. Des bénévoles réalisent actuellement le dépouillement des archives de la Police des habitants. Leur travail permettra bientôt de répertorier les familles italiennes installées en ville entre le début du 19^{ème} siècle et 1914.

Museum Développement estime que le choix d'une option restreinte, qui verrait le Musée d'histoire réaménagé selon les principes de l'interprétation urbaine mais sans établir de liens tangibles avec le MIH, à la fois physiques et thématiques, serait contraire à l'esprit de « Un parc – Trois musées ».

Les liens tangibles proposés concernent les domaines suivants :

- ***L'aménagement physique***

L'entrée des visiteurs se fait par le MIH sauf lors d'activités spécifiques au Musée d'histoire qui se déroulent en dehors des heures d'ouverture du MIH, comme les visites commentées et les vernissages. La billetterie, la boutique de musée et le vestiaire sont communs et situés au MIH. Une fois dans ce bâtiment, les visiteurs choisissent de parcourir l'une ou l'autre des institutions ou les deux. Une politique tarifaire avantageuse – incluant aussi le Musée des beaux-arts – les y incite. Cet espace d'accueil et la liaison souterraine – accessibles aux handicapés – qui relie les deux institutions offrent une ambiance conviviale, chaleureuse, lumineuse. Elle donne le ton à la visite. Au Musée d'histoire, les améliorations techniques prévues sont réalisées.

- ***La thématique***

La mission du Musée international d'horlogerie qui met en valeur la mesure du temps, de ses origines à nos jours, grâce à une collection unique et dans une perspective internationale, n'est pas modifiée. Le Musée d'histoire apporte un complément à cette thématique en mettant l'accent sur l'histoire de la ville, l'un des berceaux de l'horlogerie suisse. Il se concentre sur les interrelations

entre la cité, son développement urbain, sa population, ses savoirs-faire. Si le MIH présente des créations horlogères exceptionnelles, le Musée d'histoire permet, par l'éclairage qu'il donne de l'histoire de La Chaux-de-Fonds, d'approcher les hommes – ouvriers et patrons – qui ont concouru à la fabrication de la montre. Ce regard élargi embrasse également l'histoire syndicale, politique et sociale de la ville.

La thématique abordée ne devrait pas se limiter à la seule histoire horlogère. L'histoire de l'immigration, celle des religions, par exemple, sont autant de sujets qui, d'hier à aujourd'hui, constituent également des traits caractéristiques passionnants de La Chaux-de-Fonds.

A la mission du MIH synthétisée par « L'homme et le temps » viendrait s'ajouter celle de l'institution voisine résumée par « L'histoire, une autre conception du temps ». Cette complémentarité de l'offre devrait intéresser une partie des visiteurs du MIH. La prudence ne nous permet cependant pas de dire quelle proportion d'entre eux auront la curiosité de s'intéresser aux deux musées.

- ***L'organisation***

La conservatrice du Musée d'histoire et la direction du MIH gardent leur autonomie dans leur musée respectif.

- ***La promotion***

La promotion des deux institutions peut se faire aussi bien individuellement qu'en commun. Chaque musée conservant ici aussi son identité et son autonomie. Cette synergie offre l'avantage de promouvoir un complexe muséal unique sur le thème de l'horlogerie et de la cité horlogère.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : C'est un débat court.

M. Philippe Laeng, rad. : Il va sortir comme il l'a dit avant.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Si nous pouvons le faire sans devoir prendre la parole, merci. Mme Clerc.

Mme Annie Clerc-Birambeau, soc. : M. le président, Mesdames et Messieurs. La demande de crédit d'étude pour mener à terme la réflexion muséographique et la liaison avec le MIH arrive à point. Elle répond à notre réelle volonté de donner à notre ville un véritable élan lui permettant de continuer à se construire en mettant en avant ses atouts. Cette demande d'étude s'inscrit dans le cadre du programme de législature. Des différentes réflexions préalables menées, le Conseil communal a décidé, pour tenir compte des ressources financières de la ville, de ne pas réaliser l'ensemble des propositions issues des études menées dans le cadre "Un parc - trois musées". Il n'y aura donc pas de réaménagement immédiat du parc ni de l'urbanisme de la rue des musées, pas de liaison souterraine entre le MIH et le Musée des Beaux-Arts.

Mais la transformation du Musée d'histoire a été retenue et est une priorité incontournable. Ces transformations permettront une liaison souterraine améliorant et rationalisant les fonctions d'accueil prises dans son sens large. La transformation de la muséographie permettra une interface et des complémentarités avec le Musée de l'horlogerie. Le Musée d'histoire, centre d'interprétation urbaine, deviendra enfin le lieu qui manquait en ville pour comprendre ce que le développement de l'horlogerie, au-delà de son aspect technique et artistique, a permis de construire socialement, urbanistiquement, économiquement. Ce deviendra un lieu qui nous présentera les hommes et les femmes qui ont fait l'horlogerie d'ici et façonné la ville d'aujourd'hui. D'ailleurs ce sera pour le MIH une synergie avec sa propre évolution.

Accepter cette demande de crédit d'étude est nécessaire. Elle prend aussi tout son sens puisqu'elle s'inscrit dans le projet de reconnaissance de notre patrimoine horloger et de son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

Le parti socialiste soutiendra la demande de crédit.

Mme Gabrielle Würbler, Les Verts : M. le président, Mesdames et Messieurs. Au vu des éléments présentés dans cette demande de crédit d'étude, notre groupe est convaincu que le Musée d'histoire mérite d'être réaménagé et que son rapprochement physique avec le MIH ne peut que se révéler bénéfique pour ces deux institutions complémentaires qui sont liées par l'histoire de l'horlogerie.

Les observations et constatations tirées des études menées dans le cadre de "Un parc - trois musées" ont permis au Conseil communal de choisir des priorités qui nous paraissent judicieuses.

L'étude demandée ce soir permettra de se rendre effectivement compte des coûts de tous les aspects du projet.

Si nous tenons compte que la valeur de notre ville dépend aussi de son histoire et plus particulièrement du savoir-faire horloger de notre région, il nous paraît alors très important de donner au Musée d'histoire les moyens et infrastructures qui lui

permettront non seulement de mieux préserver le patrimoine historique mais aussi de mieux pouvoir le mettre en valeur et le rendre attractif afin que le public ait envie de le découvrir et puisse l'apprécier.

Si notre groupe est unanime sur cette réflexion de fond, nous sommes partagés par rapport à la priorité à donner à un tel investissement, alors que la situation des finances publiques s'est aggravée. Certains d'entre nous s'abstiendront donc de voter ce crédit d'étude maintenant, avec d'une part, le légitime souci qu'il est urgent de faire des économies et que nous nous devons d'attendre une situation financière moins défavorable. Et, d'autre part, sachant que le MIH coûte déjà beaucoup, la question se pose de savoir s'il est vraiment judicieux d'investir une somme si importante dans ce projet sans connaître exactement quelles sont les perspectives du MIH et quel sera son statut ultérieurement. D'autres parmi nous par contre trouvent important de garder, malgré les difficultés financières, une capacité d'investir aussi dans des projets liés à notre culture, à notre identité propre et qui permettent aussi de promouvoir l'image de notre ville.

De plus, la question du réaménagement du Musée d'histoire date de bien des années en arrière, mais elle a régulièrement été différée parce que la situation économique était jugée peu favorable. Aujourd'hui, elle n'est pas meilleure, mais un élan supplémentaire est donné par les démarches en vue de l'inscription de notre ville au patrimoine de l'Humanité de l'Unesco qui ouvrent les perspectives d'une reconnaissance internationale. Nous trouverions d'autant plus dommage de différer encore une fois cet investissement à des temps meilleurs et de manquer ainsi le train en marche.

Et nous terminerons en disant que la somme prévue pour cette étude nous paraît élevée et nous nous demandons s'il ne serait pas possible de réaliser certaines économies en faisant aussi appel à des personnes déjà engagées par la ville pour cette étude de transformation.

Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Parel, UDC : Merci M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC, après la lecture du rapport du Conseil communal sur la demande d'un crédit d'étude de Frs 200'000.- pour le Musée d'histoire, tient tout d'abord à saluer le très bon travail qu'effectue la conservatrice qui, par son dynamisme, réussit régulièrement à mettre en valeur ses expositions, et ceci dans un contexte pourtant très difficile.

Malheureusement, l'année 2004 a encore été marquée par une très nette baisse de la fréquentation et la somme encaissée avec la vente des billets d'entrées a baissé d'environ 40%. Elle est désormais totalement dérisoire.

Nous n'accepterons pas d'investir une telle somme avant d'avoir une vision globale sur la future politique cantonale des musées. Une véritable réflexion sera nécessaire dans le cadre du RUN pour savoir si cette multitude de musées dans le canton ne met pas en péril leur viabilité ainsi que leur nécessité.

En outre, pour avoir effectué personnellement le trajet à pied, il m'a fallu moins de deux minutes en marchant très lentement pour rejoindre le Musée d'histoire depuis le MIH.

Nous pensons donc qu'il est préférable d'attendre avant d'investir pour cette étude de travaux. Le Musée a survécu jusqu'à aujourd'hui, il survivra bien encore un moment.

Accepter ce crédit reviendrait déjà à vous accorder le prochain pour effectuer les travaux et nous ne le désirons pas. De plus, il nous paraît totalement déplacé de faire cette demande de crédit en priorité au vu de l'état de nos finances. Décidément un monde sépare les gens qui soutiennent la culture et ceux qui font de la comptabilité.

Au vu de ce qui précède, le groupe UDC refusera cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Oui merci, M. le président, Mesdames et Messieurs. La demande de crédit de Frs 200'000.- qui nous est proposée ce soir est liée à un projet ambitieux et fort intéressant. Il est vrai que le Musée d'histoire n'est actuellement pas des plus attractifs et ce malgré une collection intéressante et qu'il mérite d'être remis en valeur. Le projet tel qu'il nous est proposé permettrait de renforcer les synergies entre le MIH et le Musée d'histoire et de créer ainsi un pôle cohérent et digne d'intérêt. Toute la région pourrait ainsi y trouver son compte.

Malheureusement, cette demande de crédit n'est que la pointe de l'iceberg. Eh oui, c'est vrai qu'il faut faire des choix ! Bientôt, pas loin de 2 millions viendront s'y ajouter (vu que ce n'est qu'un crédit d'étude) et il n'est absolument pas envisageable pour le groupe libéral-PPN, de consentir à un investissement de ce montant-là tant les finances de la ville sont au plus mal.

Depuis le début de la législature, nous entendons le Conseil communal nous répéter qu'il cherche des pistes pour faire des économies et que constatons-nous ? Les demandes de crédit remplissent sans cesse l'ordre du jour de notre Conseil. Mais où va-t-on ? A quoi bon mécontenter l'ensemble des fonctionnaires communaux en faisant pression sur les salaires si c'est pour immédiatement venir dépenser l'argent gagné d'un côté dans des investissements pour de nouveaux projets ? Comment le Conseil communal peut-il justifier sa politique à cet égard ?

Ce projet a attendu dix-sept ans. Ce n'est à notre avis pas aujourd'hui, alors que les finances de la ville sont catastrophiques, qu'il doit ressortir des tiroirs. Peut-être aurait-il dû être réveillé au moment où nous nous penchions sur le projet Art nouveau, pour lequel notre ville va consentir un investissement à peu près équivalent.

Nous attendons à présent du Conseil communal qu'il adopte une ligne claire en ce qui concerne les économies concrètes qu'il entend nous proposer en regard des nouveaux projets qu'il va nous soumettre. Il en va de la survie de notre ville.

Tant sur les bancs de la gauche que de la droite, nous entendons régulièrement qu'il faut que nous nous mettions d'accord pour trouver des économies. Le groupe libéral-PPN estime que le projet qui nous est proposé ce soir peut attendre encore quelques années, car il n'y a en la matière pas urgence tant le projet a déjà attendu et puisqu'il sera toujours d'actualité et toujours intéressant de le réaliser lorsque la ville aura retrouvé une meilleure santé financière.

Vous l'aurez donc compris, le groupe libéral-PPN refusera cette demande de crédit. Je vous remercie de votre attention.

M. Marc-André Nardin, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical accepterait - de nouveau un conditionnel - très volontiers ce projet, mais pour les raisons évoquées auparavant nous ne pouvons malheureusement pas entrer en matière. Nous dirions que ce projet pourrait être représenté à condition que les deux paramètres suivants soient conduits.

Le premier des paramètres, c'est bien naturellement retrouver une certaine santé financière pour notre collectivité publique. Pas une santé financière totale, naturellement, parce qu'à ce moment-là nous pouvons aller vers n'importe quels sommets stratosphériques de bonne santé financière, et nous ne vous demandons pas d'atteindre ceux de l'UBS naturellement - RIRES - mais au moins une santé financière qui permette d'avoir un compte d'exploitation avec les amortissements qui soit un tant soit peu équilibré. Donc c'est la première des conditions à remplir. Parce que je vous rappelle que si ce soir nous décidons de dépenser Frs 200'000.-, en réalité, nous décidons ce soir de dépenser Frs 2'200'000.-. Il ne faut quand même pas se leurrer, parce que moi je ne dépense pas ce soir Frs 200'000.- pour ensuite dans une année, ne pas dépenser les 2 millions. Cela veut dire que tout simplement ce soir nous avons foutu Frs 200'000.- en l'air pour les beaux yeux de la princesse. Cela ne me plaît pas du tout. Cela veut dire que ce soir, ceux qui s'engagent à dépenser Frs 200'000.- s'engagent fermement à dépenser 2 millions dans une année. Il faut le savoir, il faut être clair. Eh bien, nous ne prendrons pas ce soir cet engagement. Premier des principes.

Deuxième des principes, c'est toute la question de la réflexion à propos du RUN qui est fondamentale dans ce canton. Nous nous devons de réfléchir à l'avenir de nos musées, de leur coordination entre eux et si le MIH pouvait avoir une stature reconnue au niveau cantonal, peut-être, nous ne savons jamais, que nous pourrions obtenir aussi une certaine participation à ce genre d'investissement.

Donc, je ne dirais pas qu'il est urgent d'attendre. Je comprends totalement les conservateurs du Musée d'horlogerie et du Musée d'histoire qui en ont assez d'attendre. C'est incontestable. Je comprends tout à fait leurs sentiments. Mais en l'état actuel des choses, ces deux paramètres ayant changé par rapport aux précédents de l'année, nous devons les intégrer dans notre réflexion. Ce qui fait que je le dis très fermement et très clairement, si ces paramètres sont remplis, alors il est certain qu'en fonction de l'importance de l'horlogerie dans notre ville et en fonction de l'importance de l'histoire en général dans la culture, il est clair que le parti radical s'engagera lui aussi dans cette voie-là. Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, POP : M. le président, contrairement au parti libéral, il n'y aura pas de "malheureusement" dans mon intervention ni de conditionnel comme sur les bancs radicaux et notre parti s'engagera fermement pour le projet.

Pour nous, cette demande d'étude s'inscrit parfaitement dans les deux premiers projets du programme de législature, comme l'a déjà relevé le parti socialiste, que nous aborderons au point suivant de l'ordre du jour. Elle répond, selon nous, à une volonté politique d'ouverture et de développement de la ville.

Prenons le premier point du programme de législature : le Réseau Urbain Neuchâtelois. Cette demande répond à la volonté de complémentarité entre les différents musées du RUN. Le Musée d'histoire doit quant à lui être représentatif de

notre ville et de son industrie horlogère sans laquelle notre ville telle que nous la connaissons, mais aussi ses musées, n'existerait pas. En effet, sans l'aide du patronat horloger, ces réalisations n'auraient certainement jamais vu le jour ! C'est donc bien ces liens entre le patronat, les ouvriers et tous les habitants de cette ville qui méritent d'être développés dans ce Musée d'histoire. Il doit donc être axé sur la région et ses particularités industrielles, politiques et sociales. Les diverses expositions présentées ces dernières années illustrent d'ailleurs pleinement cet état d'esprit que nous saluons au passage, tant l'exposition sur l'eau que celle sur les bâtisseurs d'espoir ou encore celle sur les différentes façons de prendre congé de nos défunts participent à cette connaissance du présent fondée sur notre passé local ! Il ne s'agit nullement d'exposer - comme cela se fait encore partiellement aujourd'hui - une multitude d'objets du passé sans véritables liens avec notre ère, mais bien d'inscrire le musée dans le patrimoine de notre région. Et je crois que ce projet participe à cela, à cette volonté de rendre spécifique ce lieu aux caractéristiques de notre ville !

Le deuxième point, et non des moindres, concerne l'inscription de notre ville au patrimoine mondial de l'Unesco. Nous sommes tous d'accord avec ce point, alors si nous voulons que notre ville soit classée, nous ne devons pas attendre que cela se passe, mais bien au contraire, selon nous, investir pour mettre en valeur notre patrimoine. Il s'agit de préserver l'urbanisme, mais aussi d'en expliquer les spécificités aux habitants de notre ville ainsi qu'aux visiteurs intéressés par l'Art nouveau ou Le Corbusier. À quoi cela sert-il de figurer au patrimoine mondial de l'Humanité si l'on ne sait pas pourquoi ? Pour moi : à rien ! Nous devons avoir à l'esprit que pour bien des spécialistes, nous ne pouvons pas comprendre Le Corbusier sans se référer à l'architecture de notre ville. Nous avons donc un devoir, selon nous, de la valoriser et d'expliquer ces différents liens. Et pour cela, le Musée d'histoire remplit parfaitement son rôle.

Ces deux aspects que je viens de développer sont fondamentaux et nous ne devons absolument pas les négliger pour des raisons financières, même si je comprends certains arguments. Ce serait péjorer gravement l'avenir de notre cité, dont la survie ne dépend pas uniquement des économies.

Maintenant, concernant le projet proprement dit ! Commençons par relever l'implication réelle des Amis du Musée d'histoire (je pense que c'est important) qui s'engagent à entreprendre une campagne de recherche de fonds. Voilà une démarche importante que nous devons saluer et qui montre l'implication financière des Amis du Musée.

Nous pouvons aussi regretter l'absence de liens avec le Musée des Beaux-Arts qui participe lui aussi à la mise en valeur de notre patrimoine ainsi qu'à sa compréhension. Mais le choix qui a été fait pour des raisons économiques cette fois et même aussi techniques, sont les bonnes ! La priorité actuelle est d'établir ce lien entre histoire et horlogerie. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que le concept global auquel nous devons arriver est "Un parc - trois musées". Signalons encore, que pour nous, dans le contexte actuel que j'ai rappelé en introduction, cela n'aurait aucun sens de rénover le Musée d'histoire pour lui-même. Nous devons rendre véritablement réel ce lien entre le Musée international d'horlogerie (je le rappelle) et celui d'histoire.

Nous pouvons comme l'a fait le parti UDC penser qu'à pied, c'est mieux, mais cette liaison physique permet de rendre également plus visible le Musée d'histoire.

Certains ont rappelé certains problèmes de fréquentation. En le rendant plus visible, en lui donnant accès à la rue des Musées, qu'il s'agira aussi de mieux mettre en valeur, nous attirerons du monde dans les deux musées.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : M. Bregnard, je vais vous demander de tendre à la conclusion.

M. Théo Bregnard, POP : Je finis tantôt. La conclusion est cinq lignes plus loin, ça ira ?

Il s'agira aussi de véritablement penser à la jonction de ces lieux avec le Pod. Nous ne devons plus pouvoir traverser notre ville sans être incité à découvrir ces deux musées dont nous négligeons trop souvent la valeur.

Pour finir, après être allé visiter les lieux, on se rend mieux compte de l'importance d'une telle transformation aussi lourde puisse-t-elle paraître. J'invite ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à se rendre au MIH pour en saisir l'importance ! La liaison physique n'est pas arbitraire, comme je viens de l'énoncer, elle répond à une volonté de donner du sens aux deux musées et c'est pour cela que nous voterons le crédit.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal (Affaires culturelles, sports et santé) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous allons entreprendre la réflexion sur cette liaison entre le Musée d'histoire et le Musée d'horlogerie à la lumière du programme de législature qui sera notre point suivant. Devant les difficultés économiques que traverse la ville, le Conseil communal s'est, comme beaucoup de groupes dans ce parlement, posé la question des priorités et de la manière dont il faut permettre à cette ville de redémarrer, de se profiler et de s'améliorer. La liaison entre le Musée d'histoire et le Musée d'horlogerie fait indéniablement partie des priorités que nous, politiques, devons nous fixer pour que notre ville puisse relever la tête. Nous avons devant nous un enjeu plus important que certaines interventions que j'ai entendues ce soir, même si toute la réflexion sur les économies est tout à fait respectable. Néanmoins, aujourd'hui, la ville de La Chaux-de-Fonds et la ville du Locle sont inscrites sur la liste de la Confédération pour figurer au patrimoine mondial de l'Unesco, ce qui nous impose de créer un dossier, pour que cette première inscription puisse se concrétiser. J'ai repris à l'occasion de la préparation de ce débat, une question écrite qui a été posée par le président de la commission intercommunale, M. Heimo, sur l'importance de cette inscription. Le Conseil communal rend le Conseil général attentif aux signes qui seraient donnés aujourd'hui si ce projet qui est le premier pas concret n'était pas accepté par votre autorité. Nous allons prendre une décision politique très importante. Il est rare qu'un Conseil général ait à prendre des décisions aussi parlantes et aussi porteuses d'avenir que celle qui nous occupe ce soir. Actuellement, le Musée d'histoire a une très belle collection, mais la muséographie est telle que cette collection n'est pas mise en valeur. Elle ne fait pas sens. Elle ne permet pas de donner à lire l'histoire de notre ville. Qu'est-ce qu'il lui manque à ce Musée d'histoire ? Il lui manque de raconter l'importance qu'a eu dans cette ville l'horlogerie. Les patrons horlogers, mais aussi, les ouvriers, les syndicats, puisque c'est aussi du

développement de l'horlogerie que s'est créée cette ville de gauche, qui est encore de gauche pour l'instant, sur la tradition de lutte et de collaboration entre le patronat et les ouvriers qui travaillaient pour l'horlogerie. L'horlogerie a amené dans notre ville tout ce qui est la culture. Nous avons une réputation en matière culturelle. Pour reprendre les éléments principaux, je vais commencer par le Musée des Beaux-Arts, parce que j'aime bien commencer par le Musée des Beaux-Arts. Sa construction n'a été possible que grâce au Bureau des Métaux précieux. Bien sûr, le Musée d'horlogerie est dû aux horlogers, c'est une lapalissade. Mais la salle de Musique est aussi due en grande partie à des investissements privés, majoritairement à l'effort qui a été réalisé par les patrons horlogers. L'eau courante et la Fontaine-Monumentale ont été offertes, elles-aussi par le Bureau des Métaux précieux. Le Théâtre, ancien aussi, comme la Fontaine-Monumentale, a été créé grâce aux patrons horlogers. Les horlogers de cette ville ont une importance qui n'est plus connue. Il est du devoir du politique de proposer la relecture de ces éléments, car nous vieillissons tous, voyez-vous. Aujourd'hui, que sait la jeune génération sur l'importance de l'impact de l'horlogerie dans notre ville ? En ce qui concerne l'Unesco, l'horlogerie a structuré notre ville en damier, les bâtiments qui sont construits orientés soleil ont été réalisés par les propriétaires des entreprises pour que leurs ouvriers puissent travailler et produire dans une situation sanitaire correcte; auparavant, ce n'était pas le cas. Donc il y a un impact de l'horlogerie dans notre ville qui est énorme. Il n'y a pas que l'horlogerie, il y a bien sûr d'autres éléments et c'est pour cela que le Musée d'horlogerie ne peut pas simplement absorber son aspect historique. Le Musée d'horlogerie parle de l'horlogerie du monde entier, de tous les âges et du monde entier. La collection que nous avons ici dans cette ville est l'une des plus complètes du monde. Nous avons donc un rôle à jouer pour expliquer, pour donner une possibilité de comprendre pourquoi l'horlogerie est née ici et au Locle, dans les Montagnes et pas ailleurs. Si nous ne pouvons pas réaliser l'offre qui vous est faite, nous n'arriverons pas à mettre cela en valeur. C'est vrai que cela attend depuis dix-sept ans et que peut-être cela pourrait attendre un an encore, mais le signal serait fort, alors que nous rencontrons régulièrement des représentants de la Confédération qui viennent parler patrimoine avec nous. Pas plus tard qu'aujourd'hui, mon collègue et moi-même avons mangé avec l'ambassadeur de Suisse auprès de l'Unesco pour ce dossier. Nous avons un travail à faire qui sera long et il faut que nous puissions avancer avec une certaine sérénité. J'en appelle aux conseillers généraux qui hésitent à re-réfléchir leur position dans l'idée que nous avons des difficultés économiques, mais que si nous perdons des opportunités comme celle qui s'offre à nous aujourd'hui, nous allons entrer dans un repli qui ne fera que les re-dupliquer et les augmenter. Donc nous avons un problème à résoudre ici ensemble. Je souhaite que le Conseil général puisse suivre le Conseil communal dans sa démarche.

Un certain nombre d'entre vous ont signalé que le Conseil communal avait fait des choix parce qu'il y avait un grand projet qui s'appelait "Un parc - trois musées". Nous avons décidé qu'il n'était pas, lui, prioritaire dans son entier. Nous avons ciblé notre réflexion pour que l'utilité soit immédiate. Bien sûr, Frs 200'000.- représentent Frs 2'200'000.-, M. Nardin a raison de le dire, mais le jour où cette jonction sera faite, les entrées du Musée d'histoire bénéficieront de la curiosité des visiteurs du Musée d'horlogerie qui sont très nombreux, et les visiteurs du Musée d'histoire bénéficieront

d'une lecture historique qu'aujourd'hui nous ne leur donnons pas. En conséquence, il y aura une rentabilisation de cet investissement qui doit être clair pour chacun d'entre vous. Il y aura certainement plusieurs fois la quantité qu'aujourd'hui nous regrettons tous pour ce Musée d'histoire, il y a aura certainement une augmentation des personnes et de la ville et de l'extérieur aussi qui se rendront au Musée d'horlogerie pour relire nos richesses. C'est donc un choix qui est à la fois pensé comme une priorité politique au sens où le programme de législature l'a défini, et comme une priorité économique au sens où nous avons aussi le souci de rentabiliser nos investissements.

Je vais brièvement répondre aux questions auxquelles je n'aurais pas répondu. Mme Clerc a relevé un certain nombre de choses que j'ai reprises. Le groupe des Verts par la voix de Mme Würbler a exprimé les contradictions dans lesquelles se trouve le groupe, puisqu'en même temps le fond est bon, mais ce n'est pas opportun. J'espère ainsi vous avoir convaincus que l'analyse était un peu courte. Est-ce que le coût de l'étude est élevée ? Les études sont toujours relativement chères. Nous serons attentifs, mais cela comprend tous les honoraires de tous les corps de métiers, parce que la jonction va supposer des travaux d'ingénieurs, raison pour laquelle M. Laeng s'est installé au fond de la salle. Donc tous les corps de métiers sont inclus dans ce travail-là. Pendant le temps de l'étude, cela nous permettra, entre le Musée d'horlogerie et le Musée d'histoire, de définir la muséographie que nous souhaitons. Donc tout va avancer ensemble. Pas trop vite à cause des moyens qui nous manquent, mais de façon à ce que nous ne perdions pas davantage de temps; dix-sept ans suffisent au Conseil communal.

M. Parel a relevé que c'était proche à pied. C'est vrai, c'est très proche, mais jusqu'ici, cela n'a pas suffi pour amener les gens du Musée d'horlogerie au Musée d'histoire. La jonction permet de remonter dans l'histoire par les caves du Musée d'histoire, ce qui va donner une lecture. Actuellement, il n'y a pas cette possibilité et ça ne ferait pas sens de rénover le musée pour lui-même, ça ne ferait pas sens et d'en modifier la muséographie non plus. Le sens de ce Musée est réellement dans la relecture réciproque entre le Musée d'horlogerie et le Musée d'histoire.

Plusieurs d'entre vous ont parlé du RUN. Le RUN est en marche. Les travaux entre le Musée d'horlogerie et le Musée du Château des Monts est en marche aussi. Nous ne perdons absolument pas de vue ce paramètre. Mais le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds ne va pas pouvoir présenter l'histoire neuchâteloise. Dans la dernière réunion des conservateurs des musées du canton, nous avons constaté que c'est le chocolat qui a créé Neuchâtel et pas l'horlogerie. L'horlogerie est ici, elle est chez nous dans nos Montagnes. Et nous pouvons le dire. Nous pourrions peut-être travailler avec Le Locle pour trouver des solutions pour ne pas le dire à deux endroits, mais nous ne pouvons pas le dire dans un seul lieu du canton, parce que nous n'avons pas, patrimoniallement parlant, les liaisons qu'il faut avec ce qui s'est passé en ville de Neuchâtel. Mais le Conseil général peut être tranquille, nous avançons. Nous sommes même un des rares secteurs du RUN à entrer dans le concret. Donc nous travaillons à ce que les choses soient utiles à la collectivité.

M. Iff, je crois avoir répondu à vos arguments. Je remercie le groupe libéral de reconnaître l'intérêt du projet, mais le Conseil communal espère que vous pourrez aller un peu plus loin. RIRES. Même chose pour M. Nardin et le groupe radical. C'est

vrai que nous préférierions pouvoir attendre une certaine santé financière, mais une autorité politique et exécutive, et notre programme de législature le montre, doit prendre des dispositions pour relancer. Ce projet fait partie de la relance. Bien sûr, nous n'en attendons pas des miracles, mais nous en attendons un signal fort. Dans ce sens-là, il nous fait aussi marcher vers une santé financière. Pour le RUN, j'ai répondu.

M. Bregnard souhaite la réalisation de "Un parc - trois musées". Je pense que c'est un projet qui devra être relu dans le cadre du RUN. Mais il est vrai que le Parc des Musées est un site magnifique et qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il doit être remis en valeur, mais cela n'est pas une priorité et donc nous ne vous la proposons pas.

Le dernier élément concerne la liaison avec le Pod, la jonction avec le Pod, la lisibilité des musées. C'est un problème récurant qui est revenu dans les discussions. A ce stade, nous n'avons pas pris la décision d'investir sur cet objet-là qui supposerait des charges relativement lourdes, parce qu'il faudrait déplacer complètement l'entrée du Musée d'horlogerie, et à notre avis, même si le problème est réel, ce n'est pas une priorité pour une ville dans notre situation financière.

Par contre, la proposition qui vous est faite aujourd'hui en est une et je vous remercie d'en prendre acte et de nous suivre.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : M. le président, il me semble que le débat va beaucoup plus loin que les Frs 200'000.- qui sont prévus dans ce rapport. Je me demande quand même pourquoi est-ce que nous n'allons pas directement au but. Pourquoi est-ce que vous ne proposez pas directement l'aménagement plutôt que de passer par un rapport où vous faites une demande d'étude ? De toute façon, l'objectif étant de construire cet ascenseur et de construire cette liaison, pourquoi ne pas aller directement au but ? Comme cela, nous économiserions Frs 200'000.-. Je pense qu'effectivement, si l'objectif est là, il faut le dire clairement. Il ne faut pas tourner quinze fois autour du pot. A un moment donné, nous allons quand même arriver au même résultat en dépensant Frs 200'000.- de plus. Je proposerais que le rapport soit revu par le Conseil communal pour aller beaucoup plus loin. Mme la conseillère communale nous parlait de miracles. Eh bien effectivement, pourquoi ne pas demander des miracles, si c'est ce que vous souhaitez. Allons-y jusqu'au bout et nous verrons après, dans la votation, si le miracle se créera ou pas.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal (Affaires culturelles, sports et santé) : Je remercie M. Heimo de son intervention. Nous aurions souhaité pouvoir faire cela, parce que les choses auraient été plus claires, vous avez raison. Néanmoins, les études qui ont été faites ont été faites autour de "Un parc - trois musées", elles n'ont jamais porté sur une liaison physique de cette importance entre le Musée d'horlogerie et le Musée d'histoire, raison pour laquelle nous avons encore besoin de cet intervalle. C'est aussi pour nous l'occasion de définir la muséographie que nous allons installer dans le Musée d'histoire, parce que c'est un gros projet. Gros projet ne signifie pas que c'est un projet très cher, c'est un projet important, parce qu'aujourd'hui, nous devons définir une muséographie qui se marie avec le Musée d'horlogerie. La muséographie du Musée d'horlogerie est déjà en train d'être relue et donc dans ce cadre-là, les deux comités des deux institutions vont

pouvoir travailler ensemble et avoir une vraie jonction. Nous sommes dans un moment où nous avons besoin de pouvoir peaufiner physiquement le projet, il y a une partie qui est déjà faite, vous avez raison, il y a une partie que nous devons objectivement relire et nous allons venir avec un rapport au Conseil général pour une demande de crédit et ensuite nous aurons vraiment l'objet déterminé avec tous les éléments que nous aurons choisis. A ce moment-là, nous demanderons au Conseil général de se prononcer sur quelque chose de connu et nous compterons tous les fauteuils.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. Nous allons passer au... Très court, s'il vous plaît, M. Bregnard.

M. Théo Bregnard, POP : J'ai étudié toutes ces constructions, ce Musée d'horlogerie, la création du Musée des Beaux-Arts et ce qu'il y avait de fabuleux et même de très intéressant, c'était ce lien entre la droite, la gauche, le monde patronal que vous avez relevé. C'est cela que j'ai relevé de plus intéressant au travers de l'étude de tous les musées de cette ville. Eh bien, j'aimerais bien qu'aujourd'hui, nous arrivions à nous dire que ce lien entre le Musée d'histoire et le Musée d'horlogerie, participe à cette même volonté de préserver notre patrimoine. Je trouverais bien que nous retrouvions cette idée qui a prévalu chez nos prédécesseurs, pas forcément en période de pléthore financière, dans des périodes de difficultés aussi, mais parce que nous pensions que cette valeur du patrimoine était importante. Je crois qu'aujourd'hui, c'est quelque chose d'important, ce lien entre l'histoire et l'horlogerie. Je crois que ce n'est pas anodin de refuser ou d'accepter ce rapport. Voilà, j'ai fini.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. Nous allons pouvoir passer au vote de l'entrée en matière, puisque l'entrée en matière est combattue. Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière, sont priés de le manifester par un levé de main.

L'entrée en matière est acceptée par 18 voix contre 15 oppositions.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Nous pouvons passer maintenant au vote en deuxième débat. Nous allons passer au vote de l'arrêté, art. 1, art. 2, art. 3, art. 4. Celles et ceux qui acceptent cet arrêté, sont priés de le manifester par un levé de main.

Le rapport est accepté par 18 voix contre 15 oppositions.

Point 6 de l'ordre du jour : Le rapport sur la planification financière peut être consulté sur notre site Internet www.chaux-de-fonds.ch, sous la rubrique Info's, ou auprès de la Chancellerie communale, Tour Espacité.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je passe la parole à Mme Morel.

Mme Sylvia Morel lit le rapport de M. Jean-Pierre Veya, rapporteur : M. le président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord je vais vous lire l'intervention de notre rapporteur, M. Veya, qui n'est pas là ce soir. C'est assez inhabituel, mais nous avons accepté en commission de faire un rapport oral pour des questions de temps aux conseillers généraux, c'est pourquoi, je vais vous lire le rapport du rapporteur.

« M. le président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je vous prie d'excuser mon absence "physique" ce soir dans cette enceinte, mais je dois participer au débat organisé par la TSR dans le cadre des élections cantonales. C'est donc la présidente de notre commission qui sera ma porte-voix. Qu'elle se rassure, ce devrait être un acte unique !

Il convient également en préambule d'expliquer pourquoi le rapport de la commission financière sur la planification est oral et non écrit. La commission a pris cette décision car le calendrier était très serré entre les séances de la commission, une séance supplémentaire qu'il aurait fallu prévoir avant le Conseil général pour la correction et l'adoption du rapport et la séance du législatif. De plus, la totalité des intentions du Conseil communal, quand elles se concrétiseront (si elles se concrétisent !) feront l'objet, soit d'un rapport à notre autorité, soit d'une discussion dans le cadre du budget et des crédits spéciaux. En ce qui concerne les remarques, commentaires, suggestions et questions que les groupes ont pu faire lors du travail en commission, ils seront bien sûr repris en séance plénière par les porte-parole.

La commission financière s'est réunie à trois reprises, en présence du Conseil communal, du chef du Service financier et de Mme Haefeli pour le PV, afin d'étudier le programme de législature et la planification financière 2004-2008 que nous propose l'exécutif. Il faut souligner ici que, à l'instar du rapport sur le budget 2005, le Conseil communal a souhaité nous soumettre un rapport plus politique, plus stratégique, que lors des précédentes législatures. En effet, lors des dernières législatures, le programme de législature et la planification financière ressemblaient plus à une addition des demandes, des besoins et des projets des services, qu'à un vrai "programme de gouvernement". Le Conseil communal a souhaité travailler dans une perspective différente et avec une méthode différente.

Tout d'abord le programme de législature s'articule sur des axes stratégiques, donc politiques, et définit en conséquence des priorités. Ensuite, le travail a été fait de manière transversale entre les cinq dicastères dans un esprit de travail collectif, plutôt que de défense des intérêts d'un secteur contre l'autre. Ensuite, en ce qui concerne la planification financière proprement dite, ces intentions ont été chiffrées et réparties sur la législature en fonction des priorités stratégiques, des besoins factuels

et des capacités d'investissement de notre commune. Il faut relever également qu'une partie des sommes qui figurent dans la planification, une trentaine de millions sur les 160, représentent des investissements "courants" comme des réfections de routes d'immeubles et de ponts, l'achat de Compactus pour la Bibliothèque ou encore le remplacement de véhicules. Relevons encore que dans le total de ces investissements figurent également les prévisions pour l'eau qui sont couvertes par la taxe et n'ont par conséquent pas d'influence pour le budget communal.

La commission s'est penchée avec grand intérêt sur les documents que lui a remis le Conseil communal et a poussé assez loin son analyse dans le détail puisque, par exemple, le prix d'un enclos pour les lynx au Bois du Petit-Château ou encore la création d'une buvette au stade de la Charrière a retenu son attention assez longuement.

En ce qui concerne les options plus stratégiques, les appréciations ont été diverses. Certains auraient préféré des objectifs plus concrets, d'autres souhaitent mettre plus en exergue des projets mobilisateurs et créateurs d'avenir, d'autres enfin auraient souhaité que la ville ne prévoie qu'un projet d'importance par année. La diversité de ces éclairages vous sera exposée par les différents groupes, bien mieux que je ne saurais le faire.

Encore une remarque sur notre fonctionnement, il faut relever que comme les sous-commissions de chaque dicastère travaillent "en continu", il sera possible aux commissaires de suivre l'évolution d'un projet plus en détail que par le passé. Cela permettra à la commission financière d'être mieux renseignée et associée aux processus de choix et de décision.

En conclusion, il faut relever que les débats se sont déroulés dans un bon climat et il convient de remercier le Conseil communal de sa disponibilité ainsi que des nombreuses réponses qu'il a apportées aux questions tout aussi nombreuses des commissaires.

Je rends ainsi, et avec soulagement, mon tablier de rapporteur et le confie à ma "successerice" ou "successeuse", bref, à celle qui aura la lourde tâche de vous rendre compte sur les comptes !

Je vous remercie de votre attention, même si je ne peux pas vérifier que vous ayez été attentifs ! »

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous en prie.

Mme Sylvia Morel, rad. : J'interviens pour le parti radical. M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical a étudié avec attention la planification financière présentée par le Conseil communal. Celui-ci a voulu innover en nous présentant d'abord ses intentions générales, puis ses intentions au travers de cinq axes et finalement de chiffrer d'une manière approximative ces axes. Il a enfin fait une liste d'investissements hors programme législature qui, si nous avons bien compris, sont des demandes de remplacements d'équipements ou d'entretien dont les montants sont en général plus modestes que dans la planification financière. Le Conseil communal a, selon ses dires, consacré beaucoup de temps à l'élaboration de ce travail de priorité 2 à nos yeux alors que la priorité 1 est la restructuration des

services dans le but de réduire les dépenses de 15 millions. Nous osons espérer que la priorité 1 est en travail et qu'un rapport à la commission financière ne saurait tarder.

Venons-en maintenant à ce rapport qui suscite un certain nombre de commentaires de notre groupe. La partie générale de la planification est enthousiasmante. Nous avons le sentiment que le Conseil communal est sur la bonne voie. Il nous tient des propos que nous partageons tout à fait. Nous allons les citer : "Cette ville a un avenir, pour peu qu'elle sache jouer habilement ses atouts". "La Chaux-de-Fonds tirera son épingle du jeu par le développement et la promotion de ses spécificités propres plutôt qu'en cherchant à tout prix à reproduire systématiquement ici ce qui fait la force des autres". "Le programme de législature devait être un réel programme de gouvernement politique, donc basé sur des priorités et non se borner à recenser et à présenter les différents souhaits de l'ensemble des services". "La ville doit également faire face à une détérioration de la situation financière."

Comme déjà dit c'est bien, nous sommes d'accord mais cette lucidité et ces bonnes intentions ne doivent pas être trois pages écrites pour se donner bonne conscience et ensuite présenter tout autre chose dans les quarante pages suivantes. Ce programme de législature n'est tout simplement pas réalisable. A chaque fois que nous le disons, le Conseil communal rétorque que nous savons bien qu'il ne le fera pas dans sa totalité. Alors, à quoi bon passer autant de temps, vous et nous, pour discuter de choses qui ne se feront pas. Nous dispersons notre énergie. Cap sur l'essentiel, slogan que vous pouvez voir sur les affiches radicales, mais qui correspond à une réalité qui doit être prise en compte au niveau communal aussi.

Proposer un programme de législature de 160 millions, soit un minimum de 13 millions d'intérêts et d'amortissements qui viendrait s'ajouter à notre déficit de 15 millions, sans parler des coûts de fonctionnement qui sont générés par ses investissements, est une politique tout à fait irresponsable. Passer outre, c'est donner son aval à une augmentation de notre quotité d'impôts de 30 points pour équilibrer nos comptes. A ce tarif, qui restera à La Chaux-de-Fonds ?

Entre ne plus rien faire dans cette ville et tout faire, il y a un juste milieu à trouver. Il en va du développement de notre ville. Nous ne sommes pas des "Nein Sager" et nous allons vous dire avec quoi nous pourrions suivre le Conseil communal. Tout investissement rentable, voire même simplement équilibré, s'il donne du travail à la région sera soutenu. Tout investissement permettant de rationaliser l'administration communale et débouchant sur des diminutions de charges sera soutenu. Tout investissement nécessaire à l'entretien de nos infrastructures sera analysé, afin de définir quelles seront les conséquences d'un report dans le temps et quelles seront les incidences financières immédiates afin de trancher sur une acceptation ou un refus du crédit. Tout investissement nouveau provoquant des charges supplémentaires sera refusé.

Abordons maintenant l'aspect très concret de cette planification financière. Les crédits pour lesquels nous sommes prêts à vous soutenir, car ils sont créateurs d'emplois et rentables, sont rares dans votre projet. Si nous cherchons bien, il y aura peut-être la rénovation des immeubles, l'équipement de la zone Ouest (si le crédit est nécessaire pour la venue d'entreprises dont nous avons un impératif besoin) et l'achat de terrains industriels. Pourquoi si peu ?

Or, nous ouvrons ici une petite parenthèse pour vous rappeler que globalement dans le district, notre population baisse, puisque nous perdons un député pour le district de La Chaux-de-Fonds au profit de Boudry et que le taux de chômage est le plus élevé du canton. A fin février, la moyenne suisse est de 4,1%, celle du canton de Neuchâtel de 4,6% comme celle du Locle, alors qu'à La Chaux-de-Fonds elle est de 5,6%.

Des crédits nécessaires à la restructuration des services, nous n'en avons malheureusement pas trouvé. Les crédits nécessaires à l'entretien sont nombreux et tous ne peuvent entrer en considération. Les priorités pour nous sont les collecteurs et les canalisations. Les crédits pour les écoles quant à eux peuvent être différés. La législature précédente a consacré des millions à l'école pour agrandir les infrastructures, plutôt que de les rénover, choix que nous ne partageons pas. Eh bien maintenant il faudra attendre. Quant aux rénovations des infrastructures sportives qui représentent des sommes colossales, il faudra faire des choix, car tout n'est pas possible.

Finalement les nouveaux projets peuvent pour l'instant passer aux oubliettes. Nous vous citerons les plus choquants à savoir la création d'une publication 2019, le Naturama, la rénovation de l'usine électrique, la création des parkings publics d'échange, les nouvelles zones 30, le réseau de pistes cyclables, etc.

Comme déjà dit, les trois premières pages du rapport sont réalistes, et tout à coup vous dérapez. La liste de tout ce que vous proposez est un arrosage dans tous les dicastères ce qui n'est financièrement pas possible. Travaillez à la réduction des dépenses si vous souhaitez rencontrer notre appui dans de nouveaux projets. Pour l'instant, nous ne déliions plus la bourse sauf si le projet est rentable, réducteur de charges, créateur d'emplois ou indispensable pour la survie des équipements.

Merci de votre attention.

M. Théo Bregnard, POP : Mon intervention n'ira pas tout à fait dans le même sens. Depuis que je suis en politique, c'est-à-dire environ dix ans, j'ai l'impression qu'en réfléchissant continuellement aux deux questions "où et comment pouvons-nous économiser", je viens d'entendre la suite. La situation de notre ville est certes préoccupante, même très préoccupante. Je pense que nous en sommes tous convaincus. Cependant, il ne s'agit pas seulement d'économiser et de couper dans les services, mais nous devons aussi investir pour l'avenir, et de la meilleure façon possible. Dans les programmes de législature précédents, il manquait trop souvent de véritable ligne politique et surtout une réflexion globale sur la ville. Chaque service listait ses besoins dans son domaine propre. Eh bien, je crois que ce programme de législature, contrairement à ce que nous avons entendu précédemment, propose quelque chose de différent qui mérite d'être salué : une volonté de proposer un programme qui définit des objectifs généraux et qui dépasse la vision trop souvent fermée des services. Il y a un décroisement qui laisse apparaître des priorités politiques et des projets clairement fixés auxquels nous pouvons souscrire ou non. Mais des projets il y en a, et c'est finalement ce qui compte. De toute manière, nous reviendrons sur ceux-ci au travers des rapports qui nous seront soumis et chacun sera libre de les accepter ou de les refuser, tel que la liaison entre les deux musées sis avant.

Sans proposer de projets pharaoniques, notre ville investira, déductions faites des différentes subventions, si mes chiffres sont bons, entre 25 et 30 millions par année, ce qui représente, somme toute, une somme raisonnable, en tout cas selon nous, qui permet, un développement de cette ville. Les cinq axes qui nous sont proposés nous paraissent fondamentaux pour notre avenir ! Passons-les rapidement en revue.

Le premier parle de l'ouverture vers le Locle (notamment au travers de cette zone du Crêt-du-Locle, un des points où le parti radical est d'accord) doit marquer une réelle volonté de fonctionner en contact direct avec nos voisins. Nous pouvons ainsi espérer maintenir des prestations de qualités à moindre coût, comme nous l'avons vu aussi ce soir avec le Service des forêts. Le Réseau Urbain Neuchâtelois ainsi que l'ouverture vers le Jura (nous ne devons pas nous limiter au canton de Neuchâtel) sont pour nous deux points fondamentaux que nous ne devons aucunement négliger. J'espère que tout le monde ici en est convaincu.

Le deuxième axe représente une belle occasion à saisir ! Nous en avons déjà parlé avant, mais nous avons premièrement la chance d'avoir un patrimoine de valeur que nous ont légué nos prédécesseurs. Et deuxièmement, nous avons une deuxième chance, c'est celle qui veut que ce patrimoine intéresse de plus en plus de monde. Il ne nous reste donc qu'à intensifier nos efforts en vue de sa préservation et de son classement au patrimoine mondial de l'Unesco ! Nous devons de ce fait créer des liens entre les différents monuments remarquables tel que la Villa-Blanche et les nombreux bâtiments Art nouveau qui jalonnent notre ville. Selon nous, nous devons mieux mettre en valeur ce patrimoine, comme le propose ce programme de législation, notamment au travers des musées et des fonds de la Bibliothèque. Dernier point de ce deuxième axe qui mérite que nous nous y attardions, la richesse de nos institutions culturelles. Nous devons, si nous voulons développer la ville, soutenir et développer une création originale, caractéristique de notre cité, comme par exemple La Plage et les nombreuses associations citées dans le rapport.

Venons-en au troisième point concernant la consolidation et la diversification économique. Nous soutenons une fois encore l'idée de développer notre ville au travers du parc technologique Neode. Nous pensons qu'au travers de ce site, nous pourrions véritablement développer notre ville et notamment en soutenant les jeunes qui se lancent ! Dans ce chapitre, le sport est aussi évoqué. Relevons que pour nous la ville se prête particulièrement bien à la pratique du sport où nous avons à la fois des infrastructures de qualité (qu'il faudra assurément rénover, comme nous le voyons dans les projets d'investissement, notamment la piscine et d'autres complexes sportifs) mais nous avons aussi une proximité de la nature qui se prête magnifiquement bien à la pratique du VTT, du ski de fond et de tant d'autres sports. Nous devons penser à la culture, mais aussi au sport qui est un domaine que nous pouvons développer dans cette ville.

Nous en arrivons au point suivant qui traite des familles. Je crois qu'en effet, c'est une des richesses de notre ville qui offre une qualité de vie "hors du commun" comme c'est cité dans le rapport; nous le prenons à notre compte aussi. Nous ne devons pas perdre cette bonne réputation - une des seules qui nous colle à la peau - alors ménageons-la, notamment vis-à-vis de l'extérieur. Les nombreux projets évoqués en deuxième partie (que ce soit l'accueil en dehors des heures scolaires,

l'aménagement de zones 30, le repas de l'écolier et tant d'autres) devraient permettre de valoriser une fois encore ce point.

Finalement dans le dernier point relatif aux finances, nous relèverons ce même état d'esprit d'ouverture et de non-cloisonnement entre les services qui nous semble si important, tant pour développer la ville, mais aussi pour créer des économies ! Nous sommes finalement satisfaits, et moi particulièrement, de la volonté du Conseil communal de faire comprendre le coût réel des prestations aux citoyens.

Pour finir, au niveau des projets concrets. Nous pouvons nous poser beaucoup de questions, justement parce que ce sont des projets. C'est cela qui est important. Mais dans l'ensemble, nous souscrivons à ceux-ci. Nous apprécions tout particulièrement la réflexion sur le quartier des Forges qui mérite notre attention, qui mérite que nous nous y intéressions. Nous devons développer la convivialité dans ce quartier. D'autres points comme la réfection des chemins du parc, dans lesquels je suis allé me promener, je ne me suis pas trop encoublé, nous laissent un peu plus sceptiques, mais d'une manière générale, les projets sont bons et préservent notre avenir et nous les soutiendrons avec plaisir. Je vous remercie.

M. Alain Parel, UDC : Merci M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC, après une lecture des plus attentives du programme de législature 2004-2008, tient à remercier le Conseil communal de ce rapport qu'il a trouvé audacieux s'il en est, optimiste, truffé de projets intéressants, avec un regard résolument tourné vers l'avenir, courageux même ! Proposer d'investir 160 millions sur quatre ans sans avoir le premier million en poche, ça c'est gonflé ! RIRES.

Au contraire de notre ancien exécutif qui s'est embourgeoisé au fil des législatures et qui, par manque de dynamisme ou simplement pour présenter de meilleurs comptes, nous a laissé un bien triste héritage, ce nouveau Conseil communal essaie au moins d'apporter une bouffée d'oxygène dans cette ville qui en a bien besoin.

Ce rapport nous permet d'avoir une vue d'ensemble à plus long terme sur les travaux et les investissements à prévoir. Il a su faire ressortir nos forces et surtout nos faiblesses. Il a mis en évidence l'énorme retard accumulé dans l'entretien de nos bâtiments et de nos nombreuses infrastructures, notamment sportives, qui pour certaines ne sont plus adaptées, n'offrent plus toute la sécurité requise, voire même sont en ruines. Certains se sont même risquer à comparer notre ville à une ville des pays de l'Est d'après guerre. Ce n'est pas peu dire.

Malheureusement, cela s'est confirmé lors d'une récente séance de sous-commission des comptes, dans laquelle il est apparu clairement que les comptes d'entretien des bâtiments ont explosé, pour certains de plus de 100%, par rapport à la somme prévue au budget. Eh bien, Mesdames, Messieurs, cela fait peur, parce que nous le savons tous, les caisses de la commune sont vides et nous allons quand même devoir investir tout en essayant de contrôler le déficit de nos comptes, faire face à de futures mauvaises surprises et à de pas trop nombreux coups de cœur, je l'espère.

Ce soir, nous avons fait le choix de ne pas débattre dans le détail les projets ni les coûts figurant dans ce rapport, parce que nous savons que toute la nuit n'y suffirait pas. Néanmoins, nous ne souhaitons pas pendant cette législature devoir nous prononcer sur d'autres projets ni sur des demandes de crédits supplémentaires, sauf

cas exceptionnels; car, soyez-en certains, nous ne vous accorderons de toute façon pas les 160 millions demandés ou espérés. Nous n'en avons actuellement pas les moyens !

En conclusion, il faudra faire des choix prioritaires en fonction de nos moyens financiers et de nos objectifs. Nous demandons donc au Conseil communal, afin d'économiser du temps et de l'argent, de ne pas présenter certains projets figurant dans ce rapport, lesquels seraient de toute façon combattus avec vigueur et par tous les moyens, y compris par référendum s'il le fallait.

Au vu de ce qui précède, le groupe UDC prendra acte de ce rapport. Merci de votre attention.

M. Philippe Lager, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le programme de législature s'est voulu politique, mon intervention sera donc politique.

Je ne m'attarderai donc pas sur les investissements à faire ou ne pas faire, puisque nous aurons l'occasion de nous prononcer sur des rapports durant la législature.

Le programme de législature ainsi que la planification financière 2004-2008 nous démontrent que le Conseil communal a la volonté d'agir afin de donner à cette ville toutes les chances pour l'avenir. Nous apprécions le fait que nos faiblesses soient analysées sans complaisance et que nos forces soient mises en évidence, car ce sont sur ces dernières que nous devons nous appuyer en tenant compte de notre originalité propre. Cette ville doit continuer de s'affirmer dans les domaines où elle a fait sa renommée sans renoncer à la diversification qui permet de répartir les risques en cas de ralentissement conjoncturel sectoriel. Nous prenons acte avec satisfaction du souci de développer une relation avec nos voisins car notre avenir passe incontestablement par les trois piliers évoqués, que ce soit dans le cadre du Réseau Urbain Neuchâtelois, du rapprochement avec la ville du Locle ou des contacts avec les régions voisines de Suisse et de France. Nous nous réjouissons de constater que le Conseil communal a le souci du développement durable, de la qualité de la vie. C'est un atout non négligeable à faire valoir dans cette région. Nous constatons avec plaisir que la mise en place de l'Agenda 21 fait partie des priorités stratégiques. Nous osons espérer qu'il ne disparaîtra pas pour d'obscures raisons tactiques. La répartition entre investissements de rattrapage et investissements stratégiques témoigne d'un bon équilibre entre maintien des infrastructures et développement. Nous sommes conscients que ce programme, basé sur cinq axes, est appelé à nous donner les moyens de rayonner ici et ailleurs. Il montre une volonté claire d'aller de l'avant, il représente un idéal vers lequel il faut tendre sans oublier qu'il y a toujours une marge entre ce que l'on veut entreprendre et ce que l'on peut entreprendre. Des contingences, pas uniquement financières, limitent parfois les possibilités d'aller de l'avant.

Nous nous permettons une remarque tout en sachant qu'il est difficile de faire des plans sur l'avenir. Connaissant la situation financière de la commune, nous aurions aimé trouver dans ce programme quelques pistes quant au financement des projets présentés.

Nous aimerions aussi poser deux questions. Pourquoi n'est-il pas fait mention dans les investissements à réaliser du projet du turbinage des eaux de la STEP qui

semble bien avancé ? Le Conseil communal est-il en mesure de favoriser l'implantation d'entreprises qui sont prêtes à former des apprentis ?

Nous concluons en insistant sur le fait que l'avenir ne peut être assuré qu'en maintenant au sein de ce Conseil et du monde politique, ensuite au sein de la population, un souci de la cohésion, un sens civique, une confiance en nos autorités, un sens de la solidarité et la conviction que cette ville a un futur.

Les Verts prendront donc acte de ce rapport et soutiendront le Conseil communal dans ses actions futures. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nouvelle équipe, nouvelle pratique ! C'est avec énormément d'intérêt que notre groupe a pris connaissance de la planification financière et du programme de législature qui nous a été mitonné par le Conseil communal. En effet, nous avons particulièrement apprécié de ne plus avoir affaire à une simple alignée de chiffres, ne traduisant que peu, parfois même pas du tout, les intentions, le projet qu'il y a derrière.

Les chiffres voilà bien un élément sur lequel il est difficile de se prononcer avec exactitude à l'avance. Et comme sur tous les sujets sensibles, l'incertitude génère des réflexes de craintes, de replis et en dehors de tout autre élément rationnel, c'est la référence dogmatique ou partisane qui finit par indiquer la position à prendre. Et nous l'avons vu pas plus tard que tout à l'heure, lorsqu'on pilote un avion dans le brouillard, on navigue aux instruments, et on s'en réfère finalement à ce qu'on connaît. Aujourd'hui, le Conseil communal, s'il nous donne bien quelques indications sur le prix du billet, nous propose surtout une destination. Bien sûr, on pourra s'offusquer du coût indiqué pour une cage à lynx. A ce prix-là beaucoup d'habitants de notre ville vont demander à être logés au Bois du Petit-Château. RIRES. Mais à ce stade, ce n'est pas tant le chiffre qui doit retenir notre attention, mais bien plutôt l'intention, le projet qu'il y a derrière.

Les dépenses importantes feront l'objet d'un nouveau débat avec un rapport spécifique devant notre Conseil. Nous pouvons également faire confiance au Conseil communal pour que le moment venu les prix soient calculés au plus juste et pour que les projets soient conduits avec intelligence, mais sans superflu.

S'il ne sert à rien de faire de la sur-qualité, nous avons déjà tous expérimenté combien le bon marché pouvait parfois s'avérer trop cher, s'il faut ensuite faire des dépenses complémentaires pour des réparations non prévues ou carrément pour tout refaire. Il est clair aussi que tous les investissements listés ne se feront pas, que certains seront décalés dans le temps, que d'autres seront étalés sur une plus grande durée.

La semaine dernière, lorsque j'ai suivi une conférence sur le management en temps de pénurie (peut-être un sujet que nous pourrions suggérer à plusieurs personnes dans cette salle), l'intervenant nous a expliqué qu'il fallait que malgré leurs soucis les dirigeants arrivent le matin avec le sourire. Sans quoi, les cadres devant eux-mêmes affronter leurs soucis et la mine renfrognée du patron, ne pourraient que faire une sale tête qui influencerait à leur tour leurs collaborateurs, etc. Comment alors demander au pauvre collaborateur de base, écrasé sous une dizaine de niveaux hiérarchiques qui font tous la tête, d'arriver au travail plein d'entrain et de dynamisme ? De là, l'intervenant concluait qu'il fallait absolument proscrire les

dirigeants gris et ternes. En politique, c'est exactement la même chose. Législatif et exécutif n'ont pas le droit de se laisser piéger par la grisaille et la morosité. Sinon comment espérer que la population croie en sa ville, ait envie d'y prospérer, comment aussi donner envie à d'autres de venir s'y installer, comment convaincre une entreprise de s'y implanter, si le menu quotidien est la soupe à la grimace.

Ce que le Conseil communal nous a cuisiné ici n'est ni inspiré de la nouvelle cuisine (qui est bien présentée, mais chère et peu consistante), ni de la cuisine gastronomique (où l'on propose, à grand prix, bien plus que le nécessaire). Non, le menu proposé par le Conseil communal est complet, consistant, mais sans excès. De quoi requinquer le conseiller général le plus assoiffé de sens, le plus affamé de projets. Du sens et des projets, voilà bien ce qu'il faut à notre ville. Dans un temps, où de plus en plus de collectivités publiques sont aux prises avec des difficultés financières, La Chaux-de-Fonds n'est pas une exception. Ce qui fait sa différence, aujourd'hui, c'est que les recettes d'impôts sur les personnes morales sont extrêmement faibles en comparaison à d'autres collectivités, quand bien même le nombre de places de travail en ville est très important. Ce qui fait aussi notre différence aujourd'hui, c'est la faible capacité contributive des personnes physiques, ce qui s'explique par une structure de la population dont les revenus sont plus bas que dans bien d'autres endroits. Ce qui fera notre différence demain, ce sera notre capacité à permettre à notre ville de se développer, notre capacité à donner de l'enthousiasme et de l'espoir aux habitants, notre capacité à faire que le titre de troisième ville de Suisse romande, ne soit plus comme une médaille que l'on ressort de temps en temps pour se remémorer le temps d'avant, mais soit un véritable argument de promotion pour inciter les investisseurs, les entrepreneurs et tous les créateurs d'événements à revenir à La Chaux-de-Fonds. Dans les difficultés, la pire des stratégies serait de se replier complètement sur nous-mêmes. Et le Conseil communal l'a bien compris. Notre ville ne doit pas rester enclavée et il est indispensable que nous soyons un des moteurs du RUN, que les rapprochements entamés avec le Locle se poursuivent d'une manière encore plus intense et que nous devenions un centre de l'Arc jurassien. J'aurais même envie de dire le centre.

Notre patrimoine est très riche et nous devons nous en préoccuper, non pas dans une vision passéiste, La Chaux-de-Fonds ne doit pas devenir un musée, mais elle doit faire vivre ce patrimoine et ne pas le laisser périliter afin de le faire redécouvrir, à ses habitants qui bien souvent le méconnaissent, mais aussi parce que ce patrimoine exploité intelligemment constitue une véritable ressource de développement pour notre ville.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : M. Borel, excusez-moi, bien que nous soyons dans un débat long, je vais vous demander de tendre à la conclusion.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Il doit me rester dix lignes.

Nos infrastructures doivent aussi être consolidées, afin d'assurer notre capacité de développement et maintenir l'attractivité de notre commune. L'accent mis sur les familles, le développement durable, le réaménagement de quartier, visent à mettre la qualité de la vie comme une préoccupation centrale. Ce qui finalement donne le sens à l'ensemble du programme et ce qui nous réjouit.

Le rapport qui nous est soumis ce soir donne un vrai projet à notre ville, au-delà des esprits de clocher, sans pharaonisme, sans exagération, sans que l'on fasse la part belle à l'un plutôt qu'à un autre, mais en mettant au centre les habitants de cette ville et une certaine idée de la qualité de vie et du développement. C'est pourquoi, il nous semble que si nous sommes attachés à cette ville nous ne pouvons qu'approuver un tel programme et nous espérons vraiment que l'ensemble des partis pourront s'y rallier, tout comme le fera le groupe socialiste.

J'en ai terminé.

Mme Valérie Schweingruber, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Quand le Conseil d'Etat a soumis son programme de législature au Grand Conseil, les finances du canton étaient déjà au plus mal. Face aux nombreuses réticences du Grand Conseil à l'époque, le Conseil d'Etat avait expliqué, en substance, qu'un Etat qui n'investit plus est un Etat qui meurt. Il avait fait le choix, avait-il dit, entre le repli et l'audace, c'était les termes utilisés à l'époque, l'audace consistant en définitive à prendre acte de la planification financière du Conseil d'Etat. Inutile de rappeler le montant du déficit qui a été annoncé récemment par le Conseil d'Etat. Devons-nous en conclure que le trou abyssal cantonal est le résultat de l'audace proposée par un Conseil d'Etat, Conseil d'Etat à majorité effectivement, officiellement en tout cas, de droite ? Dans ces conditions, que penser d'une planification financière émanant cette fois d'un Conseil communal à majorité de gauche, qui prévoit un investissement total de 160 millions de francs sur quatre ans ? Je pense que vous serez d'accord avec moi, il y a de quoi tout de même avoir des sueurs froides. Comment considérer effectivement qu'il est possible, aujourd'hui en l'état des finances communales, d'investir 40 millions par an ? Comment expliquer à la population que la commune souhaite investir de tels montants, alors qu'aujourd'hui elle n'en a pas les moyens et que demain évidemment, elle ne les aura pas non plus. Comment expliquer à la population qu'elle va devoir participer à cette ambition communale, en se voyant prochainement infliger une hausse d'impôts ? A notre sens, il y a là une incohérence et nous le regrettons. Parce que c'est vrai, et cela mérite d'être dit une nouvelle fois, qu'une commune ou un Etat qui n'investit plus est une commune ou un Etat qui meurt. Dans l'absolu, c'est vrai. Mais, à notre sens, et comme cela a été dit derrière nous notamment, le programme qui nous est soumis ce soir, est malheureusement, trop ambitieux. Dans les intentions, dans les grandes lignes, effectivement, il y a de quoi soutenir et notre groupe d'un point de vue théorique soutient les ambitions du Conseil communal, malheureusement, en pratique et d'un point de vue pragmatique, cela nous est impossible.

Le programme qui nous est soumis ce soir contient d'une part un nombre trop important de projets, ce qui induit logiquement une charge financière beaucoup trop lourde. D'autre part, à notre sens, il contient trop de projets qui ne génèrent aucun retour sur investissement. La commune ne peut se permettre aujourd'hui ni prochainement d'augmenter ainsi ses charges de fonctionnement. Certains projets ne pourront donc purement et simplement pas être réalisés et la commune devra bien s'y résoudre.

Finalement, en préparant mon intervention cet après-midi ou en bonne partie tout à l'heure, il m'est venu une question. Une question que je n'ai évidemment pas

pu transmettre ni à mon groupe ni à notre représentant et je m'en excuse déjà à l'avance. Avant de planifier les dépenses et de soumettre au Conseil général un programme de dépenses ou une planification financière, ne serait-il pas judicieux que le Conseil communal planifie les recettes ? Dans un ménage raisonnable, avant d'investir un gros montant, qu'est-ce que l'on fait ? On examine simplement si les recettes à disposition permettent ou non d'investir. Eh bien ici, rien, rien de tel. Nous ne disposons pas d'une planification des recettes. Bien sûr qu'il y a certains éléments dans le budget, dans les comptes, mais une planification d'une forme identique sur quatre ans des recettes permettrait d'examiner en parallèle les deux valeurs qui sont contenues dans ces documents. Il est clair que certaines recettes sont évidemment constantes. On s'en doute, puisqu'elles se répètent chaque année, on imagine néanmoins qu'il y a des variations importantes, également pour une collectivité publique et si ces variations étaient budgétées, planifiées sur quatre ans, cela permettrait au Conseil général d'avoir une idée plus précise de la faisabilité ou non des intentions du Conseil communal. En résumé, cela permettrait à notre sens au Conseil général de se prononcer en meilleure connaissance de cause.

Ce soir, nous n'avons pas un tel document. Finalement, dans ces conditions, nous ne pouvons que comparer ces 160 millions d'investissement à un montant bien connu, 15 millions de déficit au budget. En conséquence, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous invitons déjà ce soir le Conseil communal à renoncer aux investissements qui peuvent sans autre être différés, voire supprimés. Je pense notamment aux pistes cyclables (même si j'aime le vélo) ou au Naturama, ou par exemple à la halle de gym du CIFOM; il y en a d'autres, Mme Morel, en a cité quelques-uns tout à l'heure. Nous demandons également déjà au Conseil communal de renoncer à suivre toutes les pistes. Bien sûr qu'un programme de législature est une déclaration d'intentions, mais il y a ici véritablement beaucoup trop de pistes pour que le législatif et pour que la population s'y retrouve. Par exemple en matière d'aménagement urbain, pourquoi ne pas revaloriser d'abord l'avenue Léopold-Robert qui constitue finalement la carte de visite de La Chaux-de-Fonds plutôt que de s'attaquer au réaménagement du quartier des Forges ?

Nous demandons enfin au Conseil communal de soutenir principalement et de s'attaquer seulement à des projets qui peuvent générer des rentrées, qui peuvent amener de nouvelles recettes; nous en avons bien besoin. Nous pensons effectivement ici au développement de la zone du Crêt-du-Loche qui mérite véritablement d'être soutenu et qui à notre sens constitue ici une véritable priorité.

Pour conclure, nous n'entrerons pas dans le détail de chaque investissement prévu. Nous savons finalement pour l'avoir déjà vécu au Grand Conseil, que le vote du Conseil général n'emportera ce soir ni acceptation ni refus des investissements en tant que tels qui sont énumérés dans ce programme, investissements qui feront l'objet d'une demande de crédit ultérieure. Cela amènera une partie du groupe libéral-PPN à accepter ces qualifications financières ce soir et ce programme de législature. Mais si une partie du groupe libéral-PPN acceptera ce soir ce programme parce qu'il considère qu'il y a lieu de soutenir la volonté du Conseil communal, de faire quelque chose dans cette ville, cette même partie du groupe libéral-PPN se sentira libre de refuser telle ou telle demande de crédit qui sera présentée ultérieurement, lorsqu'elles paraîtront inutiles, somptuaires ou génératrices d'une

augmentation des charges. En d'autres termes, une partie de notre groupe soutiendra ce soir l'audace du Conseil communal, puisqu'elle constitue finalement un postulat de principe, mais soyez sûrs qu'elle saura faire preuve de repli quand cela sera nécessaire. Je vous remercie.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal (Affaires culturelles, sports et santé) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal par ma voix remercie tous les groupes du travail qu'ils ont effectué sur le programme de législature que le Conseil communal a réalisé pour la ville. Le projet était compliqué, était particulier, était nouveau et tous les groupes ont planché pour en saisir le sens et en relever les aspects positifs et aussi les faiblesses. Au nom du Conseil communal, je remercie chacun de cette vision-là.

Pour ma part, pour le Conseil communal, j'interviendrai sur les aspects généraux. Mon collègue ensuite, M. Kurth, interviendra sur les chiffres, les 160 millions. S'il y a lieu, mes collègues interviendront sur les questions qui auront été posées dans leurs différents secteurs.

Tous les intervenants l'ont relevé, le Conseil communal a fonctionné tout à fait différemment pour ce programme de législature qu'il ne l'avait fait antérieurement. Ayant participé pour ma part à plusieurs programmes de législature, en effet, les programmes précédents étaient des programmes de dépenses avec des justifications de dépenses et des additions, des justifications d'un projet par rapport à un autre, mais il n'y avait pas de plans d'actions et chaque secteur travaillait pour lui-même. Le Conseil communal de cette législature a procédé à l'envers. Nous avons fixé des axes, des priorités. Nous avons ensuite inscrit des projets à l'intérieur de ces axes et de ces priorités et nous n'avons pas travaillé pour définir nos axes sur la base de demandes qui seraient venues de différents secteurs. Cela donne un résultat tout à fait différent de d'habitude, puisque vous avez un programme politique avec des visées politiques de développement pour la ville. Nous pourrions le résumer en disant "quels développements pour quels moyens" ? Tous les groupes ont relevé la question des moyens. Et c'est une question qui se pose en effet. La comparaison avec le programme de législature du Canton se pose à juste titre, en effet. Au moment où nous travaillons un dossier de ce type, nous nous posons la question du repli ou de l'audace. Nous ne nous la sommes pas posés tout à fait sous cette forme-là, mais nous avons vraiment souhaité vous proposer un programme, un projet pour la ville. La ville souffre de difficultés financières. Certains secteurs sont en difficulté. Nos finances sont en difficulté. Il y avait deux possibilités : ou nous prenions acte et nous nous replions et nous essayions de limiter la casse ou nous essayions de donner des perspectives à la ville avec des perspectives de développement, avec des nouveaux moyens d'obtenir des recettes, avec des nouveaux moyens d'attirer des gens chez nous. Pour faire cela, nous nous sommes appuyés sur un certain nombre de perspectives qui sont développées autour de nos axes. Il y a le RUN, il y a les relations avec Le Locle, il y a notre situation par rapport à la France et aux Franches-Montagnes et au Jura bernois, il y a aussi ce que nous sommes réellement, ce que nous avons, notre patrimoine, notre culture, ce qui existe déjà et qui doit être mis en valeur, il y a ce qui existe aussi, qui est notre richesse industrielle qui correspond d'ailleurs à une richesse en formations, il y a notre savoir-faire et il y a tout ce que

nous pouvons développer autour de ces éléments que nous allons retrouver au Crêt-du-Loche ou dans le développement de la zone Ouest. Pour notre Conseil, ce sont des éléments sur lesquels nous avons souhaité travailler. Vous avez dans chacune de ces rubriques des projets. Ils représentent ensemble un montant important, mais ils doivent nous guider, ils représentent surtout des orientations. Bien entendu, au fur et à mesure du déroulement de la législature, nous allons les relire, nous allons les relire avec vous. Nous allons vous en présenter un certain nombre, peut-être que nous renoncerons à certains projets. Dans la première version, il y avait la buvette de la Charrière, nous ne l'avons pas maintenue. Elle faisait l'unanimité contre elle, et en effet, nous pouvons trouver des solutions meilleur marché et plus raisonnables. Donc nous sommes absolument ouverts à ce type de réflexion et vous pourrez accompagner le Conseil communal dans cette démarche pour émettre vos critiques ou vos autres appréciations. Mais nous devons avoir à l'esprit que des investissements ne peuvent pas toujours être immédiatement rentables. Nous l'avons vu tout à l'heure lorsque le Conseil communal a développé son analyse sur la liaison MH - MIH. Il y aura un retour sur investissement, c'est évident, mais il ne sera pas immédiat et il est très difficile à apprécier, mais il n'y en a pas aucun. Il y a des investissements qui sont indispensables et qui auront un faible retour sur investissement, immédiatement. Nous pouvons prendre le célèbre exutoire. J'ai porté cet exutoire quelques années, maintenant c'est mon collègue qui le porte avec enthousiasme ! RIRES. C'est une très grosse dépense, une énorme dépense, mais elle va nous permettre de développer la zone Ouest. Donc il y aura un retour sur investissement. Le travail que nous allons faire ensemble sera difficile, parce que nous allons chaque fois devoir peser les choses pour savoir quel pari nous faisons. Le Conseil communal a choisi de parier pour cette ville.

Je vais prendre quelques-unes de vos remarques rapidement. Mme Morel a repris un certain nombre de réflexions. Elle a salué le travail qui avait été fait par le Conseil communal pour développer un programme politique d'exécutif et je lui en donne acte. Nous avons travaillé non seulement ensemble, mais sur des projets et pas dans des dicastères, ce qui fait que nous allons travailler sur la zone Ouest, sur le quartier des Forges, etc. et nous allons avoir tous les services qui seront au service d'un projet et non plus un service qui s'occupe d'une petite zone sans que cela entre dans un cadre. Donc c'est une évolution importante. A notre avis, grâce à cette évolution-là, nous arriverons à maîtriser le développement de cette ville.

La rationalisation de l'administration. C'est un projet quotidien, dont vous avez aujourd'hui pu vous prononcer sur une illustration, celle de la fusion des forêts. Il va venir très régulièrement des propositions de ce type. Dans d'autres zones, je cite celles que je connais le mieux, mais les zones du RUN des musées ou du RUN des Arts de la scène, nous allons venir avec des propositions de mises en commun et de solutions. Donc dans la gestion quotidienne, mes collègues et moi, cherchons tous les jours des solutions. Il y a Police 2006 qui va mettre en commun aussi des énergies avec des répartitions de fonctionnalités, etc. Il n'y aura vraisemblablement pas un énorme projet pour lequel nous devrions vous demander un investissement, par contre vous pourrez assister à cette évolution et nous vous donnerons régulièrement des nouvelles.

Concernant les infrastructures, elles sont en retard. La question sera souvent de savoir, si cela vaut la peine de les reprendre ou s'il faut les laisser ? Cela se pèsera comme cela, parce que nous avons pris en effet du retard. Je ne sais pas si nous sommes vraiment arrivés au stade de l'Allemagne de l'Est, je n'y suis jamais allée.

Concernant les réflexions qui ont été faites par M. Bregnard, il considère les investissements annuels comme supportables. Mon collègue essayera de montrer en quoi ils sont à la fois lourds et supportables, puisqu'ils sont un peu des deux, bien entendu.

Il a parlé du décloisonnement, j'en ai parlé aussi.

M. Parel a salué le caractère audacieux, optimiste et tourné vers l'avenir de ce projet. Il est content que le nouveau Conseil communal amène un peu d'oxygène dans le fonctionnement. Il est vrai que pour réussir quelque chose dans la situation financière difficile qui est la nôtre, il faut qu'il y ait un travail de collège réel. Le Conseil communal travaille comme un collège, c'est-à-dire qu'il va porter les difficultés ensemble et il va porter les projets ensemble. Il va essayer de défendre la ville et de prendre la population avec. Bien entendu, certaines difficultés apparaîtront pour la population. C'est vrai qu'elle aura parfois du mal à comprendre, mais nous comptons sur chacun pour expliquer, pour mettre en perspective les projets qui sont présentés et de ne pas avoir la vision trop courte, parce que quand nous nous regardons trop court, nous avons plus de mal à voir dans quoi nous nous inscrivons.

Concernant M. Lager. Des pistes pour le financement. C'est vrai que nous n'en avons pas développé, mais il y en aura dans tous les projets. Pour le projet jonction MH - MIH, les Amis du Musée d'histoire vont nous appuyer. Nous allons développer des financements privés pour les éléments du Musée d'horlogerie. Pour le Naturama lorsqu'il viendra devant vous, nous allons aussi développer ce type de financements. Nous cherchons les pistes, mais c'est vrai qu'elles ne sont pas décrites dans notre projet.

Le turbinage des eaux de la STEP va être pris en compte par le biais d'un financement privé si j'ai bien compris ce que m'a expliqué mon collègue, lorsque j'ai su les remarques qui allaient être faites par le groupe des Verts.

M. Borel a fait un certain nombre de considérations sur l'engagement du patron qui engage sa hiérarchie derrière lui et tous les ouvriers. Nous avons travaillé un peu dans cet esprit. Nous espérons que cela marchera aussi bien que votre descriptif.

Je ne reprendrai pas les différents éléments que vous avez relevés. Vous avez tous choisi à l'intérieur de ce programme les éléments qui vous paraissaient pertinents. Vous en avez tous choisi en fait et c'est cela qui m'importe pour conclure, vous avez tous trouvé dans ce programme de législature des forces que vous souhaitez accompagner avec le Conseil communal. Vous avez aussi trouvé des faiblesses et des investissements qui vous semblent déplacés et que vous ne souhaitez pas soutenir, nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais vous avez suivi le Conseil communal dans son travail et dans l'énergie qu'il a développé pour proposer des perspectives pour cette ville alors que notre situation financière est difficile. Le Conseil communal vous est reconnaissant de l'accueil que vous avez réservé au programme de législature. Il l'avait fait dans l'esprit de nous redonner à tous du courage, de nous redonner à tous des perspectives, de pouvoir travailler sur des

projets concrets, des projets transversaux, c'est-à-dire des projets qui nous engagent comme collège et des projets qui vont vous engager, nous l'espérons, au-delà des lectures politiques, des lectures politiques étroites, devrais-je dire, bien entendu, les économies et tout le travail de structuration qui doit être fait continue et se poursuivra, parce que le Conseil communal a conscience aussi des engagements financiers qu'il demande et de la situation réelle de la ville. Sur ces bonnes paroles, ...

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Mon collègue me disait que cela allait être pour moi comme à la Télévision romande, j'aurais deux minutes et demi pour conclure. RIRES.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : C'est un bon calcul !

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Si vous m'en accordez six, cela m'arrangerait quand même un tout petit peu pour revenir sur les aspects chiffrés de ce programme. Pour dire d'abord que par rapport aux éléments mentionnés par Mme Schweingruber qui faisait référence au programme de législature du Conseil d'Etat en disant qu'il avait demandé qu'on choisisse entre le repli et l'audace. Nous avons vu le résultat après quatre ans de cette audace qui conduisait à 6 millions de déficit. Je vous inviterais, sous réserve d'un ou deux projets qui sont vraisemblablement discutables, à bien examiner si c'est vraiment le montant des investissements engagés pendant ces quatre dernières années qui a à ce point-là, permettez-moi l'expression, plombé le compte de fonctionnement ou si au contraire, ce sont d'autres éléments qui pourraient être mis en avant; je ne suis pas sûr que ce soit à ce point-là les investissements, encore une fois, sous réserve d'un ou deux projets.

Le Conseil communal a donc choisi de vous présenter un programme à hauteur de 160 millions sur quatre ans, dont il a dit, cela a été peu relevé ce soir, si ce n'est dans l'intervention lue par Mme Morel de la part de M. Veya, ces 160 millions sont des chiffres bruts qui, certains l'ont dit, ne seront pas tous réalisés, nous espérons quand même que ce programme aura une certaine réalité, mais surtout avant subventions éventuelles. Pour certains projets, ce sera des subventions importantes dont une part importante aussi est consacrée à l'économie de l'eau, et donc qui n'est pas à charge de la fiscalité communale, même s'il faudra bien les financer, évidemment.

Pour la législature écoulée, le Conseil communal précédent avait présenté un programme à 177 millions. L'addition des quatre budgets des quatre dernières années donne 195 millions d'investissements proposés au Conseil général, c'est dire que la fixation de l'exercice politique auquel s'est livré le Conseil communal a déjà - outre le fait qu'il a permis de donner des lignes et de tracer un projet politique - permis de faire ce tri pour une part que vous nous demandez, non pas dicastère contre dicastère, en disant "c'est lui qui met et du coup l'autre doit retirer", mais de faire ce tri en fonction des orientations politiques dans lesquelles nous nous reconnaissons tous et qui nous ont permis de faire ces choix aussi, non pas en opposant les dicastères, mais en fonction de la ligne que nous avons tracée pour

l'avenir de cette ville. C'est le premier bénéfice de ce programme de législature, de cet exercice qui nous paraît effectivement extrêmement important dans le sens aussi évoqué par Mme Morel, à savoir celui de réaliser des économies, mais pas au détriment d'un projet, mais au service d'un projet pour avoir les moyens des priorités que nous avons fixées.

Certains d'entre vous ont mentionné la charge importante des amortissements. Il était impossible pour le Conseil communal à ce stade de faire un calcul précis des amortissements au-delà du travail que cela aurait nécessité, qui aurait été un travail extrêmement important, puisqu'il aurait fallu aussi refaire une analyse détaillée des investissements qui allaient se terminer pendant la législature, puisque les nouveaux investissements remplacent des anciens quand les amortissements s'éteignent. Ces investissements seront faits d'éléments très divers (parfois du bâtiment, parfois des infrastructures pour évacuer l'eau, parfois des frais d'études et parfois le même crédit aura plusieurs de ces composantes). Le taux d'amortissement est calculé en fonction de l'importance de ces différents éléments dans chacun de ces investissements et il est impossible pour nous pour chacun de ces investissements de dire quelle sera la part des études, quelle sera la part des murs, quelle sera la part de l'immobilier et donc quel sera le taux d'amortissement. Cela aurait donc été un exercice purement théorique, totalement inutile, comme l'aurait été, même si je comprends la demande à ce stade de Mme Schweingruber, la projection des recettes. Le bouclage des comptes que nous vous présenterons prochainement et en commission financière et au Conseil général montre que le Conseil communal actuel n'a pas un recul suffisant pour être capable d'envisager les recettes de façon suffisamment précises aujourd'hui pour éviter des écarts très importants. Le système postnumérandum aggrave cette absence de recul, dans la mesure où chaque fois qu'il y a un écart, il est doublé qu'il soit à la hausse ou à la baisse. Nous avons donc tablé sur des recettes équivalentes à celles dont nous pouvons compter aujourd'hui avec un effet positif lié à l'impulsion que nous souhaitons donner à ce programme, sans pouvoir faire des analyses à ce stade beaucoup plus précises par la nature même du programme de législature qui est un acte de début de législature avec un Conseil communal qui compte aujourd'hui trois nouveaux membres et qui donc sur ce point-là a relativement peu de recul.

J'aimerais revenir sur la question de la rentabilité des investissements réalisés pour vraiment insister sur le fait que les investissements publics ne peuvent pas calculer une rentabilité en francs. Tant et aussi longtemps que nous ne faisons pas payer l'école, et nous sommes attachés à l'école républicaine et gratuite, il est impossible de calculer la rentabilité de l'école en francs. Tant que nous n'avons pas des péages aux entrées de ville, il est impossible de calculer une rentabilité en francs pour une route. Il faut donc voir dans les investissements publics une rentabilité en terme d'intérêt général, en terme de capacité d'une société à se développer, à tenir ensemble, à éviter les dérives et ce sont ces bénéfices-là qu'il faut mettre en regard, qui ne sont pas chiffrables aujourd'hui et qui ne permettent pas de calculer en francs une rentabilité comme nous le faisons en investissement privé.

Il faut corriger juste un ou deux points en passant pour dire que si le chômage à La Chaux-de-Fonds est plus élevé qu'ailleurs dans le canton, c'est vrai quand nous prenons les districts, simplement parce que les trois villes du canton comptent un

chômage globalement plus élevé que les autres communes et que dans le district, La Chaux-de-Fonds compte pour un poids beaucoup plus important que Le Locle dans son district ou que Neuchâtel dans son district. Mais si vous prenez les taux des trois villes, nous sommes sur des taux de chômage quasiment équivalents dans les trois villes du canton. C'est un phénomène qui se trouve d'ailleurs partout en Suisse, les centres urbains concentrent le phénomène du chômage.

Vous avez évoqué aussi les problèmes démographiques. Oui, la démographie de cette ville est en déclin. Oui, c'est un des problèmes majeurs auquel nous sommes confrontés. Et oui, c'est pour cela que nous devons avoir un projet et que nous ne devons pas nous contenter d'avoir comme seul objectif de faire des économies.

A ce stade, peut-être une remarque par rapport à l'intervention de l'UDC qui nous demandait de ne pas en rajouter par rapport à ce programme. L'option prise aujourd'hui par le Conseil communal, aussi bien pour la gestion de ses budgets que pour la gestion de ses investissements sur quatre ans, c'est dans toute la mesure du possible, lorsque des surprises arrivent, parce qu'il peut en arriver, de trouver une compensation en disant si nous devons faire face à quelque chose de non prévu, à quoi sommes-nous disposés, en tout cas à examiner ce à quoi nous pouvons renoncer dans ce qui était prévu pour ne pas faire gonfler l'enveloppe financière. C'est ce qui nous paraît aujourd'hui être une saine gestion et c'est comme cela que nous entendons vous faire lire ce programme de législature et cette enveloppe de 160 millions.

Mais, et j'en terminerai là-dessus, à moins que j'aie oublié certains éléments que vous me rappellerez, nous l'avons déjà dit lors de l'élaboration du budget, nous le répèterons vraisemblablement encore dans les mois qui viennent, faire des économies pour le Conseil communal est une nécessité, c'est une contrainte et nous nous y soumettrons. Cela nous paraît relever de notre responsabilité. Faire et rechercher des économies ne peut néanmoins être un programme politique. Si nous nous contentons de cela, si nous faisons de ce seul objectif un programme politique, c'est le déclin assuré, pour reprendre le terme utilisé par Mme Schweingruber. C'est le déclin assuré non seulement pour cette ville, mais pour l'ensemble de la région, puisque cette ville joue un rôle majeur dans l'équilibre du développement de ce canton, voire même au-delà. C'est le déclin même pour le canton, puisque cette ville joue un rôle important pour le développement du canton et pour son caractère urbain qui est aujourd'hui une des caractéristiques qui permet au canton de Neuchâtel d'exister sur la carte des agglomérations nationales. C'est une responsabilité importante qui revient à la ville de La Chaux-de-Fonds que ne pas renoncer à un projet de développement. Il doit être raisonnable, il doit être même modeste à certains égards, parce que nos moyens le sont, mais la modestie d'un projet n'empêche pas de donner un visage à cette ville, une orientation à son développement et d'essayer de lui donner un certain rayonnement à l'égard de ses habitants, à l'égard de ceux qui la visitent également.

Certaines villes, et c'est ma conclusion, existent et continueront d'exister simplement parce qu'elles sont sur des axes de communications importants, à proximité d'un site extraordinaire. La ville de La Chaux-de-Fonds n'existe que par la volonté de ses habitants et par ses projets. C'est dans ce sens-là que nous vous avons

présenté ce programme de législature et nous vous remercions de l'accueil que vous y avez réservé.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. Nous devons prendre... M. Hainard.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Oui, M. le président, Mesdames, Messieurs, juste une remarque concernant le turbinage des eaux de la STEP. Il n'est pas dans le programme de législature, parce que ce turbinage est porté par une fondation qui s'appelle MI-Lab. C'est une fondation à but non lucratif, indépendante de tout constructeur ou entreprise, inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud, soutenue par l'EPFL, l'Office fédéral de l'énergie et le fond national de la recherche énergétique et ainsi de suite. L'objectif est bien de trouver des fonds privés pour mettre en place le turbinage des eaux de la STEP. Il est évident que les services de SIM SA et des TP de la ville de La Chaux-de-Fonds pourront aider par leurs compétences à mettre en place le turbinage de ces eaux qui doit être entièrement couvert par des capitaux privés.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. Si la parole n'est plus demandée, je vous propose que nous passions au vote pour prendre acte de ce rapport de législature.

Il est pris acte de ce rapport de législature du Conseil communal par 28 voix contre 5 oppositions.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Nous devons encore nous prononcer sur l'urgence d'une interpellation "Quel avenir pour la poste du Crêt-du-Loche". M. Lager, vous voulez bien développer, s'il vous plaît, la notion d'urgence.

M. Philippe Lager, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'avais proposé l'urgence parce que la poste du Crêt-du-Loche va se fermer le 1^{er} avril. Ce n'est pas un poisson. Mais je suis conscient que vu l'heure et étant donné que ce soir, de toute façon quelles que soient les réponses, je pense que cela ne va pas changer dans l'immédiat si ça devait changer, donc je suis prêt à laisser tomber l'urgence.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Vous laissez tomber l'urgence ?

M. Philippe Lager, Les Verts : C'est ça.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Elle viendra dès lors dans l'ordre du jour normal.

Je dois encore vous informer que notre prochaine réunion aura lieu le 14 avril à l'Aula du collège des Forges. C'est une séance commune avec le Conseil général et le Conseil communal du Locle. Pour des raisons d'enregistrement, vous devrez prendre la parole derrière un pupitre et non pas à vos places, pour que nous puissions faire un bon enregistrement de vos interventions. Ce sera l'occasion rêvée pour les

futur(e)s député(e)s qui sont dans cette salle de s'entraîner, puisqu'au Grand Conseil, vous devrez parler derrière un pupitre.

Sur ce, je vous souhaite une bonne fin de soirée, je vous remercie de votre active participation.

La séance est levée à 23h.20.

Le président :
Pierre-Alain Thiébaud

La secrétaire :
Françoise Ducommun

La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand